

REGION GUADELOUPE

SAR



# SAR DE LA GUADELOUPE SCHEMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER

PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL

*Projet approuvé par la Section des Travaux Publics  
du Conseil d'Etat lors de sa séance du 24 mai 2011*



**REGION  
GUADELOUPE**



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

PROJETS A REALISER SUR LE LITTORAL	9	
COMMUNE DES ABYMES	9	
Fiche descriptive 1	TAONABA - AMÉNAGEMENT DU CANAL DE BELLE-PLAINE	11
Fiche descriptive 2	EQUIPEMENT DE TRAITEMENT DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN AGGLOMERATION POINTOISE	14
COMMUNE D'ANSE BERTRAND	17	
Fiche descriptive 3	CLASSEMENT DU SITE DE LA GRANDE VIGIE ET DES FALAISES NORD-EST DE LA GRANDE-TERRE	19
COMMUNE DE BAIE-MAHAULT	21	
Fiche descriptive 4	PROJET D' EXTENSION DU PORT AUTONOME DE LA GUADELOUPE A JARRY	23
Fiche descriptive 5	EXTENSION DE STOCKAGES DE PRODUITS PETROLIERS A LA SARA, A JARRY	29
Fiche descriptive 6	PROJET DE CENTRALE ELECTRIQUE DE 216 MW, A JARRY	31
Fiche descriptive 7	JARRY « PÔLE MAJEUR DE DEVELOPPEMENT A L'ECHELLE DE LA CARAÏBE	34
Fiche descriptive 8	JARRY « PÔLE CARIBEEN D'EXCELLENCE »	40
Fiche descriptive 9	RECONQUÊTE DU LITTORAL SUD DE JARRY	43
Fiche descriptive 10	PÔLE ADMINISTRATIF DE JARRY	45
Fiche descriptive 11	DELIMITATION ET MATERIALISATION DE LA FORÊT MARECAGEUSE DE JARRY	47
Fiche descriptive 12	AMÉNAGEMENT D'UN PORT DE PÊCHE ET D'UNE HALTE DE PLAISANCE	51
Fiche descriptive 13	AMÉNAGEMENT DU LITTORAL NORD	53
Fiche descriptive 14	TECHNOPOLE DU MORNE BERNARD	55
COMMUNE DE BAILLIF	57	
Fiche descriptive 15	REHABILITATION ET RECONVERSION DU SITE DE LA DECHARGE DE BAILLIF	59
COMMUNE DE BASSE TERRE	61	
Fiche descriptive 16	REQUALIFICATION DU PORT	63
Fiche descriptive 17	AMÉNAGEMENT DU FRONT DE MER	64
COMMUNE DE BOUILLANTE	67	
Fiche descriptive 18	AMÉNAGEMENT DE LA ZONE TECHNIQUE PORTUAIRE	69



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

COMMUNE DE CAPESTERRE BELLE-EAU		71
Fiche descriptive 19	CAPESTERRE B/E : DE LA CÔTE NORD A LA COTE SUD, A PIED OU A VELO	73
Fiche descriptive 20	AMÉNAGEMENT DU SECTEUR NORD	74
Fiche descriptive 21	AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DU BOULEVARD DU FRONT DE MER	75
Fiche descriptive 22	PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU FRONT DE MER	77
COMMUNE DE CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE		79
Fiche descriptive 23	AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE ET RESIDENTIEL DE TOURLOUROUS	81
Fiche descriptive 24	PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU FRONT DE MER	83
Fiche descriptive 25	CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITES ET D'EQUIPEMENTS COLLECTIFS A LA SORTIE DU BOURG	84
Fiche descriptive 26	MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME FRALE : FALAISES FORET RAVINE LITTORAL	85
COMMUNE DE DESHAIES		87
Fiche descriptive 27	EQUIPEMENTS PORTUAIRES	89
Fiche descriptive 28	MISE EN VALEUR DU SENTIER DU LITTORAL	90
Fiche descriptive 29	AMÉNAGEMENT DU PORT DEPARTEMENTAL DU BOURG	91
Fiche descriptive 30	REHABILITATION D'UN ESPACE A PAUL THOMAS	92
COMMUNE DE LA DESIRADE		95
Fiche descriptive 31	CONSTRUCTION D'UNE DECHETTERIE ET D'UN QUAI DE TRANSFERT	97
Fiche descriptive 32	PROJET DE RESERVE NATURELLE NATIONALE A CARACTERE GEOLOGIQUE	98
Fiche descriptive 33	REALISATION D'UN ESPACE MUSEAL « GEODESIR »	99
COMMUNE DE GOSIER 101		
Fiche descriptive 34	VALORISATION PAYSAGERE DE BELLE-PLAINE	103
Fiche descriptive 35	AMÉNAGEMENT L'ANSE DU BOURG	104
Fiche descriptive 36	LYCEE DU GOSIER	105
COMMUNE DE GOURBEYRE		107
Fiche descriptive 37	NOTE SUR LA CARRIERE DE RIVIERE SENS	109
	125	
Fiche descriptive 38	AMENAGEMENT DE LA ZONE TECHNIQUE PORTUAIRE ET REHABILITATION DE LA MARINA	127



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

Fiche descriptive 39	PROJET de CLASSEMENT DES MONTS CARAÏBES	128
COMMUNE DE GOYAVE		131
Fiche descriptive 40	AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE DE SAINTE CLAIRE	133
Fiche descriptive 41	PORT DE PLAISANCE	135
COMMUNE DE GRAND BOURG		137
Fiche descriptive 42	PROJET DE CREATION D'UNE RESERVE NATURELLE NATIONALE	139
Fiche descriptive 43	AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD MARITIME	140
Fiche descriptive 44	BASE NAUTIQUE DU 3 <sup>EME</sup> PONT	141
Fiche descriptive 45	CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE GESTION DES DECHETS	142
Fiche descriptive 46	CREATION D'UN QUARTIER DE LA PLAISANCE A GRAND-BOURG	143
COMMUNE DU LAMENTIN		147
Fiche descriptive 47	AMÉNAGEMENT D'UN PORT A BLACHON	149
Fiche descriptive 48	AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DU CANAL DES ROTOURS	153
COMMUNE DU MOULE 155		
Fiche descriptive 49	CLASSEMENT DU SITE DE LA PORTE D'ENFER	157
COMMUNE DE PETIT-BOURG		159
Fiche descriptive 50	PORT DE PLAISANCE	161
COMMUNE DE PETIT CANAL		163
Fiche descriptive 51	AMÉNAGEMENT DU QUAI DE LA DARSE ET VALORISATION DU « PETIT-CANAL »	165
VILLE DE POINTE A PITRE		169
Fiche descriptive 52	INSTALLATION D'UNE BASE DE REPARATION DE BATEAUX DE GRANDE PLAISANCE	171
Fiche descriptive 53	CONSTRUCTION DU MEMORIAL ACT	172
COMMUNE DE POINTE-NOIRE		175
Fiche descriptive 54	AMÉNAGEMENT ET EXTENSION DU PORT ET DU LITTORAL PROCHE	177
COMMUNE DE PORT-LOUIS		179
Fiche descriptive 55	AMENAGEMENT DE L'ARRIERE PLAGE PROJET ECO-TOURISTIQUE	181



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

Fiche descriptive 56	AMENAGEMENT D'UN PORT DE PECHE	182
Fiche descriptive 57	AMENAGEMENT DU FRONT DE MER	184
Fiche descriptive 58	AMENAGEMENT DE LA ZAC DE RODRIGUE	185
Fiche descriptive 59	ZONE TECHNIQUE PORTUAIRE	186
COMMUNE DE SAINT-FRANCOIS		187
Fiche descriptive 60	REAMÉNAGEMENT ET VALORISATION DU SITE TOURISTIQUE DES RAISINS CLAIRS	189
Fiche descriptive 61	CREATION D'UNE VOIE VERTE LE LONG DU LITTORAL	190
Fiche descriptive 62	AMÉNAGEMENT DES MARAIS DE « GROS BŒUF »	191
Fiche descriptive 63	AMÉNAGEMENT DU SPOT DE SURF AU BOURG	192
Fiche descriptive 64	BALISAGE EN MER	193
Fiche descriptive 65	AMÉNAGEMENT LEGER DE L'ESPACE NATUREL « TERRAIN MILITAIRE, ANSE-A-L'EAU »	194
Fiche descriptive 66	AMÉNAGEMENT CHAPELLE BAIE OLIVE	195
Fiche descriptive 67	REHABILITATION ET ENTRETIEN DE LA MARINA	196
Fiche descriptive 68	OPERATION GRAND SITE DE LA POINTE DES CHATEAUX	197
COMMUNE DE SAINT-LOUIS DE MARIE-GALANTE		199
Fiche descriptive 69	RESERVE NATURELLE NATIONALE DE MARIE-GALANTE	201
COMMUNE DE SAINTE ANNE		203
Fiche descriptive 70	PROJET DE PORT COMMUNAL DES GALBAS	205
COMMUNE DE SAINTE-ROSE		207
Fiche descriptive 71	PORT DEPARTEMENTAL A VOCATIONS MULTIPLES	209
Fiche descriptive 72	DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA FACADE MARITIME	210
Fiche descriptive 73	AMÉNAGEMENT DU SECTEUR LA RAMEE	211
Fiche descriptive 74	Aménagement d'une voie de contournement	212
COMMUNE DE TERRE-DE-BAS		213
Fiche descriptive 75	AMÉNAGEMENT DE CHEMINEMENTS A GRANDE-ANSE	215
Fiche descriptive 76	CONSTRUCTION DE 2 STATIONS D'EPURATION A GRANDE-RAVINE ET a GRANDE-ANSE	217
Fiche descriptive 77	PROJET D'AQUACULTURE	218
Fiche descriptive 78	AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS A aNSE A DOS	219
Fiche descriptive 79	AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC A GRANDE-ANSE	220
Fiche descriptive 80	AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS a PETITES ANSES	221

## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

Fiche descriptive 81	AMÉNAGEMENT DE L'ARRIERE-PORT	222
Fiche descriptive 82	AMÉNAGEMENT D'UN POINT DE BAINNADE A GRANDE-RAVINE	223
COMMUNE DE TERRE DE HAUT		225
Fiche descriptive 83	AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE MOREL	227
COMMUNE DE VIEUX-HABITANTS		229
Fiche descriptive 84	AMÉNAGEMENT DU SECTEUR « LE BOUCHU »	231
FICHES GENERALES		233
Fiche descriptive 85	Installation d'une Halte Légère de Plaisance	235
Fiche descriptive 86	Création d'un port de plaisance A DESHAIES ET GOYAVE	236

---

**Le présent document "projets à réaliser sur le littoral", bien qu'autonome, fait partie intégrante du rapport du SAR.**

**Les projets qui peuvent être autorisés dans les espaces proches du rivage figurent dans ce document, dans la mesure où ils correspondent dans leur principe aux orientations du présent schéma et répondent, notamment par leur localisation et leurs caractéristiques aux exigences législatives et réglementaires qui leur sont applicables.**

**Leur mention dans ce document ne constitue en aucun cas un engagement des collectivités intéressées à participer à leur élaboration, financement et mise en œuvre.**

---



REGION GUADELOUPE



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
COMMUNE DES ABYMES



REGION  
GUADELOUPE



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

# Fiche descriptive 1 TAONABA - AMÉNAGEMENT DU CANAL DE BELLE-PLAINE

<b>VILLE DES ABYMES (97139)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Taonaba – Aménagement du canal de Belle-Plaine
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : Belle-Plaine Abymes
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> :  Confrontée à la crise de la traditionnelle économie de plantation, la Guadeloupe a développé une activité touristique centrée essentiellement sur les activités balnéaires. Sur son territoire dépourvu de plage, la ville des Abymes a pris le parti de développer un autre tourisme basé sur la valorisation des milieux humides, telle que la mangrove, qui occupe l'ensemble de son littoral.  Le projet baptisé « <b>TAONABA</b> <sup>1</sup> », comporte deux volets : <b>1-</b> Création d'un aménagement éco-touristique, outil de recherche, de connaissances et de découverte des milieux humides, depuis le canal Belle-Plaine jusqu'au grand Cul de Sac marin <b>2-</b> Définition et mise en œuvre d'un projet de territoire impliquant une appropriation et une participation active de la population locale.
<b>Le plan d'aménagement</b> s'articule autour de deux pôles : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un pôle muséal constitué par le bâtiment de la maison de la mangrove et des milieux humides littoraux ;</li><li>▪ Un pôle nature fait de parcours de découverte et d'interprétation (terrestre et nautique) à travers les différentes formations de mangrove et d'arrière mangrove.</li></ul>
La mise en œuvre de ce plan a été découpée en trois tranches : <b><u>Tranche 1</u></b> (réalisée pour partie en chantier d'insertion):
- Réalisation d'un sentier de découverte pédestre de 800m en caillebotis, parcourant la prairie humide et la forêt marécageuse ; <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Construction du bâtiment de la maison de la mangrove et des milieux humides, ouvrage chargé d'abriter la muséographie du site 7</li><li>▪ Curage du canal de Belle-Plaine sur sa partie aval, rendant ainsi possible la navigation</li></ul>

<sup>1</sup> Taonaba : terme employé par les amérindiens pour définir les milieux humides

entre la maison de la mangrove et le Grand Cul de sac Marin.

### Tranche 2 :

- Elaboration des études pour la muséographie axées sur la connaissance et la valorisation des milieux humides
- Construction d'une passerelle de franchissement du canal, d'un débarcadère avec carbet et du caillebotis reliant la maison de la mangrove au débarcadère
- Curage du canal Belle-Plaine sur sa partie amont entre le « Pont-à-Popo » et la maison de la mangrove.

Ces deux premières tranches de travaux sont achevées.

### Tranche 3 (en cours)

- Aménagement de la zone d'accueil du site, via la RD 106 au niveau du Pont-à-Popo, avec :
  - Réalisation d'un parking pour les visiteurs
  - Construction des bâtiments d'accueil (billetterie, espace de restauration, locaux techniques, boutique...)

- Réalisation d'un sentier de découverte pédestre le long de la rive nord du canal Belle-plaine, liant la zone d'accueil au pôle muséal
- Mise en place de l'équipement muséographique à l'intérieur de la Maison de la Mangrove
- Equipement en panneaux photovoltaïques de l'espace muséal et des infrastructures d'accueil
- Elaboration du concept de gestion du site et recrutement d'un gestionnaire

**Le projet de territoire** s'élabore lui en 3 temps :

- Réalisation d'un diagnostic partagé de la zone à aménager (effectué en 2008)
- Elaboration concertée d'axes stratégiques et de mesures pour le développement de la zone (en cours).
- Création, mise en œuvre, suivi et évaluation d'un plan d'action, encadré par une charte de développement et consolidé par un contrat de territoire (à venir).

**Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)** : Ville des Abymes – Mandataire délégué : SEMAG

### **Impacts majeurs (environnementaux...),**

**si répertoriés, contraintes de mise en œuvre** : L'enjeu est de doter la Guadeloupe d'un outil pédagogique de recherches et de connaissances des milieux humides, encore inexistant dans la Caraïbe. L'objectif est double :

- d'une part, il s'agit de contribuer à la valorisation et la sauvegarde de l'extraordinaire richesse de la biodiversité faunistique et floristique du Grand Cul de Sac Marin (Réserve Mondiale de la Biosphère) et de sa zone humide adjacente (classée RAMSAR).



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

- d'autre part, c'est une opportunité de dynamisation économique de la zone de Belle-Plaine, par le développement d'une agriculture et d'un tourisme respectueux des hommes et de leur environnement. Avec pour corollaire, la sauvegarde de l'une des dernières zones agricoles du territoire abymien.

**Echéance/ calendrier/ étapes** :- Juin 2011

## Fiche descriptive 2 EQUIPEMENT DE TRAITEMENT DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN AGGLOMERATION POINTOISE

<b>COMMUNE DES ABYMES</b>
<p><b><u>Intitulé du projet :</u></b></p> <p>Grand projet « plateforme environnementale multi-filières de traitement des déchets ménagers et assimilés de l'agglomération pointoise</p>
<p><b><u>Lieu-dit (ou localisation) :</u></b></p> <p>Grand-Camp / Abymes</p>
<p><b><u>Description sommaire/ résultats attendus :</u></b></p> <p>Mise en place d'une plateforme environnementale multi-filières de traitement des déchets ménagers et assimilés ayant comme objectif de séparer chaque type de déchets pour les diriger vers la filière de valorisation adaptée.</p> <p>Ce projet comprendra les équipements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une unité de tri-séparation</li> <li>▪ une unité de tri manuel</li> <li>▪ une unité de valorisation organique par méthanisation</li> <li>▪ une unité d'incinération</li> </ul> <p>Le projet permettra au territoire de bénéficier d'un traitement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les déchets collectés auprès des ménages</li> <li>▪ les déchets assimilables aux déchets ménagers et constitués des encombrants, monstres ou déchets divers des déchetteries, des déchets d'origine commerciale ou artisanale</li> <li>▪ les déchets extérieurs (boues de station d'épuration, déchets industriels et commerciaux banals, déchets hospitaliers...)</li> <li>▪ les déchets fermentescibles</li> <li>▪ les déchets secs</li> <li>▪ les déchets valorisables directement</li> </ul>
<p><b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.) :</u></b></p> <p>Le maître d'ouvrage est le SICTOM de l'agglomération pointoise</p> <p>Le SICTOM délègue à VALORGABAR, via une DSP, les études, le financement, la réalisation et l'exploitation pendant 20 ans du centre de traitement multi-filières.</p> <p>Coût total du projet : 170 527 694 €</p>

## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

### **Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, ou contraintes de mise en œuvre :**

La mise en place de ce site constitue elle-même une mesure de protection de l'environnement puisqu'il participe à l'amélioration de la gestion des déchets ménagers de Guadeloupe et s'inscrit dans le cadre du PDEDMA.

Certains points pourraient être optimisés cependant, notamment :

- optimisation de la valorisation énergétique,
- garantie du débouché local ou caribéenne des mâchefers, compost et rifiom
- impact en matière de bruit
- impact en matière d'odeur

Nombreuses incertitudes quant aux filières aval des principaux sous-produits solides de la future plate-forme.





REGION GUADELOUPE

SAR



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
COMMUNE D'ANSE BERTRAND



REGION  
GUADELOUPE



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

### Fiche descriptive 3

# CLASSEMENT DU SITE DE LA GRANDE VIGIE ET DES FALAISES NORD-EST DE LA GRANDE-TERRE

COMMUNE D'ANSE BERTRAND
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Classement du site de la Grande Vigie et des falaises nord-est de Grande-Terre.
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : Grande-Vigie dans la Commune d'Anse-Bertrand et falaises du Nord-est de la Grande-Terre.
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> : Le site de la Grande Vigie se caractérise par : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ un découpage unique dans le Nord de la Grande-Terre, composé d'une multitude d'anses et de caps en alternance depuis la Pointe de la Grande Vigie jusqu'à la Pointe Petit-Nègre, sur plus de 12 Kms env. et de falaises hautes,</li><li>▪ l'escarpement de faille de la Barre de Cadou,</li><li>▪ le paysage de l'arrière-pays essentiellement marqué par la culture de la canne à sucre qui rappelle l'ancienneté de cette agriculture exercée depuis le 19<sup>ème</sup> siècle.</li></ul>
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ DIREN Guadeloupe.</li><li>▪ Etude réalisée en régie.</li></ul>
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux...)</u></b> , <b><u>si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> : sans objet.
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> : Procédure en cours/prochaine étape : enquête administrative (fin 1 <sup>er</sup> semestre 2010) NB / délais impossibles à maîtriser du fait de la complexité de la démarche.





REGION GUADELOUPE

SAR



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
COMMUNE DE BAIE-MAHAULT



REGION  
GUADELOUPE



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

### Fiche descriptive 4

## PROJET D' EXTENSION DU PORT AUTONOME DE LA GUADELOUPE A JARRY

---

**Le développement de la conteneurisation** : le taux de croissance annuel moyen du trafic maritime en conteneurs a été de 9,8 % au cours des vingt dernières années.

**Augmentation de la taille des navires** avec la généralisation des navires de 2.000/2.500 EVP et la mise en service de navires de 5.000 EVP et plus au départ d'Europe du Nord, jusqu'à 3.500/4.000

EVP sur les lignes Nord-Sud et Est-ouest.

**Augmentation des capacités du Canal de Panama** par la mise en place d'un nouveau jeu d'écluses permettra le passage de navires de type NPX (new panamax) de 360-380m de longueur,

19 à 20 rangées de conteneurs en largeur (51m) et d'une capacité pouvant atteindre 12.500 EVP.

#### *Un terminal à conteneurs limité et proche de la saturation*

- 600 m de linéaire de quais,
- 3 postes (12, 13 et 14) d'un tirant d'eau de 12 m (navires de type Panamax de 2500 EVP)
- 4 portiques de manutention de conteneurs, dont 2 post-panamax.
- parc de stockage de 9 ha de terre-pleins travaillé avec des reach-stackers.
- Le terminal offrira une capacité maximale de traitement de 300.000 EVP annuels fin 2010, soit une augmentation de trafic limitée à environ 100.000 EVP par rapport au trafic actuel.

**Cette limite de capacité est d'autre part à associer à celle de l'accès au chenal qui ne peut accueillir des navires calant plus de 11 m soit des navires porte-conteneurs de 2500 EVP, donnée majeure à placer en perspective des évolutions du marché du transport maritime.**

**Le trafic du PAG est essentiellement domestique (88% du trafic total), il est limité en croissance par l'évolution naturelle de l'économie de l'archipel qui ne peut guère laisser espérer plus de 2% par an d'augmentation. Sur les 8 dernières années, le trafic domestique a enregistré une croissance moyenne annuelle de 1,8%.**

**A l'opposé, le trafic de transbordement, a enregistré une croissance moyenne annuelle de + 16,4% sur cette même période. C'est le trafic qui semble recéler le plus fort potentiel de croissance actuellement.**

La réalisation du nouveau Terminal à conteneurs du PAG permettrait :

- d'éviter le risque de feederisation de la Guadeloupe se traduisant par une baisse de la qualité de la desserte maritime et un renchérissement des coûts de transport entre l'Europe et la Guadeloupe
- de dynamiser les flux de conteneurs domestiques, le trafic étant dopé par la massification qui permet d'abaisser les coûts de fret maritime,
- de capter une partie du potentiel de transbordement de la zone Caraïbes en cherchant à valoriser localement cette opération purement portuaire (par exemple, développement d'une offre logistique élaborée pour la zone Caraïbes)
  1. La Guadeloupe n'offre **pas de sites naturels favorables** permettant de développer aisément une nouvelle infrastructure portuaire de commerce,
  2. Les sites identifiés et éventuellement mobilisables pour un tel aménagement présentent des **contraintes** telles qu'elles renchérraient le montant de l'investissement à consentir,
  3. La zone de **Jarry apparait comme la plus favorable** pour poursuivre le développement portuaire
- de trouver un nouvel élan et de prendre un tournant vers des perspectives de trafics et donc des retombées socio-économiques nouvelles que l'économie guadeloupéenne peut difficilement générer dans sa structure actuelle.



**2 phases de projets :**

## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

- 1<sup>ère</sup> phase :
  - 350 ml de quai dragués à -15,00m mais fondés à -17,00 m
  - 25 ha de terre-pleins avec un terre-plein offrant une profondeur de 400 m à partir du bord à quai
  - Le bassin d'évitage est agrandi et est dragué avec le chenal à -15,40 m. capacité théorique totale = 420.000 EVP par an.
- 2<sup>ème</sup> phase (hors DPC)
  - 350 ml de quai dragués à -16 m
  - 15 ha de terre-pleins
  - le chenal et le cercle d'évitage seront de nouveau dragués (jusqu' à -17,50 m). capacité théorique totale = 840.000 EVP par an.

### LE PROJET

- Navire de projet :
  - Navire porte-conteneurs Post Panamax de 6.500 EVP présentant les caractéristiques moyennes suivantes :
    - Longueur : 300m
    - Largeur : 40m
    - Tirant d'eau : 14m
- Critères de séisme :
  - Zone de séismicité : III
  - Site : Classe S1

A noter que les ouvrages de quai seront construits en classe D, premier quai de classe D aux Antilles. Il s'agit d'un aspect stratégique du projet qui vise à assurer la continuité de l'usage de l'ouvrage en cas de séisme majeur afin de garantir la sécurité des approvisionnements de la Guadeloupe.

Cet aspect de la construction apporte un surcoût à l'opération mais présente un caractère hautement stratégique pour l'archipel.

### L'environnement du projet

- L'environnement naturel

### Etat actuel des connaissances sur le site du projet :

- La qualité des eaux et des sédiments apparaît globalement bonne,
- Les fonds sont très vaseux et localement anoxiques en raison de la profondeur importante (-12 mètres).

Les biocénoses apparaissent globalement pauvres mais présentent un intérêt écologique moyen en raison du bon potentiel de développement des herbiers et de certaines colonies coralliennes

- Par rapport aux zones alentours de la zone du projet, la partie la plus au Sud de la zone portuaire de Jarry s'avère finalement être celle qui **présente le moins d'enjeu du fait de l'absence de milieux à caractère naturel.**

D'une cinquantaine d'hectares, la commercialisation du domaine du PAG est pratiquement achevée. Le port ne dispose plus d'un potentiel foncier significatif pour accompagner le développement des activités portuaires

### *Le projet au niveau technique*

- Plan-masse

Le nouveau terminal sera implanté au sud du terminal à conteneurs actuel sur la zone située par des fonds compris entre -4,00m et -7,00m au niveau du « Banc Provençal ».

Cette zone à l'avantage d'être située à proximité du terminal actuel et dans une zone où les fonds marins sont relativement faibles, limitant ainsi les besoins en matériaux de remblais.

Les **travaux de dragage** consisteront à :

- approfondir le chenal actuel d'entrée au port pour disposer d'un tirant d'eau disponible à -15,40 CM dans le chenal et au niveau du cercle de d'évitage de 300m de rayon.
- La darse sera draguée à - 15 CM et l'assise du quai sera prévue pour permettre un dragage à -17.00 CM (anticipation de la phase 2).

Les matériaux à draguer dans le chenal d'accès sont principalement constitués :

- Dans le chenal : de sable argileux fins comprenant des pourcentages argileux compris entre 15 et 80 % et d'argile compressible ou sur-consolidée recouvrant un substratum marnocalcaire (5 millions de m<sup>3</sup>).
- Devant les quais : de marno-calcaire (160 000m<sup>3</sup>)
- Au niveau de la passe d'entrée : marno-calcaire (200 000m<sup>3</sup>)

Pour la phase 1 du projet, 350m de quai, séisme de classe D, seront construits.

### *Les besoins en matériaux*

## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

La création de nouveaux espaces fonciers gagnés sur la mer passe donc nécessairement par le remblaiement de nouvelles surfaces côté mer et par des besoins importants en matériaux de remblai. Les matériaux peuvent venir :

- du dragage : toutefois, le potentiel de réemploi des matériaux en remblai suite au dragage est faible pour les vases et tourbes, les sols compressibles indifférenciés pourront l'être en remblai
- « pleine masse » si leur teneur en sable est suffisamment conséquente. Les marno-calcaires peuvent être utilisés en remblai pleine masse après avoir été classés,
- des carrières de Guadeloupe ou à importer, qui représente un coût important, tant en termes économique qu'environnemental, ISID Sud

### *Casiers de stockage des déchets inertes*

- des déchets inertes de l'archipel, par la création d'une ISDI qui permettrait d'offrir un exutoire à la Guadeloupe pour traiter et éliminer, dans le respect de la réglementation et dans des conditions économiques acceptables et durables, leurs déchets inertes issus du secteur Bâtiment et de Travaux Publics (BTP).

D'un point de vue réglementaire, en application du code des ports maritimes, le Grand Projet de Port est soumis à une **prise en considération préalable de l'Etat après avis du Conseil d'Administration**. Les études stratégiques et techniques réalisées d'ici mai 2009 permettront de constituer un premier dossier éclairant sur la faisabilité finale du projet sur les plans économiques, techniques et environnementaux.

L'étape suivante consistera, le cas échéant, en la **saisine de la Commission Nationale du Débat Public**, au début de l'année 2010 et ce, compte tenu du coût global du projet dépassant les 150 M€. Une phase de **préparation au débat public** sera d'autre part nécessaire.

Une troisième étape sera liée **au lancement d'un appel à projets** pour sélectionner les opérateurs intéressés à investir lourdement, avec le PAG, sur ces nouveaux projets.

Une quatrième étape concernera la **prise en considération du Grand Projet de Port** par les ministères de tutelle et **procédure d'enquête publique**, une fois le projet définitif arrêté, en vue d'obtenir **l'autorisation des travaux**,

Une fois ces étapes passées avec succès, **la période de travaux** pourra débuter (2012-2015).



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

Ces informations sont extraites d'une étude Sogreah, juin 2009,  
« DOSSIER DE PRISE EN CONSIDERATION DU GRAND PROJET DE  
TERMINAL A CONTENEURS – DU PORT AUTONOME DE  
GUADELOUPE Phase 1-



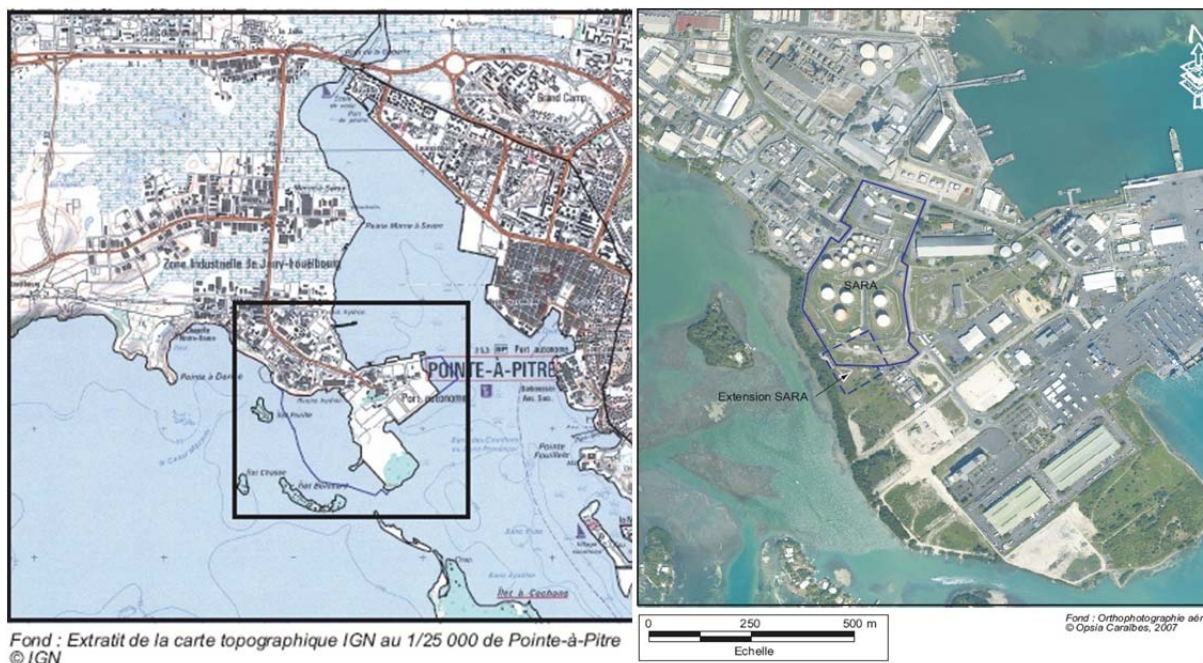
### Fiche descriptive 5

# EXTENSION DE STOCKAGES DE PRODUITS PETROLIERS A LA SARA, A JARRY

#### COMMUNE DE BAIE-MAHAULT

**Intitulé du projet :** Extension de stockages de produits stratégiques de produits pétroliers à Jarry

**Lieu-dit (ou localisation) :**



**Description sommaire/ résultats attendus :**

- 3 réservoirs de 12 000 m<sup>3</sup> de gazole route et 12 000 m<sup>3</sup> de kérosène
- Les nouvelles installations seront implantées pour une partie à l'intérieur du dépôt existant de la SARA, et pour une autre partie à l'extérieur du dépôt, sur une zone ( 1.15 ha) gagnée sur la mer dans le cadre de l'extension générale du Port Autonome de la Guadeloupe.
- Le CPSSP a souhaité que les produits stratégiques bénéficient des mêmes taux de rotation que les produits SARA ; en conséquence ces réservoirs sont raccordés aux différents circuits produits du dépôt de Jarry, à savoir : réception de l'apportement, transfert vers bacs et expédition vers le PCC et pipe jet PSR.
- Le personnel du dépôt existant de Jarry, sera chargé de l'exploitation.

**Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.) :**

- Maître d'ouvrage : C.P.S.S.P.
- Maître d'ouvrage délégué : SARA

### Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, ou contraintes de mise en œuvre :

- Les limites de contraintes environnementales, demandées par le PAG sont respectées, à savoir que :
  - le périmètre de sécurité Z1 reste contenu dans l'emprise sud du terrain amodié,
  - le périmètre Z2 n'excède pas les limites de la voirie existante.

En effet, les conclusions d'une étude préliminaire d'impact, permettent d'identifier l'explosion de réservoir comme phénomène majorant, avec les contraintes suivantes:

- la distance d'effets de surpression à 140 mbar constitue la limite de la zone Z1, à 60 mètres par rapport au centre des réservoirs. Cette zone reste contenue dans l'espace amodié, à 11 mètres en bordure Sud de la future clôture.
- Les moyens de défense incendie sont modifiés, si besoin : réserves d'eau et d'émulseur, capacité de la pomperie incendie.

### Echéance/ calendrier/ étapes :

- Fin de l'étude de base : **fév. 10**
- Remise du DDAE (Demande D'Autorisation d'Exploiter) **fév. 10**
- Estimation budgétaire du projet +/- 10% **Mars 10**
- Décision d'investissement du CPSSP **Mars/ juin 10**
- Accord DAE et Permis de construire **jan. 11**
- Fin des travaux de renforcement de sol et terrassement **oct. 11**
- (durée 19 mois après décision CPSSP)
- Mise en exploitation des réservoirs **4<sup>ième</sup> trim. 12**

### Fiche descriptive 6

# PROJET DE CENTRALE ELECTRIQUE DE 216 MW, A JARRY

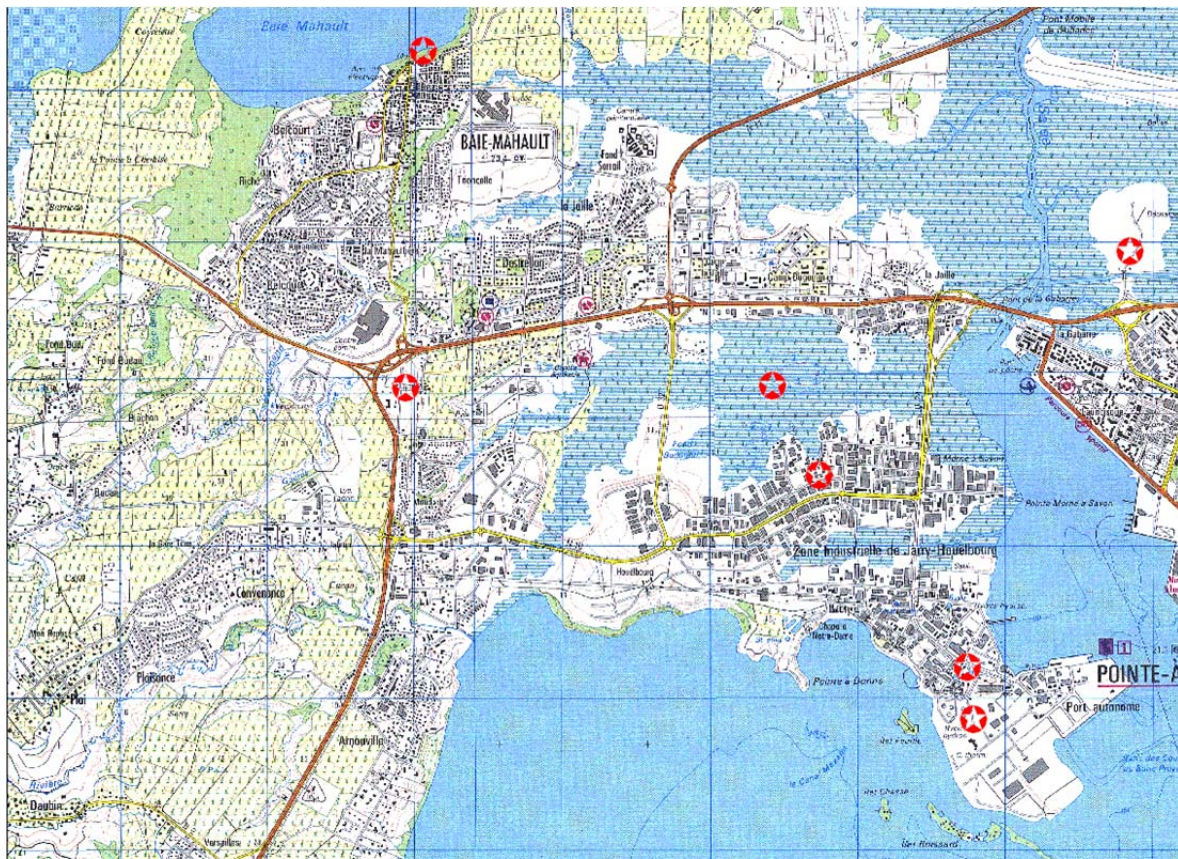
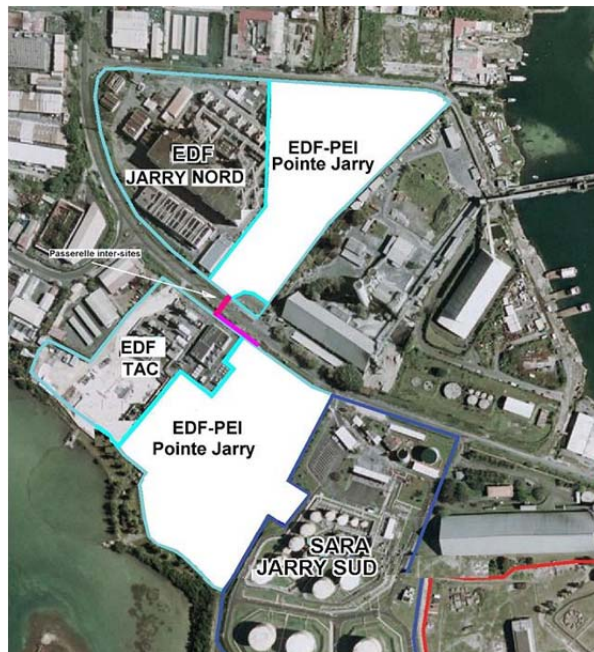
<b>COMMUNE DE BAIE-MAHAULT</b>
<b><u>Intitulé du projet</u> : projet de centrale électrique à la Pointe Jarry</b>
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : Pointe de Jarry
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u> :</b> L'équilibre offre/demande d'électricité est précaire en Guadeloupe et la centrale de Jarry Nord arrive en fin de vie. La Programmation Pluriannuelle d'Investissements de production électrique établie par l'état (pour la période 2005 / 2015) prévoit un remplacement de la centrale de Jarry Nord et une augmentation de puissance. EDF-PEI Pointe Jarry a obtenu, le 10 juillet 2007, une autorisation d'exploiter de cette nouvelle centrale sur le site Pointe de Jarry au titre de la loi sur l'électricité La puissance de la centrale de Jarry sera de 216 MW (9 + 3 moteurs de 18 MW unitaire).
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> : EDF
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, ou contraintes de mise en œuvre</u> :</b> Les moteurs seront du type « diesel semi rapides » transformables au gaz naturel (les moteurs diesels constituent la seule technologie disponible de puissance importante capable d'assurer) . -Les émissions atmosphériques seront minimisées et conformes aux nouvelles règles environnementales (réduction de 85% des Oxydes d'Azote) -Les consommations propres aux sites seront optimisées: eau du process produite à partir d'eau de mer, récupération de la chaleur des conduits d'échappement, ...
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u> :</b> Le démarrage des travaux de construction de la centrale électrique est envisagé au 2ème semestre 2010 (sachant que la construction du poste d'évacuation d'énergie électrique a démarré en septembre 2009). La mise en service des premiers moteurs sera progressive à compter du 1er semestre 2012. Un arrêt progressif simultané de Jarry Nord est prévu.



**Images du site : vue aérienne de la centrale électrique EDF de la Pointe Jarry**



# PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL



# Fiche descriptive 7

## JARRY « PÔLE MAJEUR DE DEVELOPPEMENT A L'ECHELLE DE LA CARAÏBE »

<b>COMMUNE DE BAIE-MAHAULT (97122)</b>	
<b>Intitulé du projet :</b> Jarry « Pôle majeur de développement à l'échelle de la Caraïbe »	
<b>Lieu-dit ou localisation :</b> Jarry, Houelbourg Moudong, la Jaille Sud et Morne Bernard (325 ha)	
<b>Cadre du projet</b>	Après la mise en place du projet Jarry 2000, relance de la modernisation de la zone industrielle et commerciale, pôle de développement majeur, dans le cadre du développement durable et de l'intégration économique de la Guadeloupe (Région ultrapériphériques) au sein de la Caraïbe
<b>Objectifs</b>	<p><b><u>1/ Le renforcement du rôle majeur de la ZIC en tant que locomotive du développement économique à l'échelle régionale</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement de la sécurité des 45 000 usagers/jours (prévention et gestion des risques naturels et industriels, conditions d'accès et de sortie, etc.)</li> <li>▪ Pérennisation les exportations et importations de la Guadeloupe (conditions d'accès et de sortie du port de Jarry)</li> <li>▪ Pérennisation de la production et l'approvisionnement énergétique de la Guadeloupe</li> <li>▪ Pérennisation des industries lourdes (Pointe Jarry)</li> <li>▪ Pérennisation de l'emploi</li> <li>▪ Valorisation des savoir-faire locaux (parc d'activités économiques)</li> <li>▪ Coopération avec les autres Régions et Etats de la Caraïbe</li> </ul> <p><b><u>2 L'amélioration de l'environnement productif des entreprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modernisation des réseaux (y compris en matière de gestion)</li> <li>▪ Amélioration de la circulation et modernisation des déplacements (mode doux, TCSP)</li> <li>▪ Développement des secteurs d'activité en lien avec les TIC (pépinière d'entreprise, etc.) et la modernisation du port de Jarry</li> <li>▪ Développement de la Recherche-Développement, dans les secteurs de haute technologie dans le cadre d'un rapprochement Université et Entreprises (pôle d'excellence de Morne Bernard) et d'une coopération avec les autres Régions et Etats de la Caraïbe</li> </ul> <p><b><u>3/ La maîtrise des impacts environnementaux</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Protection des écosystèmes et modification du réseau hydrographique,</li> <li>▪ Gestion des ressources (consommation et recyclage des matières premières)</li> </ul>

	<p>lors de démolition par exemple), des énergies et de l'eau,</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Maîtrise des rejets liquides, gazeux, solides,</li><li>▪ Maîtrise des nuisances sonores, olfactives,</li><li>▪ Maîtrise des risques industriels et des pollutions liées aux transports et aux déplacements,</li><li>▪ prise en compte des risques naturels.</li><li>▪ Coopération avec les autres Régions et Etats de la Caraïbe (INTERREG)</li></ul> <p><b><u>4/ La prise en considération de la spécificité urbaine de la zone</u></b> en intégrant</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La problématique des espaces publics à travers une valorisation des espaces naturels et aménagés,</li><li>▪ Les différents modes de déplacements,</li><li>▪ La normalisation de la norme HQE dans l'habitat et le maintien de la mixité sociale,</li><li>▪ La promotion des activités de services et commerces de proximité,</li><li>▪ La valorisation des déchets,</li><li>▪ La récupération des eaux de ruissellement et le soutien aux énergies renouvelables ou peu consommatrice,</li><li>▪ La signalétique et la réglementation des panneaux publicitaires,</li><li>▪ L'équilibre espaces (naturels, urbains, économiques)</li><li>▪ L'éducation, formation, insertion</li><li>▪ La santé</li><li>▪ La coopération avec les autres Régions et Etats de la Caraïbe</li></ul>
--	---

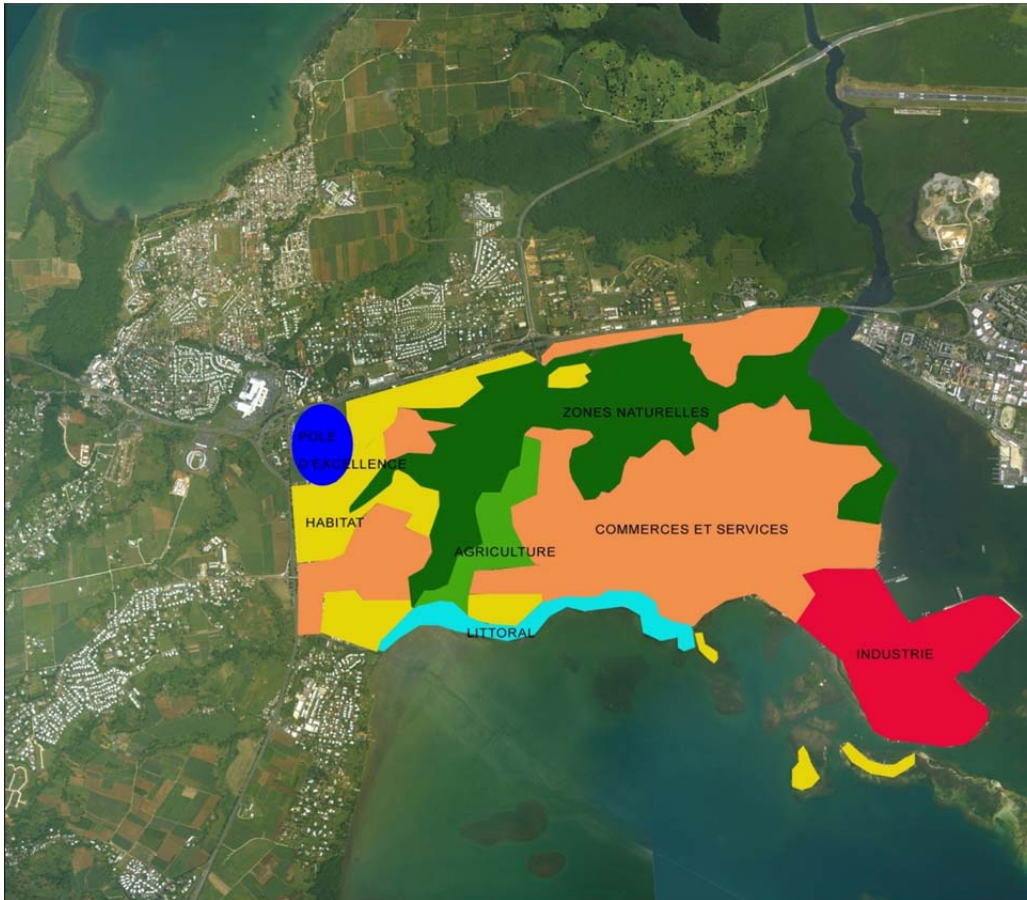


**Plan  
d'ensemble  
N°1  
(les  
principaux  
travaux)**





## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

<p><b>Plan d'ensemble N°2</b> (les principaux pôles)</p>	 <p><b>Zone bleue foncée</b> : Pôle d'excellence de Morne Bernard  <b>Zone rouge</b> : Le pôle industrie concerne également le Port de Jarry  <b>Zone en bleu claire</b> : zone des 50 pas géographiques (espace naturel)</p>
<p><b>Plan N°3</b> <b>Parc d'activités économiques de Jarry</b></p> <p><b>Superficie de 1,8 ha</b></p>	<p>Carte à transmettre</p> <p><b>Activités :</b>  <b>Manifestations économiques et culturelles de dimension régionale</b></p> <p><b>Travaux d'aménagement</b>  <b>Phase I réalisée</b>  <b>Phase II à faire</b></p>
<p><b>Principaux travaux à réaliser</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place collecte des eaux usées (Modernisation ou création d'une STEP)</li> <li>▪ Réalisation des voies sur mangroves</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réhabilitation et création de réseaux EP, AEP et EE</li> <li>▪ Requalification des voies d'entrée (RD 24 et 32)</li> <li>▪ Requalification du boulevard de Houelbourg (aménagement urbain)</li> <li>▪ Création de 2 giratoires sur la RD 24 et sur RN 10 (pour raccordement au PAG)</li> <li>▪ Création du sentier du littoral</li> <li>▪ Mise en place d'une voie en site propre (cf. TCSP/PDU)</li> <li>▪ Requalification des rues Forest et Becquerel (stationnement et trottoirs)</li> <li>▪ Création voie lotissement PAG et raccordement à la rue Freyssinet prolongée</li> <li>▪ Réalisation des 3 échangeurs (La Gabarre, la Jaille, Jabrun) : hors Jarry 2000</li> <li>▪ Création d'un parc urbain de loisirs jouxtant le sentier du littoral</li> <li>▪ Extension de la vidéo protection (13 caméras)</li> <li>▪ Doublement de RD 32 entre les rues TH. EDISON et Becquerel prolongée</li> <li>▪ Réalisation d'un carrefour à l'angle de RN 10 et RD 24 (en cours)</li> <li>▪ Réalisation d'un 3<sup>ème</sup> accès par Morne Bernard et Moudong à partir de la RN 2</li> <li>▪ Création d'un parc d'activités économiques (phase II)</li> <li>▪ Création du Pôle Administratif de Jarry</li> </ul>
<b>Cohérence et lien avec d'autres projets</b>	<p>PDU, PLU, SAR</p> <p>Projet de modernisation du PAG, EDF et SARA</p>
<b>Prise en compte et proposition VP (voirie et circulation)</b>	<p>Doublement des voies d'entrée, création de voies parallèles aux voies d'entrée, création de places de stationnement</p>
<b>Prise en compte et proposition vélo</b>	<p>Création d'une voie cyclable autour de la mangrove (RD 24 et voie sur mangrove)</p>
<b>Prise en compte et proposition marche à pied</b>	<p>Création de trottoirs le long des voies, création d'un mail planté central le long du boulevard de Houelbourg</p>
<b>Prise en compte et proposition stationnement</b>	<p>Création de stationnement le long des voies, création à terme de zone de stationnement collectif dans des gares intermodales</p>

## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

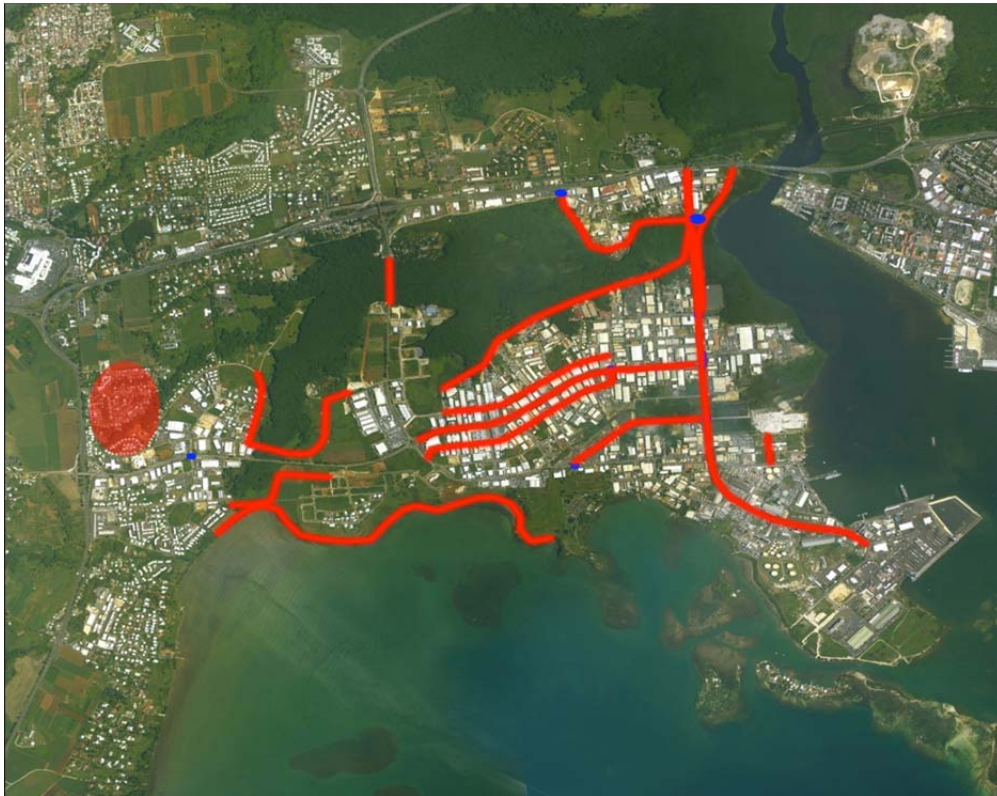
<b>nt</b>																						
<b>Programmation</b>	Phase II du projet initial « Jarry 2000 » : 2010-2015																					
<b>Avancement des études</b>	DCE réalisés (à l'exception des 2 voies sur mangrove)																					
<b>Avancement des études</b>	DCE réalisés (à l'exception des 2 voies sur mangrove)																					
<b>Etudes à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ DCE du parc urbain : 40 000 €</li> <li>▪ DCE des aménagements du DPL : 50 000 €</li> <li>▪ DCE des 2 voies sur mangrove : 350 000 €</li> <li>▪ Organisation de la gouvernance citoyenne : 10 000 €</li> <li>▪ Charte environnementale : 60 000 €</li> <li>▪ Etat des lieux et évolution du tissu économique : 50 000 €</li> <li>▪ Etat des lieux et évolution du tissu social : 50 000 €</li> <li>▪ Mise en place d'un SIG : à déterminer</li> </ul>																					
<b>Priorités d'aménagement</b>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 60%;">TRAVAUX ROUTIERS, VOIES NOUVELLES</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">18,7 M€</td> </tr> <tr> <td></td> <td>RESTRUCTURATION VOIES EXISTANTES</td> <td style="text-align: right;">28,9 M€</td> </tr> <tr> <td>A affiner</td> <td>LES CARREFOURS</td> <td style="text-align: right;">6,7 M€</td> </tr> <tr> <td>A compléter</td> <td>ASSAINISSEMENT EP</td> <td style="text-align: right;">15,8 M€</td> </tr> <tr> <td>A valider</td> <td>ASSAINISSEMENT EU</td> <td style="text-align: right;">4,7 M€</td> </tr> <tr> <td></td> <td><b>TOTAL</b></td> <td style="text-align: right;"><b>75,8 M€</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td>TRAVAUX ROUTIERS, VOIES NOUVELLES</td> <td style="text-align: right;">18,7 M€</td> </tr> </table>		TRAVAUX ROUTIERS, VOIES NOUVELLES	18,7 M€		RESTRUCTURATION VOIES EXISTANTES	28,9 M€	A affiner	LES CARREFOURS	6,7 M€	A compléter	ASSAINISSEMENT EP	15,8 M€	A valider	ASSAINISSEMENT EU	4,7 M€		<b>TOTAL</b>	<b>75,8 M€</b>		TRAVAUX ROUTIERS, VOIES NOUVELLES	18,7 M€
	TRAVAUX ROUTIERS, VOIES NOUVELLES	18,7 M€																				
	RESTRUCTURATION VOIES EXISTANTES	28,9 M€																				
A affiner	LES CARREFOURS	6,7 M€																				
A compléter	ASSAINISSEMENT EP	15,8 M€																				
A valider	ASSAINISSEMENT EU	4,7 M€																				
	<b>TOTAL</b>	<b>75,8 M€</b>																				
	TRAVAUX ROUTIERS, VOIES NOUVELLES	18,7 M€																				
<b>Partenariat &amp; Financement</b>	Europe, Région, Département, Ville Contribution du secteur privé dans le cadre du Partenariat Public Privé (PPP)																					

# Fiche descriptive 8

## JARRY « PÔLE CARIBEEN D'EXCELLENCE »

<b>COMMUNE DE BAIE-MAHAULT (97122)</b>	
<b>Intitulé du projet :</b> Jarry « Pôle caribéen d'excellence »	
<b>Lieu-dit ou localisation :</b> Jarry, Houelbourg et Moudong	
<b>Cadre du projet</b>	Requalification de zone industrielle et commerciale
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>la maîtrise des impacts environnementaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• protection des écosystèmes et modification du réseau hydrographique,</li> <li>• gestion des ressources (consommation et recyclage des matières premières lors de démolition par exemple), des énergies et de l'eau,</li> <li>• maîtrise des rejets liquides, gazeux, solides,</li> <li>• maîtrise des nuisances sonores, olfactives,</li> <li>• maîtrise des risques industriels et des pollutions liées aux transports et aux déplacements,</li> <li>• prise en compte des risques naturels.</li> </ul> </li> <li>• <b>la prise en considération de la spécificité urbaine de la zone</b> en intégrant           <ul style="list-style-type: none"> <li>• la problématique des espaces publics à travers une valorisation des espaces naturels et aménagés,</li> <li>• les différents modes de déplacements,</li> <li>• la normalisation de la norme HQE dans l'habitat et le maintien de la mixité sociale,</li> <li>• la promotion des activités de services et commerces de proximité,</li> <li>• la valorisation des déchets,</li> <li>• la récupération des eaux de ruissellement et le soutien aux énergies renouvelables ou peu consommatrice,</li> <li>• la signalétique et la réglementation des panneaux publicitaires,</li> <li>• équilibre espaces (naturels, urbains, économiques)</li> <li>• éducation, formation, insertion</li> <li>• santé</li> </ul> </li> </ul>


## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

<p><b>Plan d'ensemble</b></p>	
<p><b>Principaux travaux à réaliser</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place collecte des eaux usées (Modernisation ou création d'un STEP)</li> <li>• Réalisation des voies sur mangroves</li> <li>• Réhabilitation et création de réseaux EP, AEP et EE</li> <li>• Requalification des voies d'entrée (RD 24 et 32)</li> <li>• Requalification du boulevard de Houelbourg</li> <li>• Création de 2 giratoires sur la RD 24 et sur RN 10 (pour raccordement au PAG)</li> <li>• Création du sentier du littoral</li> <li>• Mise en place voie en site propre (cf. PDU)</li> <li>• Requalification des rues Forest et Becquerel (stationnement et trottoirs)</li> <li>• Création voie lotissement PAG et raccordement à la rue Freyssinet prolongée</li> <li>• Réalisation des 3 échangeurs (La gabarre, la Jaille, Jabrun)</li> </ul>
<p><b>Cohérence et lien avec d'autres projets</b></p>	<p>PDU, PLU, SAR 2001</p>
<p><b>Prise en compte et proposition VP (voirie)</b></p>	<p>Doublement des voies d'entrée, création de voies parallèles aux voies d'entrée, création de places de stationnement</p>



et circulation)															
<b>Prise en compte et proposition vélo</b>	Création d'une voie cyclable autour de la mangrove (RD 24 et voie sur mangrove)														
<b>Prise en compte et proposition marche à pied</b>	Création de trottoirs le long des voies, création d'un mail planté central le long du boulevard de Houelbourg														
<b>Prise en compte et proposition stationnement</b>	Création de stationnement le long des voies, création à terme de zone de stationnement collectif dans des gares intermodales														
<b>Programmation</b>	2007-2013 (durée du PO Guadeloupe)														
<b>Avancement des études</b>	DCE réalisés (à l'exception de la voie sur mangrove)														
<b>Avancement des études</b>	DCE réalisés (à l'exception de la voie sur mangrove)														
<b>Etudes à réaliser</b>	DCE du parc urbain : 40 000 € DCE des aménagements du DPL : 50 000 € DCE voie sur mangrove : 350 000 € Organisation de la gouvernance citoyenne : 10 000 € Charte environnementale : 60 000 €														
<b>Priorité d'aménagement</b>	<table border="0"> <tr> <td>TRAVAUX ROUTIERS, VOIES NOUVELLES</td> <td>15,6 M€</td> </tr> <tr> <td>RESTRUCTURATION VOIES EXISTANTES</td> <td>24,2 M€</td> </tr> <tr> <td>LES CARREFOURS</td> <td>4,65 M€</td> </tr> <tr> <td>ASSAINISSEMENT EP</td> <td>13,30 M€</td> </tr> <tr> <td>ASSAINISSEMENT EU</td> <td>3,90 M€</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>61,65 M€</b></td> </tr> <tr> <td><b>Modernisation de la station d'épuration de la Pointe-à-Donne ou création d'une nouvelle step</b></td> <td><b>A prendre en compte</b></td> </tr> </table>	TRAVAUX ROUTIERS, VOIES NOUVELLES	15,6 M€	RESTRUCTURATION VOIES EXISTANTES	24,2 M€	LES CARREFOURS	4,65 M€	ASSAINISSEMENT EP	13,30 M€	ASSAINISSEMENT EU	3,90 M€	<b>TOTAL</b>	<b>61,65 M€</b>	<b>Modernisation de la station d'épuration de la Pointe-à-Donne ou création d'une nouvelle step</b>	<b>A prendre en compte</b>
TRAVAUX ROUTIERS, VOIES NOUVELLES	15,6 M€														
RESTRUCTURATION VOIES EXISTANTES	24,2 M€														
LES CARREFOURS	4,65 M€														
ASSAINISSEMENT EP	13,30 M€														
ASSAINISSEMENT EU	3,90 M€														
<b>TOTAL</b>	<b>61,65 M€</b>														
<b>Modernisation de la station d'épuration de la Pointe-à-Donne ou création d'une nouvelle step</b>	<b>A prendre en compte</b>														
<b>Financement</b>	Europe, Région, Département, Ville Contribution du secteur privé dans le cadre du PPP ?														


### Fiche descriptive 9 RECONQUÊTE DU LITTORAL SUD DE JARRY

<b>COMMUNE DE BAIE-MAHAULT (97122)</b>	
<b>Intitulé du projet :</b> Reconquête du littoral sud de Jarry	
<b>Lieu-dit ou localisation :</b> Littoral sud (zone des 50 pas géométriques)	
<b>Cadre du projet</b>	Relier le quartier de Moudong à la zone industrielle de Jarry
<b>Description</b>	Réalisation d'un sentier de découverte du milieu naturel
<b>Plan d'ensemble</b>	
<b>Cohérence et lien avec d'autres projets</b>	<p>Ce projet de sentier s'intègre dans le projet global de Jarry 2000 afin d'offrir à l'ensemble des usagers un site en milieu naturel leur apportant un cadre pour toutes les activités, qu'elles soient sportives, pédestres, de découvertes ou tout simplement de détente.</p> <p>La réalisation de ce sentier répond à l'attente des usagers de la ZIC de Jarry, Houelbourg et Moudong qui souhaitent avoir des zones de vie à proximité de leur lieu de travail.</p>
<b>Enjeux en termes d'évolution sociodémographique</b>	Ouverture d'un site naturel au public
<b>Prise en compte et propositions VP (voirie et circulation)</b>	Circulations piétonnes accessibles aux personnes handicapées sur 60% du linéaire.
<b>Prise en compte et</b>	Réalisation de parkings accessibles aux TC

<b>propositions TC</b>	
<b>Prise en compte et propositions vélo</b>	Non
<b>Prise en compte et propositions Marche à pieds (MAP)</b>	Oui, but du projet, sentier de découverte
<b>Prise en compte et propositions stationnement</b>	Oui, 40 places à chaque extrémité du sentier
<b>Probabilité de réalisation du projet</b>	Suivant obtention des aides du FEDER (40%)
<b>Programmation</b>	3 tranches
<b>Avancement des études</b>	Validation A.V.P. en cours
<b>Coûts</b>	750 000 Euros
<b>Financement et MO</b>	FEDER, Conservatoire du Littoral, Commune, Privés




### Fiche descriptive 10 PÔLE ADMINISTRATIF DE JARRY

<b>COMMUNE DE BAIE-MAHAULT (97122)</b>	
<b>Intitulé du projet :</b> Pôle administratif de Jarry	
<b>Lieu-dit ou localisation :</b> Jarry Houelbourg et Moudong	
<b>Cadre du projet et objectifs</b>	<p>Les mutations constatées de la zone industrielle et commerciale de Jarry, Houelbourg et Moudong impliquent un renforcement des services publics de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ - Services aux entreprises</li> <li>▪ - Services aux usagers</li> <li>▪ - Sécurité (Mise en place d'une vidéosurveillance, police de proximité)</li> </ul>
<b>Description</b>	<p>Construction prévue à proximité de la crèche Bambino Village sur un site de 5000m<sup>2</sup></p> <p>Elle accueillera un pôle à vocation économique et sociale et une annexe de Police municipale</p>
<b>Plan d'ensemble</b>	
<b>Cohérence et lien avec d'autres projets</b>	Jarry 2000
<b>Enjeux en termes d'évolution sociodémographique</b>	Aucun
<b>Prise en compte et propositions VP (voirie et circulation)</b>	Problématique de desserte de Jarry

<b>Prise en compte et propositions TC</b>	Problématique de desserte de Jarry
<b>Prise en compte et propositions vélo</b>	Problématique de desserte de Jarry Voie cyclable prévue en bordure de la mangrove, depuis le carrefour de la Gabarre.
<b>Prise en compte et propositions Marche à pieds (MAP)</b>	Problématique de desserte de Jarry
<b>Prise en compte et propositions stationnement</b>	38 places de stationnement prévues
<b>Programmation</b>	2010
<b>Avancement des études</b>	Etudes de projet terminées
<b>Coûts</b>	1,6 M€
<b>Financement et MO</b>	Ville de Baie-Mahault, autres : à valider

# Fiche descriptive 11 DELIMITATION ET MATERIALIZATION DE LA FORÊT MARECAGEUSE DE JARRY

<b>COMMUNE DE BAIE-MAHAULT (97122)</b>	
Intitulé du projet : Délimitation et matérialisation de la forêt marécageuse de Jarry	
Lieu-dit ou localisation : Jarry, forêt marécageuse	
<b>Cadre du projet</b>	Projet Interreg Protection et valorisation des écosystèmes humides littoraux de l'espace Caraïbes
<b>Description</b>	Délimitation du DPL (suite à état des lieux et constat avec géomètre), puis matérialisation de ces limites pour figer les limites de la forêt marécageuse
<b>Périmètre d'action (rouge)</b>	
	
<b>Cohérence et lien avec d'autres projets</b>	<p>Cette opération s'insère dans un projet de coopération pilote à l'échelle de la Caraïbes (projet Interreg Zones Humides Littorales)</p> <p>Cette opération prend en considération les éventuelles futures évolutions de la zone, notamment les aménagements d'infrastructures (voiries) exposées dans le cadre de Jarry 2000.</p>

## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

<b>Enjeux en termes d'évolution sociodémographique</b>	Sensibilisation des usagers de Jarry à la protection de l'environnement au sens large du terme.
<b>Prise en compte et propositions VP (voirie et circulation)</b>	Cette opération prend en considération les éventuelles futures évolutions de la zone, notamment les aménagements d'infrastructures (voiries) exposées dans le cadre de Jarry 2000.
<b>Probabilité de réalisation du projet</b>	Opération en cours, projet Interreg lancé en octobre 2009, jusqu'à octobre 2011
<b>Programmation</b>	1 tranche ferme acquise pour le moment, le reste de la délimitation à envisager ultérieurement
<b>Coûts</b>	240 000 Euros
<b>Financement et MO</b>	Chef de file du projet : ONF, financement de l'opération acquis (FEDER + Régions 75% et B-M 25%)



### Projet Interreg Protection et valorisation des écosystèmes humides littoraux de l'espace Caraïbes



### A2. Délimitation et matérialisation du DPL de Jarry

**lancement de l'opération, rencontre du 02/02/2010**

#### *Nouvelles limites de l'intervention dans le cadre de cette action:*

Le choix des nouvelles limites (en rouge sur la carte) s'est fait en intégrant le niveau d'urgence, le niveau de pression imposé sur les milieux naturels, mais aussi les potentiels futurs aménagements d'ordre infrastructurel qui impacteront la zone.

Ainsi, on se focalise sur la partie Ouest de la forêt marécageuse de Jarry. Les 4 zones sont classées par ordre de priorité.

A terme il est bien entendu question de délimiter et matérialiser l'ensemble de la forêt marécageuse de Jarry.






## Fiche descriptive 12 AMÉNAGEMENT D'UN PORT DE PÊCHE ET D'UNE HALTE DE PLAISANCE

<b>COMMUNE DE BAIE-MAHAULT (97122)</b>	
<b>Intitulé du projet :</b> Aménagement d'un port de pêche et d'une halte de plaisance	
<b>Lieu-dit ou localisation :</b> Littoral Nord	
<b>Description sommaire</b>	Réalisation d'un parking, d'une rampe de mise à l'eau, amélioration des infrastructures du port de pêche existant, réalisation d'une petite halte-plaisance
<b>Plan d'ensemble</b>	<p><b>PROGRAMME "INFRASTRUCTURES PORTUAIRES":</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 - PIÈRES EN ENROCHEMENT 200 m<sup>2</sup></li> <li>2 - REMBLAI DE COMFORT URSAIN 2 200 m<sup>2</sup></li> <li>3 - REMBLAI D'ESPACE PAYSAGE 900 m<sup>2</sup></li> <li>- PLATEFORME COC 330x330x40 +1,50 m<sup>2</sup></li> </ul> <p><b>PROGRAMME "ZONE PÊCHE":</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>10 - DEUX PONTS FLOTTANTS 40 M</li> <li>11 - CALE DE MISE À L'EAU</li> <li>12 - CALE DE HALAGE</li> <li>13 - VOIE D'ACCÈS ET PARKING CALE</li> <li>14 - PARKING 88 PLACES ZONE PÊCHEURS</li> <li>15 - ABRIS ET BOIS PÊCHEURS</li> <li>16 - STATION CARBURANT</li> <li>17 - LOCALS ARTISANS / COMMERCES</li> <li>18 - CHEMINS ET/OU ESCALIERS D'ACCÈS</li> </ul> <p><b>PROGRAMME "ZONE PLAISANCE":</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>20 - DEUX PONTS FLOTTANTS 40 M</li> <li>21 - AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DE LA PLATEFORME</li> <li>22 - ÉCLAIRAGE PUBLIC</li> <li>23 - PARKING 40 PLACES</li> <li>24 - CLUB HOUSE / CARTANIERE</li> </ul> <p><b>PROGRAMME ZONE PASSAGERS ET TOURISTIQUE:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>30 - DESBARCADES BATEAUX TOURISTIQUES</li> <li>31 - AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS</li> <li>32 - PROMENADE LITTORALE PORTUAIRE</li> <li>33 - PARCOURS PIÉTONNIER LITTORAL</li> <li>35 - ACCUEIL TOURISTIQUE</li> <li>36 - KIOSQUE-ESPLANADE ET RESTAURANT PANORAMIQUE</li> </ul> <p><b>PARCOURS SPORTIFS</b>      - Tronçon 0301 en béton      - Cheminement piétonnier      - Parcours piétonnier sport      - Escalier      - Mobilité d'accompagnement      - Végétation paysagère</p> <p><b>VOIE DE DÉSERRÉE</b>      - Aménagement du pont à usage piétonnier</p> <p><b>LIABONS</b>      - Le capot orienté avec la ville</p> <p><b>OUVERTURE SUR LA MER DE L'ESPLANADE DE LA MAIRIE</b>      - Réaménagement de la bibliothèque      - Réaménagement du balcon et du mouillage aux morts      - Réaménagement de la piscine et restaurant panoramique en contrebas</p> <p>VILLE DE BAIE MAHAULT      AMÉNAGEMENT DU LITTORAL      PLAN D'AMÉNAGEMENT      PORT DE PÊCHE      ET HALTE PLAISANCE</p> <p>BOUILLE : 0 200 x 200      MAI 2010</p>
<b>Cohérence et lien avec d'autres projets</b>	<p>Bibliothèque municipale</p> <p>Aménagement de la place Childéric Trinqueur</p> <p>Parcours sportif du littoral</p> <p>Projet à vocation agricole du GFA de Birmingham</p>

<b>Enjeux en termes d'évolution sociodémographique</b>	Aucun
<b>Prise en compte et propositions VP (voirie et circulation)</b>	Pas de circulation automobile sur le littoral
<b>Prise en compte et propositions TC</b>	Possibilité de navettes maritimes arrivant au port
<b>Prise en compte et propositions vélo</b>	Sentier littoral partiellement réalisé
<b>Prise en compte et propositions Marche à pieds (MAP)</b>	Sentier littoral partiellement réalisé
<b>Prise en compte et propositions stationnement</b>	Prévision d'un parking
<b>Coûts</b>	1 <sup>ère</sup> tranche de 2 M€
<b>Financement et MO</b>	Ville de Baie-Mahault et partenaires financiers

### Fiche descriptive 13 AMÉNAGEMENT DU LITTORAL NORD

<b>COMMUNE DE BAIE-MAHAULT (97122)</b>	
<b>Intitulé du projet</b> : Aménagement du littoral Nord	
<b>Lieu-dit ou localisation</b> : Littoral Nord (Grand Cul de Sac Marin)	
<b>Cadre du projet</b>	Aménagement et mise en valeur de la façade maritime de Baie-Mahault donnant sur le Grand Cul de Sac Marin
<b>Description</b>	Aménagement de parcours pédagogiques de découverte du littoral (itinéraires VTT, cheminements piétons, parcours découverte, parcours sportif)  Installation de commerces ou services de proximité permettant de renforcer l'attractivité via l'animation et la sécurisation
<b>Plan d'ensemble</b>	
<b>Cohérence et lien avec d'autres projets</b>	Bibliothèque municipale Aménagement de la place Childéric Trinqueur Port de pêche et halte plaisance Projet à vocation agricole du GFA de Birmingham
<b>Enjeux en termes d'évolution sociodémographique</b>	Aucun
<b>Prise en compte et propositions VP (voirie et circulation)</b>	Pas de circulation automobile sur le littoral
<b>Prise en compte et propositions TC</b>	Possibilité de navettes maritimes arrivant au port




## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

<b>Prise en compte et propositions vélo</b>	Sentier déjà amorcé permettant aux jeunes de Fond Richer de se rendre à la bibliothèque ou de se rapprocher du lycée
<b>Prise en compte et propositions Marche à pieds (MAP)</b>	Sentier déjà amorcé permettant aux jeunes de Fond Richer de se rendre à la bibliothèque ou de se rapprocher du lycée
<b>Prise en compte et propositions stationnement</b>	Prévision d'un parking dans le projet port
<b>Probabilité de réalisation du projet</b>	Projet en cours par tranches, dont certaines en chantier d'insertion
<b>Avancement des études</b>	Etudes réalisées
<b>Financement et MO</b>	Ville de Baie-Mahault



# Fiche descriptive 14 TECHNOPOLE DU MORNE BERNARD

<b>COMMUNE DE BAIE-MAHAULT (97122)</b>	
<b>Intitulé du projet :</b> Technopol0e du Morne Bernard	
<b>Lieu-dit ou localisation :</b> Morne Bernard	
<b>Cadre du projet</b>	Pôle régional dédié aux technologies innovantes, à leur enseignement et à leurs applications directes au profit de la Guadeloupe
<b>Description</b>	<p>Création d'un pôle de compétitivité comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ un pôle universitaire dédié aux technologies innovantes (TIC, Energies renouvelables, Agro-transformation, protection et valorisation des richesses aquatiques, études des risques majeurs)</li> <li>▪ un centre de conférences ou palais des congrès ;</li> <li>▪ des entreprises aguerries dans les domaines connexes aux orientations de la technopole ;</li> <li>▪ un dispositif d'incubateurs d'entreprises (pépinière et un hôtel d'entreprises) ;</li> </ul>
<b>Plan d'ensemble</b>	
<b>Cohérence et lien avec d'autres projets</b>	<p>PDU – Intégration du projet de TCSP</p> <p>PLU (Equilibre des ouvertures à l'urbanisation)</p>
<b>Enjeux en termes d'évolution sociodémographique</b>	Nécessité d'anticiper les évolutions des besoins de l'UAG et du développement nouvelles technologies
<b>Prise en compte et propositions VP (voirie et circulation)</b>	Viabilisation primaire et secondaire

<b>Prise en compte et propositions TC</b>	Desserte intégrée par le TCSP en directions du centre-ville et de ZIC de Jarry
<b>Prise en compte et propositions vélo</b>	Intégration des déplacements doux
<b>Prise en compte et propositions Marche à pieds (MAP)</b>	Intégration des déplacements doux
<b>Prise en compte et propositions stationnement</b>	A intégrer
<b>Probabilité de réalisation du projet</b>	Projet identifié dans le SAR et mené en étroite collaboration avec l'UAG.
<b>Programmation</b>	Etudes préliminaires
<b>Coûts</b>	A préciser
<b>Financement et MO</b>	Ville de Baie-Mahault, Région Guadeloupe, UAG, Europe



REGION GUADELOUPE

SAR



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
COMMUNE DE BAILLIF



REGION  
GUADELOUPE



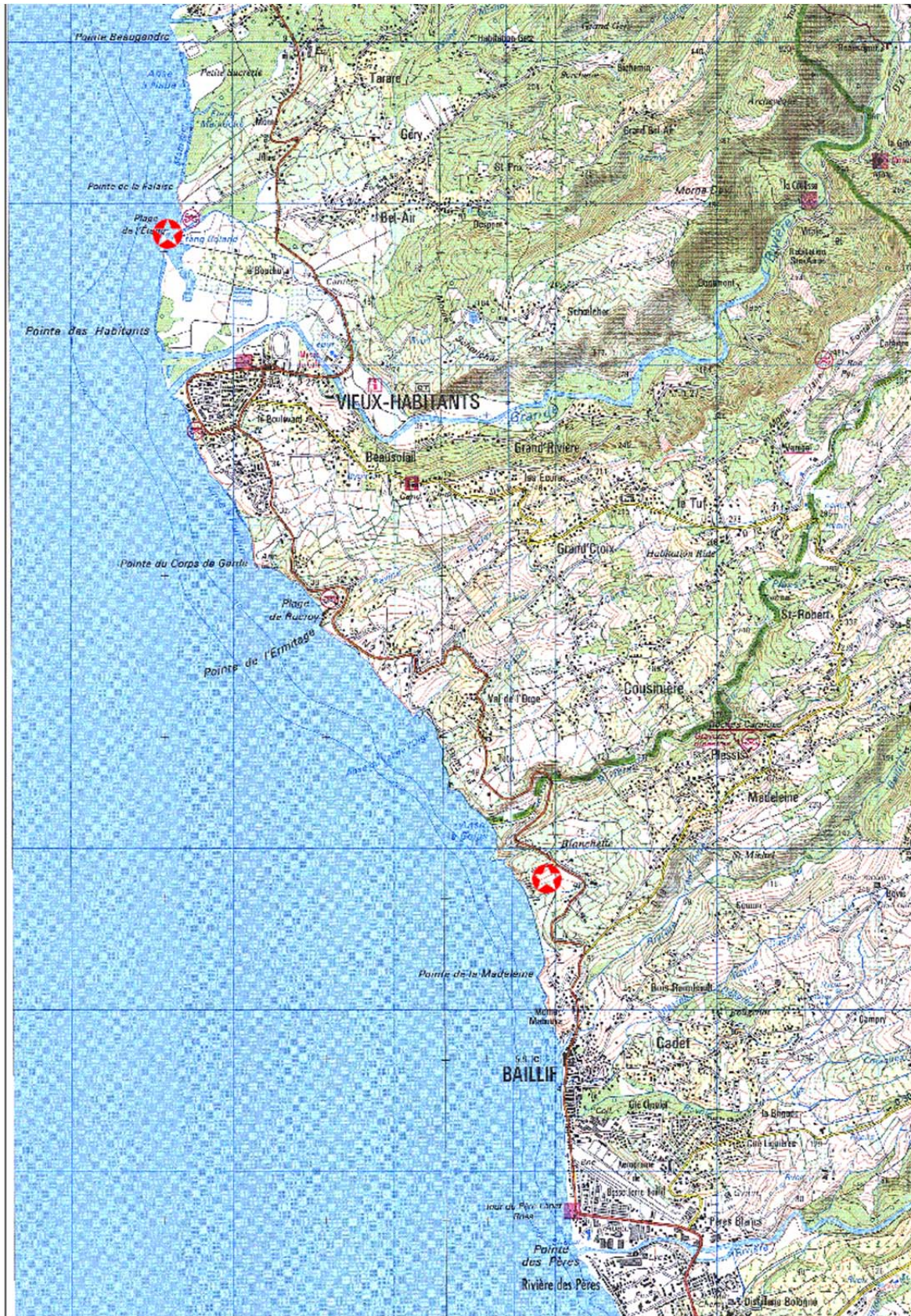
## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

### Fiche descriptive 15 REHABILITATION ET RECONVERSION DU SITE DE LA DECHARGE DE BAILLIF

<b>COMMUNE DE BAILLIF (97123)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Réhabilitation et reconversion du site de la décharge de Baillif.
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : Décharge de Baillif.
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> :  Réhabilitation de la décharge et réalisation d'une déchetterie et d'un quai de transfert.
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> :  SYCTOM de Basse-Terre. Coûts évalués à environ 7 millions sans TMB.
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux.), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> :  Problème de stabilité (la décharge est en surplomb de la mer avec un talus important) – problèmes d'accès liés à la présence d'une parcelle privée limitrophe. Pas de connaissance précise du gisement potentiel et du nombre d'unités à implanter dans le sud BT (cohérence avec le PDEDMA) d'où les difficultés à dimensionner l'équipement – coûts élevés d'investissement et de fonctionnement.
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> :  Le projet est pour le moment au stade des études. Les études de faisabilité préalables sont en cours de réalisation (études juridiques, études de réhabilitation, études de faisabilité déchetterie et quai de transfert).







REGION GUADELOUPE



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
COMMUNE DE BASSE TERRE



REGION  
GUADELOUPE



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---



### Fiche descriptive 16 REQUALIFICATION DU PORT

<b>VILLE DE BASSE-TERRE (97100)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Requalification du port
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> :
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> :  Le port de Basse Terre, reçoit aujourd'hui environ 80 000 tonnes de marchandises et dans le futur ne devrait pas dépasser 100 000 tonnes de marchandises.  Dans ce contexte, sa meilleure vocation possible serait d'en faire un vrai port pour accueillir des croisiéristes en utilisant les atouts touristiques de la Basse Terre, ville d'art et d'histoire. L'affirmation de cette vocation devrait conduire à l'amélioration générale des infrastructures portuaires existantes.  Plusieurs propositions vont dans le sens du confortement de la vocation touristique du Sud Basse-Terre et du rééquilibrage du territoire. C'est le cas de 2 projets touristiques majeurs : la valorisation du volcan de la Soufrière et le grand projet touristique dédié à l'histoire amérindienne qui pourrait être créé à Trois Rivières.  Le projet consiste à : <ul style="list-style-type: none"><li>- optimiser le traitement du trafic passagers, en délimitant les espaces dédiés à la croisière et aux liaisons intra-archipel afin d'y appliquer les dernières normes en matière de sécurité et offrir davantage de confort aux passagers.</li><li>- améliorer l'interface ville port avec une nouvelle liaison piétonne avec le centre.</li></ul>
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> :  Port Autonome de la Guadeloupe (PAG) – Moyens financiers (budget prévisionnel) : 5 à 8 millions d'euros.
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> :  Augmentation du trafic passager attendue. Impact non encore évalué.
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> :

### Fiche descriptive 17 AMÉNAGEMENT DU FRONT DE MER

<b>VILLE DE BASSE-TERRE (97100)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Aménagement du front de mer entre Pintade et le port autonome
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : Frange littorale du PAG au quartier de Rivière des Pères
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> : <p>Il s'agit de la 3ème tranche de la voie littorale de Basse-Terre qui permettra l'achèvement de l'aménagement du boulevard maritime de Basse-Terre.</p> <p>L'objectif de cet ouvrage est de créer une voie littorale entre le PAG et Rivière des Pères, d'ouvrir de nouveaux espaces sur la mer, de valoriser le littoral de Basse-Terre par des aménagements urbains et de protéger ces aménagements contre les actions de la mer.</p> <p>Au-delà des aspects techniques et réglementaires, le boulevard maritime présente un véritable potentiel de développement et de redynamisation de la ville de Basse-Terre.</p> <p>Il a vocation à devenir un espace public (accueil d'activités culturelles, sportives et touristiques).</p>
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> : <p>- Région Guadeloupe</p>
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> : <p>L'aménagement représente une emprise de 48 hectares gagnés sur la mer.</p> <p>Elle consistera en la construction d'une protection contre la houle en enrochements et en blocs artificiels.</p>
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> : <p>Réalisation des travaux prévue entre 2010 et 2020.</p>

## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL





REGION GUADELOUPE



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
COMMUNE DE BOUILLANTE



REGION  
GUADELOUPE





## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

# Fiche descriptive 18 AMÉNAGEMENT DE LA ZONE TECHNIQUE PORTUAIRE

### COMMUNE DE BOUILLANTE (97125)

**Intitulé du projet :** Aménagement de la zone technique portuaire

**Lieu-dit (ou localisation) :** Fontaines Chaudes « Tou à Man pol »

#### **Description sommaire/ résultats attendus :**

La commune de Bouillante entend développer son potentiel touristique et ses atouts maritimes naturels.

A ce titre, il est prévu l'ouverture de la façade du bourg de Bouillante ; à la plaisance et au cabotage inter-île.

En effet, de nombreux plaisanciers sillonnent au large et ne disposent d'aucun site entre Basse-Terre et Deshaies pour s'approvisionner ou procéder à des escales techniques.

Il est donc prévu :

- l'aménagement d'une zone permettant des mises à sec d'unités de pêche, de bateaux de plaisance de taille moyenne, de bateaux de plongée..., zone qui devra être équipée d'engins de levage, d'aire de stationnement, de stockage ;
- la mise en œuvre de services annexes pour : location de voitures, scooters, vidange technique, avitaillement... ;
- l'aménagement du littoral reliant la pointe de Fontaines Chaudes au bourg par implantation de :
  - petites unités de commerce type buvette, vente articles souvenirs, espaces conviviaux d'animation thématique ;
  - platelage linéaire servant de ponton, destiné à recevoir les plaisanciers et autres utilisateurs de passage ;
  - cheminement piétonnier desservant le linéaire de littoral ;
- un espace mini marina destiné à recevoir les résidents et autres marins-pêcheurs basés au bourg
- la mise en œuvre d'un quai à l'attention des navires de cabotage et équipé d'un poste d'avitaillement, inexistant dans le secteur de la Côte-Sous-le-Vent.

Par ce programme, la commune espère équilibrer la façade maritime de la Côte-Sous-le-Vent et offrir aussi bien aux marins-pêcheurs qu'aux plaisanciers, un service technique de qualité, et des loisirs à moindre coût.

Cela aura aussi un impact non négligeable sur l'emploi et l'économie de cette zone en difficulté.

**Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.) :**

Commune de Bouillante

**Impacts majeurs (environnementaux...),**

**si répertoriés, contraintes de mise en œuvre :**

Les secteurs concernés par ce projet ne feront l'objet d'aucuns travaux d'excavation, de terrassement en mer importants, pouvant porter atteinte au milieu marin.

Toutefois, le projet bénéficiera d'une étude poussée afin de préserver l'environnement tant terrestre que marin.

**Echéance/ calendrier/ étapes :**

Le projet est au stade d'étude de faisabilité :

Une consultation a été lancée en vue de retenir le bureau d'étude qui sera chargé de définir plus précisément le projet.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

Mai 2010 : choix du maître d'œuvre

Juillet 2010 : définition du projet et des scénarii, choix du concept

Mars 2011 : - approbation du projet définitif, estimation et plan de financement  
- phasage du projet et arrêt d'un échéancier de réalisation

2012 : début des travaux de la 1<sup>o</sup> tranche

REGION GUADELOUPE



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL

COMMUNE DE CAPESTERRE BELLE-EAU



REGION  
GUADELOUPE



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---



### Fiche descriptive 19 CAPESTERRE B/E : DE LA CÔTE NORD A LA COTE SUD, A PIED OU A VELO

<b>COMMUNE DE CAPESTERRE BELLE-EAU (97130)</b>
<b>Intitulé du projet</b> : Capesterre Belle-Eau : de la côte Nord à la côte Sud, à pied ou à vélo
<b>Lieu-dit (ou localisation)</b> : L'intégralité de la bande littorale de la commune (de Four-à-Chaux à Bananier)
<b>Description sommaire/ résultats attendus</b> : <p>Le littoral de la Commune de Capesterre B/E représente un linéaire relativement important et offre un panorama des plus appréciés depuis la mer mais également vers la mer. La Commune souhaite s'engager dans une démarche de développement tournée vers le tourisme vert.</p> <p>Il s'agit, ici, de réhabiliter, créer ou recréer des parcours et déplacements anciennement empruntés par les habitants et adaptés aussi bien aux piétons qu'aux vélos. Parcours qui permettrait de relier le littoral communal du point nord au point sud avec mise en valeur des sites bénéficiant d'un intérêt certain.</p> <p>Ce projet consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'aménagement d'un parcours vert / promenade littorale reliant le nord au sud</li><li>▪ La mise en place de tables d'orientation et de panneaux pédagogiques aux endroits stratégiques</li><li>▪ La création de zones de point de vue</li><li>▪ L'aménagement d'aires de pique-nique</li><li>▪ La mise en valeur du Cimetière des Esclaves</li><li>▪ L'aménagement des plages de Grand Bassin, Cayenne et Bananier</li></ul>
<b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</b> : Commune de Capesterre Belle-Eau
<b>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</b> :
<b>Echéance/ calendrier/ étapes</b> : <ul style="list-style-type: none"><li>° Date prévisionnelle de début des travaux : 2011</li><li>° Date prévisionnelle de fin des travaux : 2013</li><li>° Date prévisionnelle d'ouverture au public : Au fur et à mesure de l'état d'avancement des tranches</li></ul>

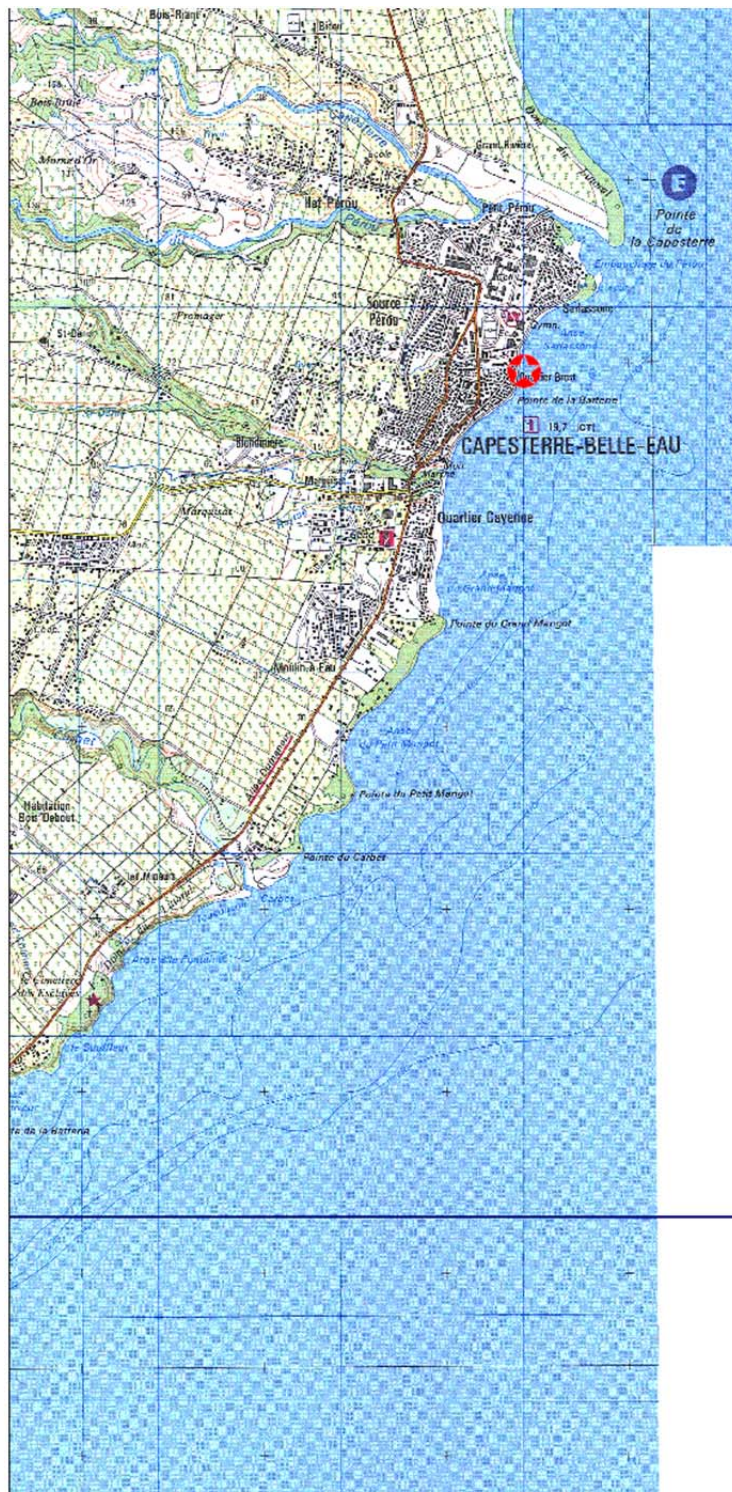
### Fiche descriptive 20 AMÉNAGEMENT DU SECTEUR NORD

<b>COMMUNE DE CAPESTERRE BELLE-EAU (97130)</b>
<b>Intitulé du projet :</b> Aménagement du secteur Nord
<b>Lieu-dit (ou localisation) :</b> Four-à-Chaux/Sainte-Marie/Roseau (secteur des 50 pas géométriques élargi)
<b>Description sommaire/ résultats attendus :</b>  Le secteur nord de la Commune de Capesterre Belle-Eau, premier lieu de débarquement de Christophe Colomb, est envisagé par la commune comme un secteur prioritaire de développement compte tenu de son caractère hautement historique.  Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en valeur des zones littorales et notamment des secteurs dits des 50 pas géométriques. Il s'agit de traiter cette zone, en tenant compte des populations résidentes, dans un objectif de développement touristique dont l'objectif est de mettre en valeur les sites suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Four-à-Chaux : la réalisation d'une opération de restructuration urbaine</li> <li>▪ La bande littorale : le traitement en parcours piétonnier (parcours vert)</li> <li>▪ Sainte-Marie : la réalisation d'un port de plaisance et d'une marina intégrant l'aménagement d'une aire de transit (terminal « batobus », aire de parking, correspondances avec les transports collectifs...)</li> <li>▪ La mise en valeur des vestiges de l'ancienne batterie</li> <li>▪ La mise en valeur du lieu de débarquement de Christophe Colomb : Place, Construction du Musée de la Découverte</li> <li>▪ La poursuite de l'aménagement de la plage de Roseau</li> <li>▪ La réalisation d'un Complexe touristique-balnéaire sur le secteur de Roseau</li> </ul>
<b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.) :</b> Commune de Capesterre Belle-Eau
<b>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre :</b>
<b>Echéance/ calendrier/ étapes :</b> Etape n° 1 : Réalisation d'une étude globale de faisabilité pour l'aménagement du secteur concerné Etape n° 2 : Concession à charge d'endigage Etape n° 3 : Réalisation d'études préalables et préopérationnelles Etape n° 4 : Intervention sectorisée

# Fiche descriptive 21 AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DU BOULEVARD DU FRONT DE MER

<b>COMMUNE DE CAPESTERRE BELLE-EAU (97130)</b>
<b>Intitulé du projet :</b> Aménagement touristique du boulevard du front de mer
<b>Lieu-dit (ou localisation) :</b> Façade littorale du bourg (de Sarlassonne à Cayenne)
<b>Description sommaire/ résultats attendus :</b> La Commune de Capesterre B/E s'est engagée dans un processus de requalification et redynamisation de son centre bourg, et notamment de sa façade littorale. Le présent projet a pour objectif : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La requalification du littoral par le traitement des espaces urbains</li><li>▪ La mise en valeur de la façade du front de mer</li><li>▪ La mise en valeur du Boulevard Maritime</li><li>▪ Le renforcement des relations avec le bourg en favorisant l'ouverture de la place de la mairie sur la mer</li><li>▪ Le Boulevard comme support d'animations et lieu de convivialité</li><li>▪ Le Boulevard comme source de renforcement des liens intergénérationnels</li><li>▪ La sécurisation des espaces publics et protection de la côte</li></ul>
<b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.) :</b> Commune de Capesterre Belle-Eau
<b>Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre :</b>
<b>Echéance/ calendrier/ étapes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Tranche 1 (2006-2008) : Secteur Centre – Aménagement du pied de l'Hôtel de Ville + Réalisation du Théâtre de la Découverte (Belvédère sur la mer)</li><li>▪ Tranche 2 / Phase 1 (2007-2008) : Secteur Centre – Aménagement des abords de la Mairie et la gare routière</li><li>▪ Tranche 2 / Phase 2 et 4 (2008-2010) : Secteur Centre – Village artisanal</li><li>▪ Tranche 2 / Phase 3 (2008-2010) : Secteur Centre – Place de l'Eglise</li><li>▪ Tranche 3 (2009-2011) : Secteur de Brest</li><li>▪ Tranche 4 (2010-2012) : Secteur de Sarlassonne</li><li>▪ Tranche 5 (2011-2013) : Secteur de Cayenne</li></ul>

Délibération du Conseil Municipal du 20 Juillet 2009 portant demande de subvention au titre du PO 2007-2013 pour la réalisation de l'opération (Tranche 2 / Phase 2,3 et 4)





### Fiche descriptive 22 PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU FRONT DE MER

<b>COMMUNE DE CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE (97140)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Protection et mise en valeur du front de mer
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : Boulevard maritime / A partir de l'OMCS au secteur des Caps, espace d'environ 1 kilomètre
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> : Dans le cadre de la loi N°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, la commune envisage l'aménagement du Boulevard maritime. Les travaux à réaliser s'organisent autour de deux axes : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ la protection</li><li>▪ l'aménagement</li></ul> Les travaux prévus doivent permettre l'aménagement du Boulevard maritime de Capesterre de Marie-Galante contribuant ainsi à la résorption de la précarité urbaine et à la suppression des obstacles au développement du Bourg.
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> : Le Maître d'ouvrage est la commune de Capesterre de Marie-Galante.
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, ou contraintes de mise en œuvre</u></b> : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Protéger le site contre des aléas naturels ;</li><li>▪ Revitaliser le centre Bourg de Capesterre de Marie-Galante en axant son développement touristique et économique vers la mer ;</li><li>▪ Désenclaver la Ville en encourageant l'accès au centre Bourg et à la section des Caps par le front de mer ;</li><li>▪ Poursuivre la réalisation des programmes de restructuration du Bourg ;</li><li>▪ Relier les deux secteurs de développement Nord (Les Caps) et Sud (Tourlourous, Plage de la Feuillère, Base nautique et entrée de Ville)</li></ul>
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> : Programme opérationnel 2010 – 2013





REGION GUADELOUPE



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
COMMUNE DE CAPESTERRE  
DE MARIE-GALANTE



REGION  
GUADELOUPE

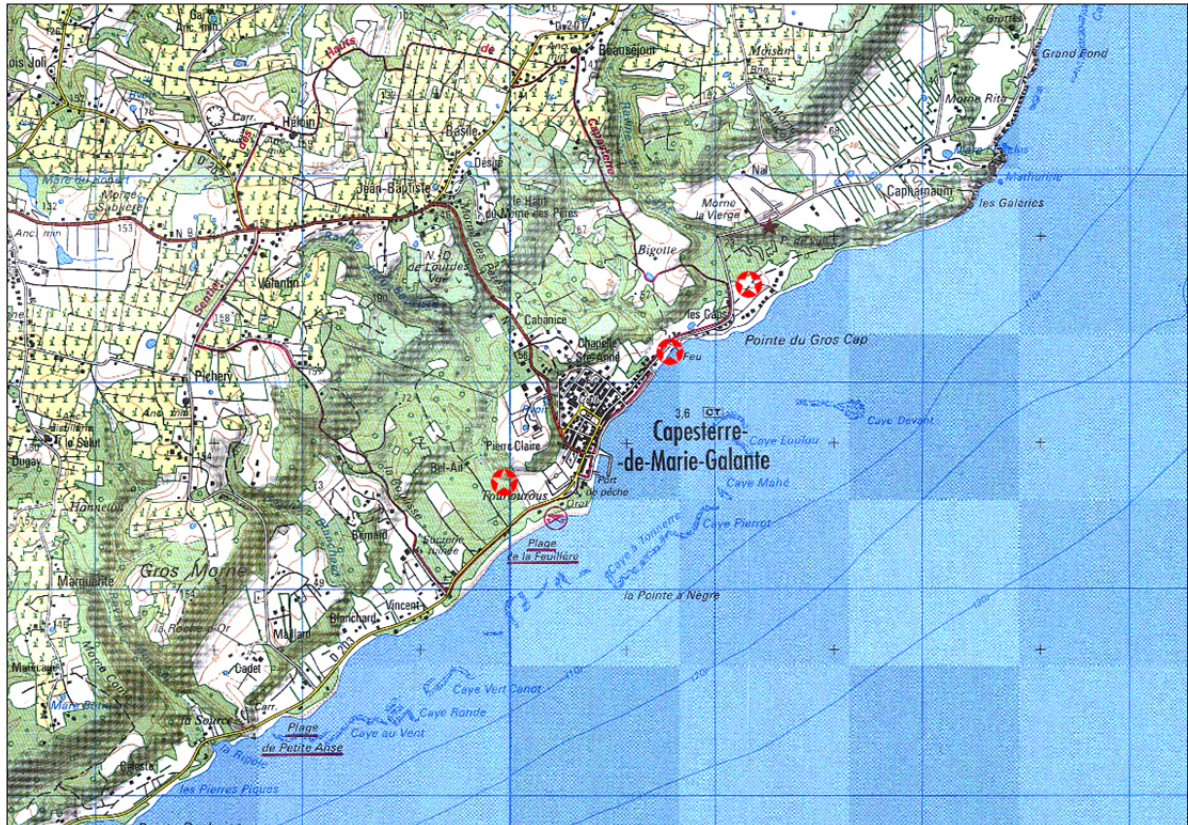


## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

### Fiche descriptive 23 AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE ET RESIDENTIEL DE TOURLOUROUS

<b>COMMUNE DE CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE (97140)</b>
<b>Intitulé du projet :</b> Opération d'aménagement touristique et résidentiel du site de Tourlourous.
<b>Lieu-dit (ou localisation) :</b> Site de Tourlourous-Bernard.
<b>Description sommaire/ résultats attendus :</b> <p>Le développement du tourisme constitue une priorité pour la commune de Capesterre de Marie-Galante. Pour répondre à un objectif de tourisme de qualité, en liaison avec les choix relatifs à la protection et à la valorisation de l'environnement et des paysages, la commune a décidé de compléter son offre touristique par la réalisation d'une zone d'aménagement au Sud lieudit Tourlourous.</p> <p>Le projet prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ l'aménagement de la capacité d'accueil en hébergement de qualité (hôtellerie de faible dimension, résidences hôtelières, résidences secondaires) ;</li><li>▪ l'aménagement d'une zone de loisir de rencontre et d'échange,</li><li>▪ la création de points d'intérêt et d'animation qui comprend l'aménagement d'un centre de loisirs nautiques sur la plage de la Feuillère, l'aménagement et l'entretien des plages, la mise en valeur du patrimoine pour le développement d'activités thématiques et culturelles ;</li><li>▪ la création d'un village artisanal à l'emplacement du stade actuel.</li></ul>
<b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.) :</b> Projet publics/projets privés.
<b>Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre :</b>
<b>Echéance/ calendrier/ étapes :</b> Programme opérationnel 2010-2013.





# Fiche descriptive 24 PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU FRONT DE MER

<b>COMMUNE DE CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Protection et mise en valeur du front de mer
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> Boulevard maritime / A partir de l'OMCS au secteur des Caps, espace d'environ 1 kilomètre
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> : <p>Dans le cadre de la loi N°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, la commune envisage l'aménagement du Boulevard maritime. Les travaux à réaliser s'organisent autour de deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ la protection</li><li>▪ l'aménagement</li></ul> <p>Les travaux prévus doivent permettre l'aménagement du Boulevard maritime de Capesterre de Marie-Galante contribuant ainsi à la résorption de la précarité urbaine et à la suppression des</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ obstacles au développement du Bourg.</li><li>▪</li></ul>
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> : Le Maître d'ouvrage est la commune de Capesterre de Marie-Galante.
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, ou contraintes de mise en œuvre</u></b> : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Protéger le site contre des aléas naturels ;</li><li>▪ Revitaliser le centre Bourg de Capesterre de Marie-Galante en axant son développement touristique et économique vers la mer ;</li><li>▪ Désenclaver la Ville en encourageant l'accès au centre Bourg et à la section des Caps par le front de mer ;</li><li>▪ Poursuivre la réalisation des programmes de restructuration du Bourg ;</li><li>▪ Relier les deux secteurs de développement Nord (Les Caps) et Sud ( Tourlourous, Plage de la Feuillère, Base nautique et entrée de Ville).</li></ul>
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> : Programme opérationnel 2010 - 2013

# Fiche descriptive 25 CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITES ET D'EQUIPEMENTS COLLECTIFS A LA SORTIE DU BOURG

<b>COMMUNE DE CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Création d'une zone d'équipements collectifs à la sortie du bourg.
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : Le site des Caps - Bigottes
<p><b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> :</p> <p>La Commune de Capesterre de Marie-Galante opte pour la création d'un espace dédié aux activités économiques et aux équipements collectifs sur le site des Caps au Nord du Bourg.</p> <p><b>* Objectifs retenus</b></p> <p>La zone des Caps représente un secteur de développement économique et urbain. Il est destiné à recevoir des constructions, des activités économiques et des infrastructures.</p> <p>Le choix de la localisation se justifie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ sa situation au Nord de l'agglomération qui constitue sa zone d'influence ;</li> <li>▪ la proximité avec le bourg, distant de moins d'un km de la place centrale ;</li> </ul> <p>l'aménagement du front de mer et du prolongement du boulevard maritime jusqu'à l'entrée de la zone et à l'appui du chemin des Galets.</p> <p>Il est prévu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la création d'une zone d'activités artisanales et commerciales,</li> <li>▪ de structures destinées à l'activité municipale</li> <li>▪ un nouvel équipement sportif : le stade municipal dont la réalisation est rendue nécessaire par suite de la conversion du site du stade actuel en village artisanal (zone 1AUY entrée Sud).</li> </ul>
<p><b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> :</p> <p>Commune de Capesterre de Marie-Galante</p>
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, ou contraintes de mise en œuvre</u> :</b>
<p><b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> :</p> <p>Programme opérationnel 2010 - 2013</p>

### Fiche descriptive 26

# MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME FRALE : FALAISES FORET RAVINE LITTORAL

<b>COMMUNE DE CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE (97140)</b>
<b>Intitulé du projet :</b> Le programme FRALE -Falaises Forêt Ravine Littoral
<b>Lieu-dit (ou localisation) :</b> Littoral Est de Marie-Galante
<b>Description sommaire/ résultats attendus :</b>  Le programme FRALE mis en place par la municipalité de Capesterre de Marie-Galante se fonde sur un triple constat : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les pôles majeurs d'activités à Capesterre de Marie-Galante s'organisent autour de la pêche (dans la zone du bourg) et de la culture cannière (sur le plateau capesterrien ou se déroule l'essentiel de la production) ;</li><li>▪ Il existe des espaces dit « intermédiaires » qui ne font l'objet d'aucune exploitation (les falaises mortes, et les forêts) ou qui ont été des pôles d'activités dans le passé, aujourd'hui délaissés (le littoral et les ravines) ;</li><li>▪ Une spécificité du territoire capesterrien par rapport au reste de Marie-Galante s'observe au plan géologique ; elle apparaît dans la configuration en « marche d'escaliers » des falaises inactives depuis l'ère quaternaire ; ces falaises « mortes » surplombent le littoral de la commune d'une limite à l'autre. Cette curiosité géologique faite d'escarpements de canyons et de grottes supporte un écosystème d'une très grande richesse ;</li><li>▪ Le projet est destiné :<ol style="list-style-type: none"><li>1 Promouvoir le tourisme de découverte des sites naturels remarquables et des paysages ;</li><li>2 Lancer et dynamiser la préservation et l'exploitation durable de l'ensemble du massif forestier à partir de l'arboretum de Petite Place ;</li><li>3 Créer dans la zone des Caps (Site du Pitt à Coq) un espace d'interprétation des falaises grottes et caves de Capesterre (partenariat avec Eco Lambda) ;</li><li>4 Lancer la Base Nature de la Plaine des Roches Noires (le centre d'accueil pourrait aussi se situer au Pitt) afin de dynamiser le littoral capesterrien , de l'anse Brumant au Sud, à l'anse Coudrier au Nord.</li></ol></li></ul>
<b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.) :</b> Maître d'ouvrage : La municipalité de Capesterre de Marie-Galante : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Chantier d'insertion</li><li>▪ FSE</li><li>▪ ADI</li></ul>



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

**Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, ou contraintes de mise en œuvre :**

**Echéance/ calendrier/ étapes :**

Programme opérationnel 2010 – 2013

REGION GUADELOUPE



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
COMMUNE DE DESHAIES



REGION  
GUADELOUPE





## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

### Fiche descriptive 27 EQUIPEMENTS PORTUAIRES

<b>COMMUNE DE DESHAIES (97126)</b>
<b>Intitulé du projet</b> : Equipements portuaires.
<b>Lieu-dit (ou localisation)</b> : Les oiseaux (FERRY).
<b>Description sommaire /résultats attendus:</b>  - Réalisation d'un petit port de pêche et des équipements terrestres nécessaires à la transformation et à la commercialisation des produits de la pêche.  - Construction de locaux pour les pêcheurs et la réparation de moteurs.  - Parcelles cadastrées ( (AO 23-24-25-26-27-28-29).
<b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</b> :  - Commune.
<b>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre :</b>
<b>Echéance/ calendrier/ étapes</b> : 2013.

## Fiche descriptive 28 MISE EN VALEUR DU SENTIER DU LITTORAL

<b>COMMUNE DE DESHAIES (97126)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Mise en valeur de la route des Canons.
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : tout le littoral deshaiesien.
<b><u>Description sommaire /résultats attendus:</u></b>  Le littoral de Deshaies est parsemé de batterie de canons (Ferry, Paul THOMAS, Gros Morne, Fort Royal). Il convient de mettre en valeur le sentier reliant des différents espaces du Nord au sud de la commune en empruntant les anciennes routes coloniales faites de pavés. La Direction des Affaires Culturelles a mis en évidence ces vestiges. Des aires de pique-nique seraient aménagées notamment sur les plages.
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.) :</u></b>  L'aménagement du sentier serait réalisé par le Conservatoire National du Littoral et l'exploitation par la Commune.
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre :</u></b>  Il n'y aurait pas d'impact sur l'environnement. Par contre, ce projet viserait à renforcer l'attrait de la commune.
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> : Le délai de réalisation est en cours de négociation avec le Conservatoire.

# Fiche descriptive 29 AMÉNAGEMENT DU PORT DEPARTEMENTAL DU BOURG

<b>COMMUNE DE DESHAIES (97126)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Extension du port départemental.
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : bourg de Deshaies
<b><u>Description sommaire /résultats attendus:</u></b> Le Port Départemental situé dans le Bourg est actuellement saturé. Suite à un transfert de gestion, la commune souhaite l'étendre pour accueillir les plaisanciers, les annexes de bateaux. Par ailleurs, il doit être équipé de super structures.
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> :
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> :
- Commune ou privé dans le cadre d'un partenariat.
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> : 2012.

## Fiche descriptive 30 REHABILITATION D'UN ESPACE A PAUL THOMAS

<b>COMMUNE DE DESHAIES (97126)</b>
<b>Intitulé du projet</b> : Espace intergénérationnel.
<b>Lieu-dit (ou localisation)</b> : Paul Thomas.
<p><b>Description sommaire /résultats attendus:</b></p> <p>Le site de Paul Thomas a accueilli pendant longtemps l'annexe du centre Saint-Jean BOSCO (accueil de jeunes en difficultés)</p> <p>Suite à la liquidation de l'association, la commune envisage de dédier le site à un espace inter générationnel (centre de formation, accueil de sportif, hébergement de personnes âgées, lieu de séminaires, auberges de jeunesse, etc...)</p>
<p><b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.) :</b></p> <p>- Commune et privé.</p>
<p><b>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre :</b></p>
<p><b>Echéance/ calendrier/ étapes :</b></p>









## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

REGION GUADELOUPE

SAR



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
COMMUNE DE LA DESIRADE



REGION  
GUADELOUPE



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

### Fiche descriptive 31 CONSTRUCTION D'UNE DECHETTERIE ET D'UN QUAI DE TRANSFERT

<b>COMMUNE DE LA DESIRADE (97127)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Construction d'une déchetterie et d'un quai de transfert.
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : Désirade/quartier Beauséjour pour le quai de transfert et section Les Galets pour la déchetterie.
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> :  Réhabilitation de la décharge et réalisation d'une déchetterie et d'un quai de transfert.
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> :  Commune de la Désirade.
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> :  Les impacts sur l'environnement seront à évalués dans le cadre des études. L'implantation du quai de transfert supprime une zone de baignade et engendrera sans doute des coûts d'exploitation liés à l'entretien de l'ouvrage. La zone où sera implantée la déchetterie est soumise au régime forestier par conséquent, les prescriptions de l'ONF doivent être recueillies au préalable.
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> : le projet est pour le moment au stade des études.

# Fiche descriptive 32 PROJET DE RESERVE NATURELLE NATIONALE A CARACTERE GEOLOGIQUE

<b>COMMUNE DE LA DESIRADE (97127)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> Création de la réserve naturelle nationale à caractère géologique de la Désirade
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : secteur des 50 pas géométriques (propriété de l'Etat) situé à la pointe est de l'île (Pointe Doublé), soit 62 ha.
<p><b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> :</p> <p>Il s'agit de protéger les affleurements (petites falaises basses) montrant les roches les plus anciennes de la Caraïbe (150 millions d'années) sous forme de coulées de lave en coussins alternant avec des bancs de radiolarite. Ces roches témoignent d'un passé très ancien, à l'aube de la formation de la future plaque tectonique caraïbe (origine Pacifique très probable). Le but recherché par la création de cette réserve nationale est : la protection mais aussi l'aspect pédagogique ainsi que la connaissance d'une faune et d'une flore uniques. Le projet est en totale adéquation avec celui de l'espace muséal « Géodésir » visant à faire découvrir l'ensemble de la géologie guadeloupéenne et par-delà, celle de la Caraïbe. Il s'agit d'un ensemble cohérent à forte valeur ajoutée éco touristique.</p>
<p><b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> :</p> <p>Le projet est instruit par l'Etat qui s'engage à doter le futur gestionnaire des moyens financiers nécessaires tant au fonctionnement qu'à l'investissement.</p>
<p><b><u>Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> :</p> <p>Le projet est très intégré dans son contexte environnemental et paysager.</p>
<p><b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> :</p> <p>La procédure de création est dans sa phase finale. Réalisation : 2010</p>



### Fiche descriptive 33 REALISATION D'UN ESPACE MUSEAL « GEODESIR »

<b>COMMUNE DE LA DESIRADE (97127)</b>
<b>Intitulé du projet</b> Construction d'un espace muséal, centre d'interprétation
<b>Lieu-dit (ou localisation) :</b> Extrémité orientale de l'île de la Désirade, à l'emplacement actuel de l'ancien bâtiment de la météorologie nationale, à la pointe est de l'île (Pointe Doublé). Le projet inclut l'ancien bâtiment du gardien de phare, ainsi que l'espace entre ce dernier et le bâtiment météo.
<b>Description sommaire/ résultats attendus :</b> <p>En totale adéquation avec le projet de réserve naturelle nationale à caractère géologique en cours de finalisation, ce projet vise à faire découvrir l'ensemble de la géologie guadeloupéenne et par delà, celle de la Caraïbe.</p> <p>Le projet consiste de ce fait à réaliser un espace consacré à la présentation de l'histoire géologique de la Désirade couplé à un jardin botanique présentant les espèces inféodées à ce milieu et un petit espace de restauration.</p> <p>Il vise à réhabiliter l'ancien bâtiment météo, inoccupé depuis de nombreuses années, ainsi que l'ancienne maison du gardien de phare située à proximité, et à créer un espace de découverte pour les touristes et différentes catégories de visiteurs.</p> <p>Ce centre d'interprétation à caractère muséal et interactif composé entre autres d'un espace de repos, de restauration légère, et d'accueil des artistes, constituera ainsi un ensemble cohérent à forte valeur ajoutée écotouristique.</p>
<b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.) :</b> <p>La maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune, qui devra solliciter des fonds régionaux et européens. Il est prévu que soit réalisé un chantier d'insertion grâce aux financements sollicités auprès des partenaires que sont: la Région, l'Etat, et l'Europe.</p>
<b>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre :</b> <p>Le projet est situé dans un espace classé en tant qu'espace naturel remarquable du littoral. Les impacts sur l'environnement seront à évaluer dans le cadre des études. A priori, ils apparaissent cependant comme faibles. Le projet consiste en effet à rénover des constructions existantes sans en modifier l'aspect. Les seules réalisations nouvelles portent sur l'aménagement d'un parking de petite taille (faible nombre de véhicules à la Désirade) et sur un jardin regroupant les espèces caractéristiques de ces milieux. Par conséquent, le projet devrait être très intégré dans son contexte environnemental.</p>
<b>Echéance/ calendrier/ étapes :</b> <p>L'étude de faisabilité du projet a été réalisée. L'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre est en cours. La remise en état du bâtiment et la mise en place du scénario muséographique à l'échéance sont prévues à l'échéance 2010/2011.</p> <p>La finalisation de la réalisation du projet est à envisager sur la période 2011-2013</p>



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

REGION GUADELOUPE



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
COMMUNE DE GOSIER



REGION  
GUADELOUPE



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

### Fiche descriptive 34 VALORISATION PAYSAGERE DE BELLE-PLAINE

<b>VILLE DU GOSIER (97190)</b>
<b>Intitulé du projet</b> : Valorisation paysagère de Belle-Plaine.
<b>Lieu-dit (ou localisation)</b> : Quartier de Belle-Plaine
<b>Description sommaire/ résultats attendus</b> : Création d'un espace paysager pour la mise en valeur d'une zone humide. La parcelle est située dans le quartier de Belle Plaine à droite du collège. L'aménagement comprend une dimension pédagogique (mise en valeur de la faune et la flore endémique avec panneaux explicatifs), écologique (éclairage solaire) et ludique (mini parcours de santé, jeux d'enfants, terrains de boules...) à destination du tout public.
<b>ENJEUX/OBJECTIF</b> Les enjeux principaux, outre la préservation et la mise en valeur du site, sont la mise à disposition et l'appropriation de cette zone paysagère par la population et de contribuer à l'amélioration du cadre de vie de celle-ci. L'objectif pour la Ville est la mise en valeur et la protection d'un patrimoine naturel tout en créant une zone de loisirs pour le quartier de Belle Plaine et plus généralement pour les administrés.
<b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</b> : - La ville + partenariat public (avec les collectivités du département et de la région)
<b>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</b> : La réalisation de cette opération participera au renouveau du territoire, en privilégiant les critères de durabilité
<b>Echéance/ calendrier/ étapes</b> : Réalisation des travaux courant 2010 pour une durée de 6 mois.



### Fiche descriptive 35 AMÉNAGEMENT L'ANSE DU BOURG

<b>VILLE DU GOSIER (97190)</b>
<b>Intitulé du projet</b> : Aménagement l'Anse du Bourg.
<b>Lieu-dit (ou localisation)</b> : Quartier du bourg Ouverture sur la façade maritime.
<b>Description sommaire/ résultats attendus</b> :  Création d'un espace piétonnier de la rue Lemercier jusqu'à la digue. L'objectif est double : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ un objectif de protection visant à reconstituer la digue destinée à la préservation de la plage,</li> <li>▪ un objectif de mise en valeur à des fins ludiques par le prolongement de la promenade sur la mer</li> </ul>
<b>Descriptif des travaux</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ voirie (accès piétons) ;</li> <li>▪ enfouissement des réseaux ;</li> <li>▪ mobilier urbain (carbets, bancs...) ;</li> <li>▪ plantations, digue d'enrochement.</li> </ul>
<b>Enjeux/Objectif</b>  Les enjeux principaux, sont de préserver et mettre en valeur le site, et de contribuer à l'amélioration du cadre de vie.  Ce projet s'inscrit dans la continuité de la redynamisation de ce quartier qui accueille l'extension de la Mairie et où il est projeté l'aménagement de l'esplanade de la rénovation de cette année.
<b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</b> :  - La ville + partenariat public avec les collectivités majeures
<b>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</b> :  La réalisation de cette opération participera au renouveau du territoire, en privilégiant les critères de durabilité
<b>Echéance/ calendrier/ étapes</b> : Réalisation des travaux courant 2010 pour une durée de 4 mois.

### Fiche descriptive 36 LYCEE DU GOSIER

<b>VILLE DU GOSIER (97190)</b>
<b>Intitulé du projet</b> : Lycée polyvalent du Gosier.
<b>Lieu-dit (ou localisation)</b> : Lieu-dit la Cocoteraie au Gosier.
<b>Description sommaire/ résultats attendus</b> :
<p>Le lycée du Gosier est prévu pour accueillir 1.000 élèves. Hormis les filières générales courantes, les filières d'enseignement sont essentiellement axées sur les métiers tels que le secrétariat, le commerce, fleuriste, le technico-commercial, les assistants de gestion et l'accueil.</p> <p>Il nécessitera la construction d'environ 14.000 m<sup>2</sup> de bâtiments en rez-de-chaussée avec 2 ou 3 étages et une emprise au sol d'environ 8.000 m<sup>2</sup>.</p>
<b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</b> :
<p><b>Conseil Régional</b> Le coût de cette opération est estimé à 40 M€</p>
<b>Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</b> :
<b>Echéance/ calendrier/ étapes</b> : à partir du démarrage des travaux (non encore fixé car études en cours), la durée prévue des travaux est de 18 mois.



REGION GUADELOUPE

SAR



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
COMMUNE DE GOURBEYRE



REGION  
GUADELOUPE



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

### Fiche descriptive 37 NOTE SUR LA CARRIERE DE RIVIERE SENS

---

Les prélèvements effectués en Guadeloupe concernent principalement des roches et sables d'origine volcanique, du tuf calcaire, et, dans une faible proportion, du sable marin. Ces matériaux ont des usages différents, en fonction de leurs caractéristiques techniques : les roches dures et sables volcaniques sont utilisés pour la production de granulats destinés à la construction, les calcaires sont principalement utilisés pour les soubassements routiers, les sables marins contribuent à la construction, mais leur utilisation demande des conditions particulières (lavage)

On compte actuellement 18 carrières en activités en Guadeloupe (dont une à Saint-Martin)



Liste des carrières (source : tableau 9 du schéma départemental des

Exploitant	Adresse carrière (lieu-dit)	Siège social	Nature matériel exploité	N° - date arrêté préfectoral	Terme de l'AP	Capacité totale de production (m <sup>3</sup> )	Capacité ann. de production (t)	Surface autorisée (ha)
COLAS GPE	Lieu-dit Papin LES ABYMES	BAIE MAHAULT	tuf calcaire	2004-1329	23/08/2009	161 000	56 350	1,4
ESBTP	CAPESTERRE DE MARIE GALANTE	LES ABYMES	tuf calcaire	2007-797	01/06/2012	118 150	33 000	4,23
ETPL (Delisle Aloph)	Habitation Delisle PETIT CANAL	BAIE MAHAULT	tuf calcaire	2000-865	01/08/2015	328 600	42 000	3,7
ETPL Jasmin	Habitation Delisle PETIT CANAL	BAIE MAHAULT	tuf calcaire	2005-958	13/06/2020	180 000	16 800	3,54
GADDARKAN	lieu dit Kervino LE GOSIER	BAIE MAHAULT	tuf calcaire	2004-1328	23/08/2019	574000	53 500	4,39
GADDARKAN	PAPIN ABYMES	BAIE MAHAULT	tuf calcaire	2000-711	29/06/2015	630000	70 000	2,22
GADDARKHAN	"Plaisance" Sainte-Anne	BAIE MAHAULT	tuf calcaire	2003-1283	09/09/2018	1 256 000	134 000	3,5
SARL MARIE - GALANTE IND.	Ducos Grand Bourg	GRAND BOURG	tuf calcaire	2000-717	29/06/2020	40 000	3 900	3
NAGAPIN Patrick	Champvert STE ANNE	STE ANNE	tuf calcaire	2001-299	27/03/2016	420 000	39 200	2,7
SOGETRA	site de Bazon ABYMES	LES ABYMES	tuf calcaire	2007-798	01/06/2012	207 400	62 220	2,21
SORECTA SARL	Lieu-dit "Dupré" STE ANNE	ST FRANCOIS	tuf calcaire	2003-1282	04/11/2021	390 000	64 400	5,25
STGC	(Chazeau) ABYMES	LES ABYMES	tuf calcaire	2005-959	13/06/2015	110 000	15 400	1,66
STGC	PAPIN Abymes	LES ABYMES	tuf calcaire	2001-189	22/02/2011	590 000	104 400	4,96
STGC	Pavillon PETIT CANAL	LES ABYMES	tuf calcaire	97-246	24/03/2007	950 000	150 000	2
TCAE	Loquette MORNE A L'EAU	STE ANNE	tuf calcaire	2004-1326	23/08/2015	384 000	35 840	3,59
SADG	Guyonneau Deshaies	DESHAIES	Andésite	96-331	18/04/2011	10 000 000	800 000	43
SCGC	Hope Hill Saint-Martin	ST MARTIN	diorite	2001-369	30/06/2011	1 700 000	250 000	5
SABLIÈRES DE GUADELOUPE	Rivière Sens Goubeyre	GOUBEYRE	pouzzolanes	83-891	22/08/2011	6 000 000	400 000	29
SOFAGRADE SARL	Auvent Désirade	LA DESIRADE	tuf calcaire	2000-878	01/08/2015	13 750	5 000	4

Tableau 9 : Liste des carrières actives au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (d'après les informations de la DRIRE). Les carrières produisant des granulats durs sont soulignées en gris.

carrières)

Ce sont au total 121,35 ha autorisés pour l'exploitation des matériaux, parmi lesquels, deux carrières ont une importance particulière par le volume produit et par la superficie occupée : la SCGC à Deshaies et Sablières de Guadeloupe à Rivière-Sens.

La consommation totale est difficile à connaître avec précision car une partie des matériaux utilisés provient de prélèvements illégaux de tuf calcaire. Ainsi, la consommation totale connue est estimée, pour 2007, à 1,5 million de tonnes de granulats issus de matériaux locaux + environ 200 000 tonnes importées. Cette consommation reste stable depuis 1996. A cela s'ajoutent 350 000 tonnes de tufs calcaires.

Une estimation plus proche de la réalité, mais qui reste « à dire d'expert », est de l'ordre de 1 million de tonnes de tuf calcaires (comité de pilotage de l'étude citée) + 1,8 millions de tonnes de granulats.

Le schéma départemental estime les besoins à environ 2 millions de tonnes/an par an à l'horizon 2020, au maximum 2,3 millions de tonnes/an (p 32, étude citée).

### LES RESSOURCES GEOLOGIQUES

► [Pour les granulats durs d'origine volcanique ou calcaire :](#)

Les îles du sud : La Désirade, les Saintes et Marie Galante, disposent de ressources potentielles minimales qui, compte tenu de l'importance estimée des gisements, des conditions d'extraction et de l'éloignement par rapport à la demande, ne sont pas destinés à des activités d'extraction, à l'exception d'une production à usage local sur un site de Marie Galante. Une petite carrière (5000 t/an) autorisée jusqu'en 2015 sur la Désirade n'est pas en activité actuellement. Selon le schéma des carrières, à l'exception de l'extraction autorisée à Marie Galante, « l'exploitation des ressources potentielles des autres îles devra être précédée par des tests géotechniques soigneux pour confronter la qualité du gisement à son utilisation industrielle potentielle ».

Grande Terre : les gisements issus des niveaux de calcaires indurés ne constituent pas une ressource pour la production de granulats de bonne qualité : ils sont utilisés pour réaliser des enrochements. Certains de ces matériaux pourraient convenir pour la fabrication de granulats à béton.

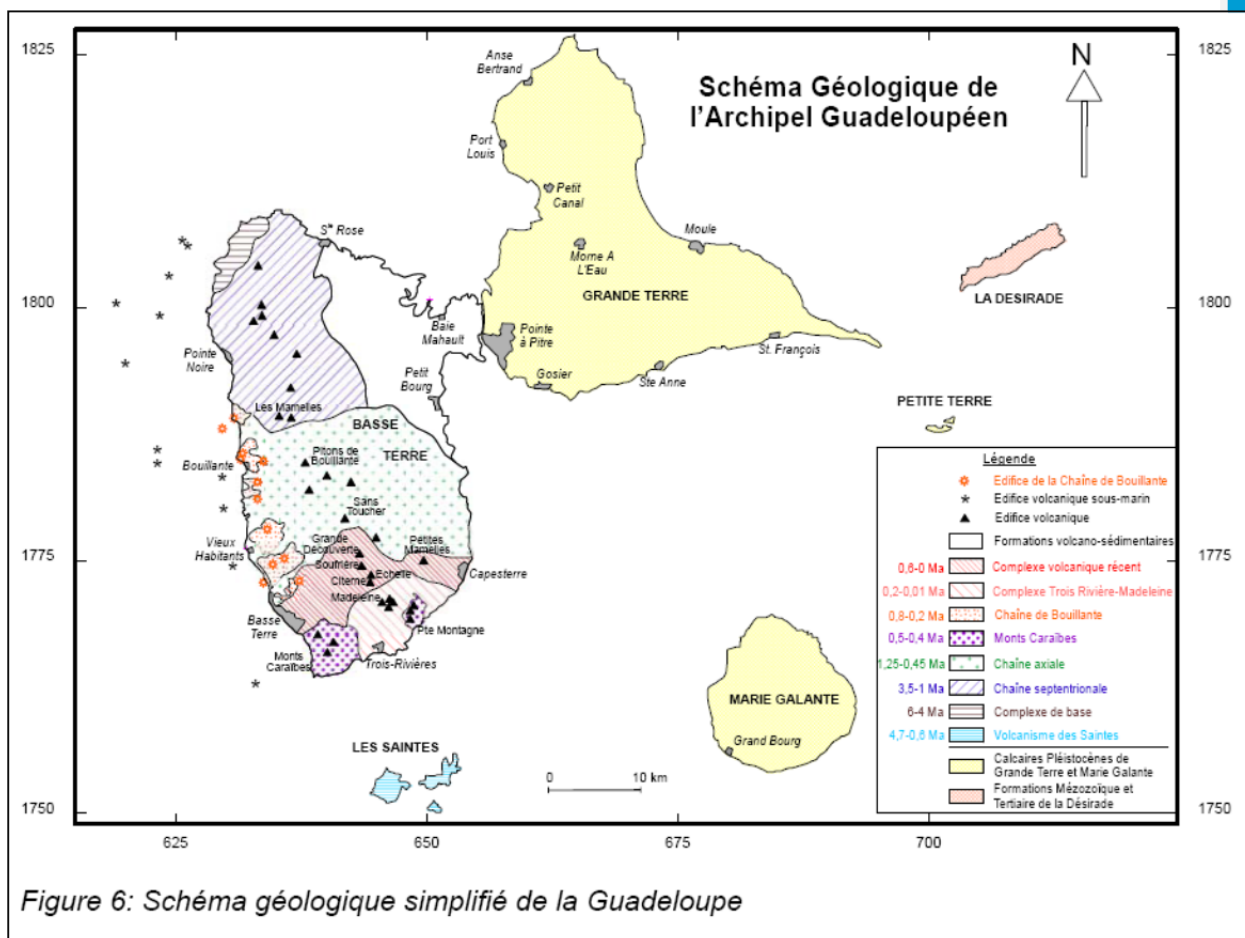
Basse Terre : les formations volcaniques de la Basse-Terre fournissent l'essentiel des matériaux destinés à la production de granulats (à l'exception de quelques 200 000 tonnes importées). L'île dispose de ressources connues et potentielles importantes, de deux types : les gisements de roches massives à fragmentées et les gisements de « sables » constitués par des dépôts pyroclastiques. La carte géologique en cours, datée de 1966, est jugée obsolète et va faire l'objet d'une actualisation au cours des prochaines années. L'essentiel des gisements potentiels identifiés se situent à l'Est et au Sud de l'île, ils pourraient être de nature diverse : dômes et coulées de lave massive saine, coulées de lave massive saine et brèches subordonnées, pyroclastiques, etc. Ils se situent dans des secteurs soumis à de fortes contraintes d'accessibilité ou de protection : côte sous le vent, Parc national, Monts Caraïbes.

► [Pour les autres matériaux :](#)

Les tufs calcaires : cette appellation désigne les « calcaires à algues ou à polypiers assez tendres et friables dans leur ensemble. Au sens strict, les tufs calcaires (synonyme de « travertins ») sont des « roches sédimentaires continentales, à aspect concrétionné, plus ou moins vacuolaires, grises à jaunâtres, grossièrement litées. » (Schéma départemental des carrières, 2009). En Guadeloupe, cela désigne tous les matériaux de formation calcaire friables qui se trouvent en Grande-Terre et à Marie Galante. Ces matériaux peuvent trouver de nombreux usages : sous forme de blocs dans la construction, sous forme de castines pour l'amendement des sols en agriculture, pour des soubassements de sols ou pour des enrobés routiers. Les ressources de la Grande Terre sont largement exploitées, la plupart des sites d'extraction sont situées sur le secteur des Grands Fonds.

Les granulats marins : il existe un site d'extraction de sables marins qui a repris une activité au large du Gosier en Janvier 2008 (autorisation annuelle de 200 000 tonnes pour 5 ans). L'IFREMER a réalisé un inventaire de ressources potentielles au sud de Grande Terre et au sud de la Désirade. En ce qui concerne le sud de Grande Terre, il y a lieu de penser que cette activité entrerait en conflit avec la vocation préférentiellement touristique de la côte.

Les matériaux de démolition du BTP : si l'on applique les ratios nationaux (5% de granulats de recyclage), le potentiel serait de 120 000 tonnes/ an.



Le schéma géologique ci-dessus est extrait du document de préparation du schéma départemental des carrières, p 35

### DES PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES

La ressource est importante et, en premier regard, semble suffisante pour les besoins de la Guadeloupe. Néanmoins, il convient de souligner qu'une grande part d'incertitude demeure sur l'importance, la qualité et les possibilités d'exploitation des gisements potentiels identifiés. D'autre part une partie de ces gisements se situe dans des zones protégées. C'est le cas pour tous les gisements situés au sein du périmètre du Parc national de Guadeloupe, et des Monts Caraïbes, dont une grande partie est classée en espaces remarquables du littoral, protégés au titre du Code de l'urbanisme (article L. 146-6).

Or les deux grandes carrières autorisées pour les matériaux de bonne qualité pour le BTP, arriveront en 2011 au terme de leur autorisation d'exploiter. La demande d'extension de la carrière de Deshaies est en cours ; l'extension de celle de Rivière-Sens (sables pouzzolanes) est empêchée par la protection des espaces entourant la carrière actuelle, classés comme espaces remarquables du littoral. Si la production de Rivière-Sens s'interrompait en 2011 il faudrait substituer de nouvelles ressources aux 400 000 tonnes qu'elle produit annuellement.

Les importations peuvent-elles représenter une alternative ? Environ 200 000 tonnes étaient importées en 2007. Mais il n'y a pas eu d'importations en provenance de la Martinique et de la Dominique en 2008. L'exploitation des sables volcaniques de Monserrat ne devrait pas représenter une alternative à court terme puisque toute la partie sud de cette île se trouve en zone d'exclusion en raison de l'activité volcanique depuis 1995.

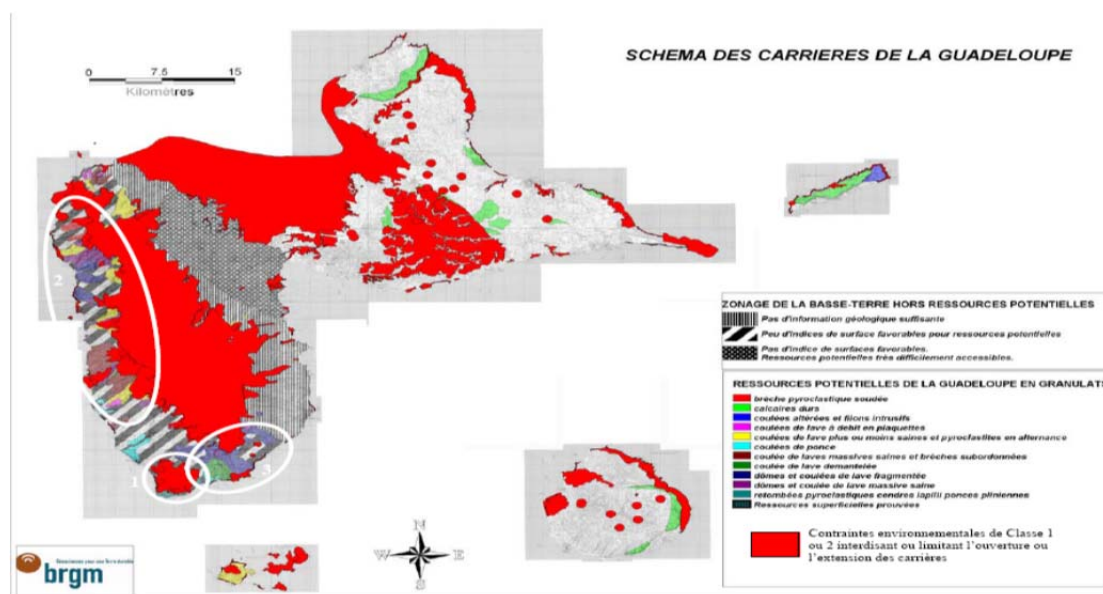
Le projet de terminal multivrac porté par le PAG pourra accueillir des matériaux importés.

La Région Guadeloupe pour répondre à la situation d'urgence, a lancé plusieurs études afin de connaître avant 2011 toutes les possibilités d'extension ou de création de carrières, ou d'alternatives telles que l'importation de matériaux.

Dans le délai de réalisation du SAR, en l'absence des études importantes qui vont être produites (cartes géologique actualisée, études de la Région), il est important de définir une solution qui permette à la fois de répondre aux besoins dans les années à venir et de ne pas empêcher une solution optimale qui pourrait émerger des nouvelles connaissances qui vont être produites : une extension modérée des sites actuels pour prolonger la production durant plusieurs années ; des efforts en direction des professionnels du bâtiment pour développer l'usage de bois dans la construction et réserver les granulats aux usages nobles ; l'utilisation des matériaux recyclés pour atteindre au moins la proportion de 5% de la consommation.



Page suivante : figure 1 : conflits d'usage « espaces protégés – gisements de matériaux », source note technique du BRGM, 17 juillet 2008. « La carte en annexe 1 de cette note reporte l'ensemble des ressources potentielles en granulats de la Guadeloupe selon leur typologie géologique. En surimpression, toutes les protections réglementaires environnementales s'appliquant à l'extraction de matériaux de carrières ont été ajoutées en rouge (Classe 1 et 2, cf. document partiel « Schéma des Carrières de la Guadeloupe » ci-joint). »



Les différentes protections réglementaires qui s'appliquent dans cette zone sont relatives au Parc National et à la présence de forêts domaniales qui interdisent l'exploitation d'une part importante des ressources recensées. Ainsi que le montre la figure 1, sur la Basse Terre, l'essentiel des ressources géologiques (3 zones à enjeux, cerclées de blancs) se situe sur des espaces protégés, soit au titre du code de l'urbanisme (L.146-6), soit par le Parc National de Guadeloupe.



### LE PROJET DE RIVIERE-SENS

La carrière exploitée sur le site de Rivière-Sens, commune de Gourbeyre, existe depuis 1991. Actuellement exploitée par la société Les Sablières de Guadeloupe, elle dispose d'une autorisation préfectorale jusqu'en 2011 sur 29 ha (arrêté préfectoral n°83-891 du 22/08/1983). Sa capacité de production est de 400 000 tonnes par an.

Le site se situe sur les flancs ouest des Monts Caraïbes, il occupe Morne Cateau à Anse Turlet que domine le morne Grande Voute ; il est bordé par la mer et entouré du massif forestier. Les espaces forestiers contigus à la carrière sont classés comme espaces remarquables du littoral par le SAR 2001. La délimitation de cet espace remarquable correspond en grande partie à celle des ZNIEFF qui recouvrent l'ensemble des Monts Caraïbes, pour ses parties non urbanisées, il occupe environ 1500 ha.

Au nord de la carrière on trouve une ZNIEFF de type I ; au sud de la carrière, le versant sud du Morne Cateau est également identifié comme ZNIEFF de type I.

### Figure 2 : les Monts Caraïbes

La carte ci-dessous montre les zonages des ZNIEFF (source, cartographie dynamique Diren Guadeloupe) : en vert foncé, les ZNIEFF I, en vert clair la ZNIEFF II.



### LE SITE ACTUELLEMENT EXPLOITE

La carrière est très visible depuis la mer ainsi que par vue aérienne (elle apparaît nettement sur les photos satellitaires « Google Earth » à 10 km d'altitude). Elle n'est pas visible depuis les secteurs habités de Gourbeyre et de Basse-Terre, et peu visible depuis la route qui longe le littoral à l'exception de l'accès pour les camions et de la plateforme où sont installés les bureaux et les équipements de concassage.

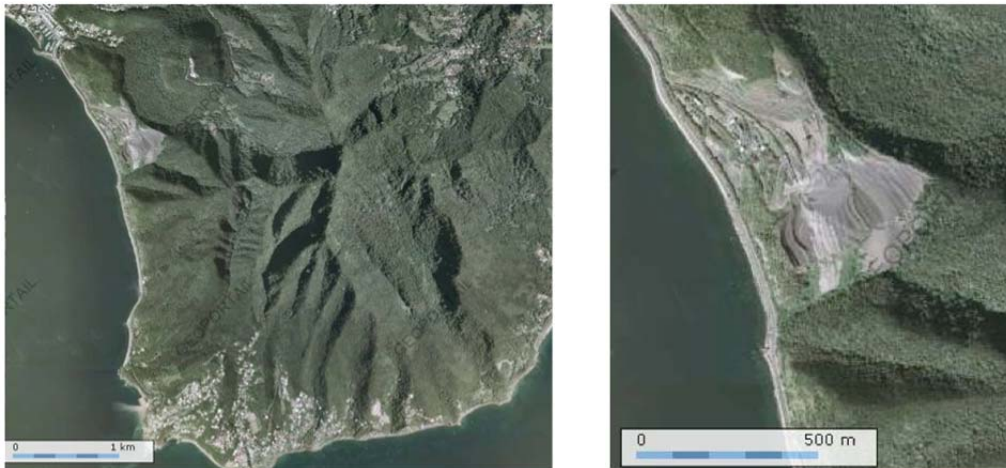


Figure 3 : photos satellitaires de la carrière de Rivière-Sens, Géoportail



**Figure 4 : photos de la carrière de Rivière-Sens, vue de la mer, Franck Mazéas, Diren Guadeloupe.**



### LE PROJET D'EXTENSION

#### 1.1.1 UN BESOIN POUR REALISER LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

Les besoins de la Guadeloupe étant estimés à environ 2 millions de tonnes par an, la fermeture de la carrière en 2011 creusera un déficit dans l'approvisionnement de l'archipel. En effet, les projets de construction de logements nouveaux, d'aménagements portuaires et routiers, ainsi que la création de nouveaux équipements ne peuvent a priori pas se réaliser avec une consommation de 1500000 tonnes, soit une consommation inférieure à celle de 2008.

L'on peut néanmoins remarquer qu'une utilisation optimisée des matériaux nobles tels les sables pouzzolannes pour des usages appropriés (constructions, mais non remblais, par exemple) permettra à l'avenir de réduire le besoin dans des proportions qui restent à estimer.

Les hypothèses raisonnables pour l'avenir sont l'importation ou l'ouverture de nouvelles carrières.

L'une des ambitions qui guide le projet de SAR est que la Guadeloupe renforce son autosuffisance autant que possible. Cette orientation se justifie par la volonté de conforter l'économie locale et donc la balance importations/productions locales, et d'autre part de prendre en compte les enjeux environnementaux globaux liés au développement. De ce point de vue, l'importation de matériaux n'est pas satisfaisante -sous réserve d'étude globale- car elle génère des nuisances supplémentaires liées au transport et transfère les impacts de l'extraction vers d'autres sites d'exploitation.

L'ouverture de nouvelles carrières de roches volcaniques dont la qualité serait aussi satisfaisante pour la construction que celles qui sont actuellement extraites a fait l'objet de quelques recherches. L'exploitant a identifié 6 zones de prospection, hors ZNIEFF de type 1 et hors zones construites dans les Monts Caraïbes (zone à enjeux n°1 sur la carte suivante), pour lesquelles il a demandé une synthèse au BRGM dans le cadre de la mission d'appui au schéma départemental des carrières, sur les deux points suivants :

Les sables pouzzolannes sont t-ils substituables par d'autres ressources ?

Quelles sont les caractéristiques techniques des gisements ?

Réponses du BRGM (lettre du 12 novembre 2008) :

## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

### **Point 2 : Avis du BRGM sur les ressources des 6 zones de prospections envisagées dans les Monts Caraïbes.**

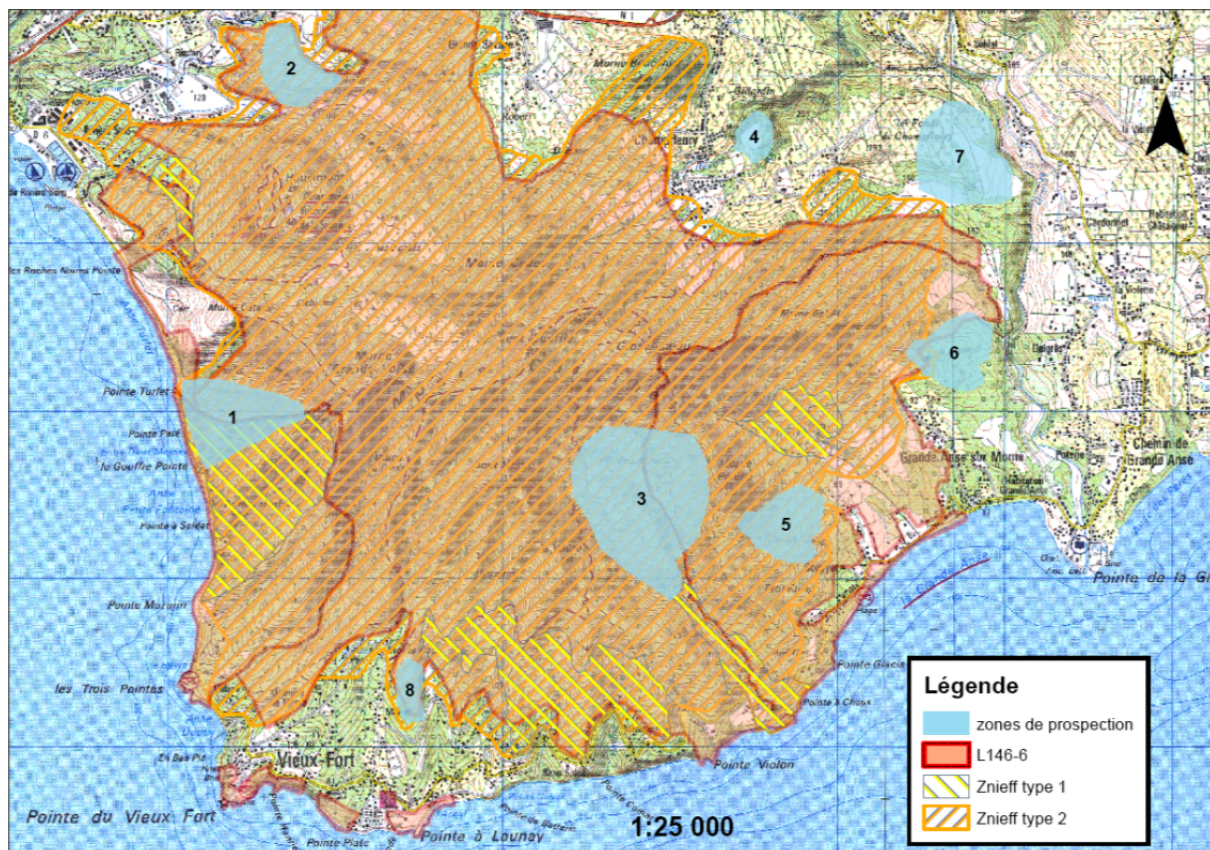
En raison de son accès difficile (autre qu'en périphérie) et de son couvert végétal important, la géologie détaillée des Monts Caraïbes est encore mal connue. La Banque de données du Sous-Sol gérée par le BRGM contient assez peu d'informations sur l'extension des formations en profondeur. La principale source d'information est la carte géologique de la Soufrière au 1/20 000ème, complétée par les connaissances géologiques à caractère général de la zone détenues par le BRGM. Nos indications ci-dessous concernant les 6 zones de prospections envisagées par les Sablières de Guadeloupe traduisent cet état de connaissances.

### **Point 1 : Les sables pouzzolaniques sont-ils substituables par d'autres matériaux ?**

Les sables pouzzolaniques rentrent dans la fabrication des ciments pour des quantités non-négligeables. La société Lafarge, unique producteur de ciment de l'île en a consommé 55 350 tonnes en 2007 et prévoit d'augmenter cette consommation de 10% dans les prochaines années. De par ses caractéristiques physico-chimiques, la pouzzolane finement broyée réagit en présence d'humidité avec la chaux naturelle pour former des composés à propriété hydraulique. A notre connaissance, il n'existe pas de production d'autres matériaux de carrière en Guadeloupe qui pourrait se substituer aux sables pouzzolaniques.

La note en réponse donne quelques précisions sur chacune des zones. Elle indique que les zones 1, 8 et 2 présentent probablement un intérêt qui est peu probable sur les autres zones.

**Figure 5 : carte de synthèse, lettre de réponse BRGM à Sablières de Guadeloupe.**





La carte de synthèse montre que toutes les zones citées se situent sur l'espace remarquable du littoral identifié par le SAR 2001.

Les zones 2 et 8 s'ils sont géologiquement intéressants, auraient des conséquences davantage pénalisantes pour l'environnement et pour la qualité de vie des riverains que la zone 1 car ils sont proches d'habitations ; il faudrait créer des voies d'accès au site. La zone 1 si elle était exploitée entamerait une partie de la ZNIEFF de type 1 du morne Cateau, par ailleurs elle ouvrirait une seconde brèche dans la façade boisée de l'Anse Turllet.

### LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX DU PROJET

L'autorisation de la carrière est antérieure à la promulgation de la loi Littoral et à la classification de cette partie des Monts Caraïbes parmi les espaces remarquables du littoral de la Guadeloupe, ce qui explique que l'espace remarquable du littoral laisse une enclave pour la carrière. L'Atlas communal des espaces remarquables réalisé en 1998 signale que la présence de la marina de Rivière-Sens et de la carrière constituent des « éléments réducteurs du site naturel ». Le principal impact direct de la carrière est paysager, mais également comme toute activité d'extraction elle s'accompagne des nuisances liées au transport des matériaux.

Pour connaître la valeur écologique du site, on se réfère à l'atlas communal des espaces remarquables de la Guadeloupe, réalisé par ADUAG en 1998 qui décrit la ZNIEFF des Monts Caraïbes.

Les espaces entourant la carrière sont recouverts de forêts sèches semi-décidues selon la classification retenue par l'atlas. la bande littorale est inscrite dans l'espace remarquable, elle fait l'objet de plantations et d'entretien par l'ONF. Il s'agit d'un secteur fréquenté par des promeneurs et des sportifs ; cette façade littorale de la commune de Gourbeyre est restée naturelle à l'exception de la carrière.

L'exploitant de la carrière a mis en place depuis 2008 une expérimentation de reconstitution du milieu afin de vérifier de la capacité du site à retrouver un couvert végétal homogène avec les espaces environnants.

## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

Nous avons effectué en juin 2009 une visite du site qui a permis de constater les résultats : des espèces présentes sur les parcelles voisines ont été plantées, et la végétation pionnière est en effet bien développée. Une étude réalisée par Caraïbes Environnement pour le compte de l'exploitant (2008) conclut que « la végétation de front pionnier s'est fortement développée ce qui montre les capacités de régénération du site. Les plants devraient atteindre un stade arboré dans 15 à 20 ans ».

L'extension de la carrière devrait avoir le même impact paysager que l'exploitation actuelle qui est incontestablement une fracture sur la façade maritime des Monts Caraïbes, très visible depuis la mer, mais peu visible depuis la terre.

### PROPOSITION DE DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE L'ESPACE REMARQUABLE DU LITTORAL JOXTANT LA CARRIERE

Actuellement le classement de tout l'espace qui entoure la carrière s'oppose à la possibilité d'étendre le site d'extraction. La ressource sur le site actuellement autorisée étant épuisée, la carrière devrait fermer après 2011.

La Région considère que les ressources locales peuvent suffire à réaliser les projets de la Guadeloupe, mais qu'elles ne suffiraient pas si les 400 000 tonnes produites annuellement à Gourbeyre faisaient défaut.

Aussi dans l'objectif qui est celui d'un SAR et de son chapitre SMVM de prévoir les conditions d'un développement équilibré du territoire, conciliant protection et développement, la Région propose que le périmètre de l'espace remarquable du littoral sur la commune de Gourbeyre soit marginalement modifié : une superficie de 20 à 40 ha devrait être soustraite à l'ensemble global des 1500 ha protégés. Cette modification ne devrait pas aggraver l'impact environnemental, principalement marqué par la dégradation déjà flagrante de la vue depuis la mer. Pour cela, l'extension pourrait être autorisée sous réserve d'une restitution à la nature de superficies équivalentes à celles qui seront exploitées : la plantation d'espèces locales sur le site actuel, réalisée avec le même soin et le même suivi que pour l'expérimentation en cours (on peut imaginer des partenariats avec l'ONF et/ou l'UAG / une association naturaliste...) devrait permettre un léger couvert végétal du site actuel dans un délai de 2-3 ans après la plantation et la présence d'arbres de plus haute taille dans les 10-15 ans suivants. Ainsi on aurait une substitution de nuisance avec un déplacement sur l'espace contigu, au lieu d'une aggravation.

Le choix qui minimiserait le plus les conséquences environnementales (paysagères notamment) consiste à rester dans le prolongement du site actuel plutôt que d'ouvrir un autre front, ceci permettrait de garder les mêmes accès et ne pas créer de nouvelle piste ou route pour l'accès des camions.

D'autre part les meilleures techniques disponibles devraient permettre de réduire les nuisances par rapport à l'exploitation actuelle : les matériaux devraient être enlevés par bateau, conformément au projet de SAR-SMVM de développer le transport maritime. Il s'agira pour cela de créer un quai de chargement au niveau de l'anse Turlet, où les sables seront acheminés par tapis roulant par-dessus la route.

Enfin des mesures de compensation devraient être mises en œuvre pour restaurer des superficies équivalentes à celles qui seraient exploitées ici. On peut penser au transfert d'expérience acquis lors de l'expérimentation de plantations sur le site qui pourrait utilement favoriser la restauration d'autres sites dégradés.

## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

### SIMULATIONS VUES DU LARGE

Source : schémas 6,7,8,9 fournis par l'exploitant, juin 2009 ; schéma n°10 adapté par nous

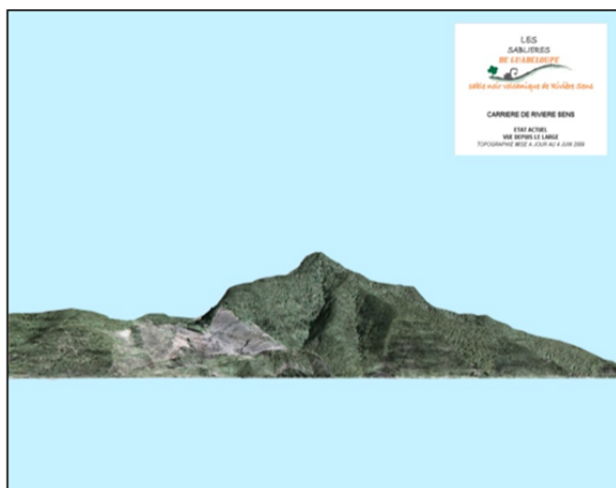


Figure 6 : situation

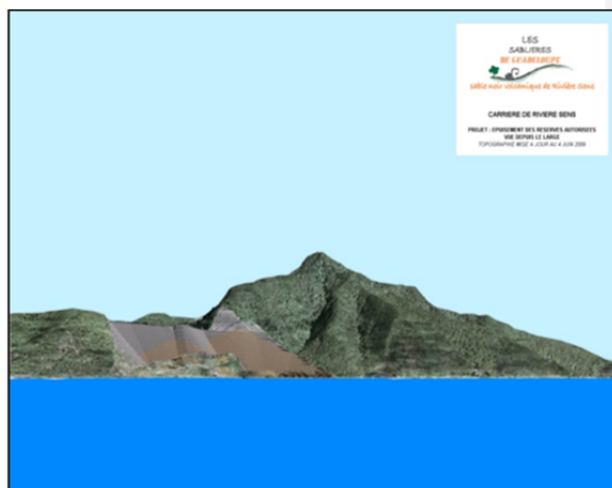


Figure 7 : le site en fin d'exploitation en 2011

Projets d'extension, Sites

possibles à proximité :

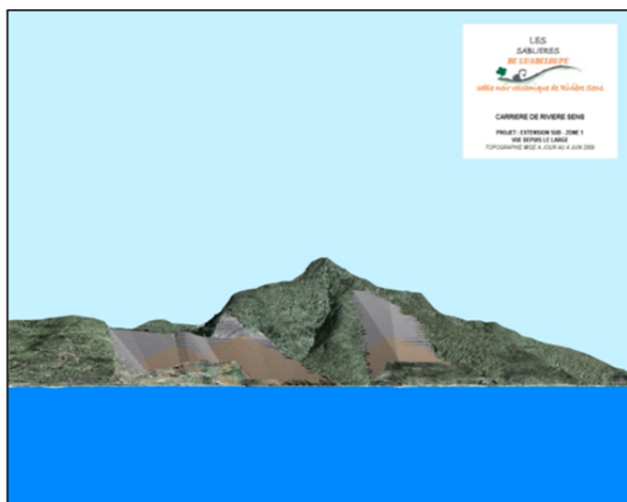


Figure 8 : extension au



Figure : 9 : extension au

La solution la moins pénalisante est en continuité de l'existant, cependant deux éléments peuvent réduire l'impact visuel :

- ✓ En premier lieu, la végétalisation du site actuel doit permettre que l'équilibre soit maintenu entre les surfaces dénudées et les surfaces sous couvert végétal.
- ✓ En second lieu, l'altitude est un élément très fort de la visibilité de l'exploitation. L'exploitation ne devrait pas atteindre la côte représentée dans la figure n°9 trop dominante.



Figure 10: extension avec les deux conditions de végétalisation et limitation d'altitude



# Fiche descriptive 38 AMENAGEMENT DE LA ZONE TECHNIQUE PORTUAIRE ET REHABILITATION DE LA MARINA

<b>COMMUNE DE GOURBEYRE</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Aménagement de la zone technique portuaire et réhabilitation de la marina
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : Rivière-Sens
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> : <p>S'agissant de la zone technique (ZT), les travaux vont consister à aménager un plateau technique avec des ateliers pouvant permettre aux opérateurs d'évoluer en zone sécurisée. La zone technique sera équipée :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ d'un portique, pour le levage des bateaux,</li><li>▪ d'une cale de halage, pour favoriser l'accès au plan d'eau.</li></ul> <p>En ce qui concerne la marina, il s'agira de refaire les pontons endommagés et de mettre aux normes l'ensemble des équipements portuaires (dans un triple objectif à savoir : l'accessibilité, l'hygiène et la sécurité).</p>
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Communauté des Communes du Sud Basse-Terre : pour la marina</li><li>▪ Conseil Général : pour le port de pêche (zone technique –ZT-)</li></ul>
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> : <ul style="list-style-type: none"><li>■ Pour la marina : impact non identifié ; il s'agit en effet d'une remise en état d'installations existantes.</li><li>■ Pour la ZT : il s'agira de respecter les normes environnementales édictées par l'Union Européenne pour :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ la récupération des huiles usées suivant protocole applicable en Guadeloupe</li><li>▪ l'évacuation des déchets de chantier (métaux) sur site de traitement (Lamentin ou Jarry)</li></ul></li></ul>
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> : Projet en cours de formalisation

### Fiche descriptive 39

# PROJET DE CLASSEMENT DES MONTS CARAÏBES

<b>COMMUNE DE GOURBEYRE</b>
<b>Intitulé du projet :</b> Classement des Monts Caraïbes
<b>Lieu-dit (ou localisation) :</b> Commune de : Gourbeyre
<p><b>Description sommaire/ résultats attendus :</b></p> <p>Isolés à l'extrémité sud de la Basse-Terre, les Monts Caraïbes, massif montagneux limité à l'ouest et au sud par la mer, au nord par la Rivière Sens et à l'ouest par la Rivière Grande Anse, donne une impression de puissance alors que le plus haut sommet (le Vent Soufflé) culmine à 687 m. Cette zone forestière apparaît comme un ensemble paysager cohérent constitué de falaises, d'un massif montagneux et de ravines profondes.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ DIREN Guadeloupe.</li> <li>▪ Etude qui sera réalisée par un BE</li> </ul>
<p><b>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre :</b></p> <p>sans objet.</p>
<p><b>Echéance/ calendrier/ étapes :</b></p> <p>Non encore lancé.</p>



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL







REGION GUADELOUPE

SAR



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
COMMUNE DE GOYAVE



REGION  
GUADELOUPE





## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

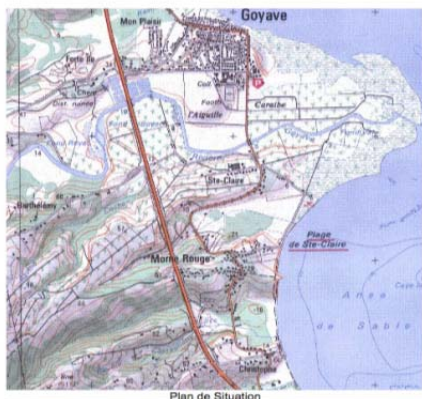
---

# Fiche descriptive 40 AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE DE SAINTE CLAIRE

### COMMUNE DE GOYAVE

**Intitulé du projet :** aménagement de la Plage de Sainte-Claire

**Lieu-dit (ou localisation) :** Plage de Sainte-Claire Goyave



#### **Description sommaire/ résultats attendus :**

Ce projet visera à renforcer l'attractivité de la plage, et de donner un nouveau souffle par la mise en œuvre d'équipements en vue :

- de valoriser la qualité paysagère intrinsèque du site,
- d'améliorer son accessibilité,
- d'améliorer le confort des usagers,
- d'améliorer l'accueil des plaisanciers,
- d'augmenter sa fréquentation, notamment par un éclairage nocturne.

#### ► Aménagements paysagers

Les aménagements paysagers viseront à soigner les arbres pouvant être préservés, afin de conserver le cadre de vie naturel et à améliorer le niveau de protection solaire de la plage.

Aussi, la commune procédera à l'élagage des arbres, et à la suppression de ceux qui sont irrécupérables ; une quarantaine de nouveaux arbres sera plantée afin de renforcer la densité du couvert.

Les différentes activités de la plage seront reliées par un cordon piétonnier de 1.20m de large, qui aura également pour vocation de constituer une promenade paysagère.

La plage et ses usagers seront protégés des véhicules, par la création de parcs de stationnement qui viseront à concentrer les véhicules en des lieux précis. Toutefois, ces parcs de stationnement devront être paysager afin de limiter l'impact des véhicules sur le site.

Une part significative de l'éclairage se fera par des lampes solaires, ce qui limitera la consommation électrique et permettra d'éclairer une part de la plage.

### ► Construction

Le projet sera conçu suivant les normes HQE (Haute Qualité Environnementale), par la mise en œuvre de procédés tels que l'éclairage solaire, l'usage de matériaux recyclables et naturels (tel que le bois), la mise en valeur du site naturel et le renforcement de sa végétation.

Pour ce, la commune procédera à l'implantation des équipements suivants :

- construction de 5 paillottes de 60m<sup>2</sup> chacune qui hébergeront des restaurateurs ;
- construction de 3 bocs Sanitaires-Douches de 20m<sup>2</sup> chacun, accessibles aux PMR ;
- construction de 2 pontons en vue du franchissement du Canal, ce, afin de créer une
- meilleure continuité entre les parties Nord et Sud de la plage ;
- création de 20 abris de 25m<sup>2</sup> chacun ;
- création d'un abri pour les Maîtres-Nageurs.

### ► Travaux maritimes

L'activité de plaisance présente de façon informelle sur la partie Nord de la plage (la plus abritée de la houle) verra la mise en œuvre des équipements suivants :

- 3 pontons (de 21m de long),
- La consolidation des berges ensablées par un système de palplanches,
- L'aménagement d'une plateforme en vue du déroulement des tâches liées à l'activité de plaisance.

Le projet s'accompagnera d'un chantier d'insertion professionnelle de jeunes de la commune.

**Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)** : Commune de Goyave et partenaires institutionnels et associatifs (notamment pour le chantier d'insertion)

**Impacts majeurs (environnementaux....),**  
**si répertoriés, contraintes de mise en œuvre :**

**Echéance/ calendrier/ étapes :**

Etude de faisabilité en cours

### Fiche descriptive 41 PORT DE PLAISANCE

<b>COMMUNE DE GOYAVE (97128)</b>
<b>Intitulé du projet</b> : Port de plaisance
<b>Lieu-dit (ou localisation)</b> : Goyave
<b>Description sommaire/ résultats attendus</b> : <p>Sur la commune, il existe déjà un port à vocation multiple accueillant des activités de pêche, mais également de plaisance et de réparation navale. Il s'agit dans le cadre de ce projet d'accroître les capacités d'accueil et de manière plus globale et d'aménager un front de mer qui sera aussi pour la commune un nouveau centre de vie.</p> <p>Le plan d'eau est entouré de mangrove et se situe face à l'îlet Fortune. Cet environnement naturel préservé contribue à l'attractivité du site portuaire. La commune souhaite que son port soit exemplaire en matière de protection de l'environnement, et qu'il n'y ait aucun impact sur la mangrove. S'agissant de l'îlet fortune, le projet portuaire prévoit l'aménagement de mouillages permanents non destructifs (type HLP).</p> <p>Par ailleurs, il est prévu un projet de dragage tous les cinq ans, permettant dans le bassin intérieur, sur plus de 50% de la surface, d'avoir une profondeur de deux mètres. Le port de goyave accueillera des petites unités : soit à moteur, jusqu'à 15m, soit à voile jusqu'à 12-14 m.</p> <p>A l'heure actuelle, l'activité du port se concentre autour de la pêche, plaisance, base nautique, chantier.</p> <p>Le projet vise à maintenir ces activités en prévoyant cependant des possibilités d'extension :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La pêche occupe régulièrement une dizaine de pêcheurs ; deux pontons au moins leur seront réservés, ainsi que 50% des cabanons de stockage.</li><li>▪ La plaisance sera développée, puisque le bassin sera largement étendu avec une profondeur plus importante</li><li>▪ La base nautique sera transférée à l'est, sur une superficie supérieure à celle dont elle dispose actuellement.</li><li>▪ Le chantier le sera également sur une zone technique accessible au public</li></ul> <p>En outre il est prévu d'accueillir d'autres activités nautiques (promenades en mangrove, restauration flottante).</p>
<b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</b> : Commune de Goyave
<b>Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</b> :
<b>Echéance/ calendrier/ étapes</b> :





REGION GUADELOUPE

SAR



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
COMMUNE DE GRAND BOURG



REGION  
GUADELOUPE



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

# Fiche descriptive 42 PROJET DE CREATION D'UNE RESERVE NATURELLE NATIONALE

### COMMUNES DE CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE, GRAND-BOURG ET SAINT-LOUIS

**Intitulé du projet :** Création de la réserve naturelle nationale de Marie-Galante

**Lieu-dit (ou localisation) :** plusieurs secteurs terrestres et marins de l'île sont concernés comme la Barre de l'île, la zone humide de l'Anse du Vieux Fort, le marais de Folle Anse, le Morne Parsonne, la grotte du Grand Trou à Diable...

**Description sommaire/ résultats attendus :**

Il s'agit de protéger des écosystèmes variés de très grande qualité et devenus rares dans les Petites Antilles, car souvent très dégradés par les actions anthropiques, comme les « forêts sèches », les tombants de récifs coralliens encore en bonne santé... Ces milieux hébergent de nombreuses espèces tant végétales qu'animales protégées par arrêté ministériel.

La création de cette réserve nationale a pour vocation la protection mais aussi la connaissance d'une faune et d'une flore uniques. Aussi le projet vise un aspect pédagogique.

Ce projet pourrait s'harmoniser avec celui d'une maison de la nature que souhaite promouvoir la Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG).

Avec la réserve naturelle, l'île de Marie-Galante disposerait d'un outil de développement et un label d'écotourisme de premier ordre.

**Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.) :**

Le projet est instruit par l'Etat qui s'engage à doter le futur gestionnaire des moyens financiers nécessaires tant au fonctionnement qu'à l'investissement.

**Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, ou contraintes de mise en œuvre :**

Le projet est très intégré dans son contexte environnemental et paysager.

**Echéance/ calendrier/ étapes :**

La procédure de création est actuellement en cours. Il convient de réactiver ce projet.

Echéance : 2013

### Fiche descriptive 43 AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD MARITIME

<b>COMMUNE DE GRAND BOURG (97112)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Le Boulevard Maritime
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : façade littorale du bourg
<p><b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> :</p> <p>Ce projet de Boulevard constitue un élément déterminant dans l'aménagement de la ville. Il doit donner à la ville sa véritable vocation de ville portuaire. Il vise à améliorer la façade maritime pour une plus grande attractivité.</p>
<p><b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> :</p> <p>Commune de Grand-Bourg</p>
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, ou contraintes de mise en œuvre</u></b> :
<p><b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> :</p> <p>Les études ont été menées et le dossier est prêt à démarrer.</p>

### Fiche descriptive 44 BASE NAUTIQUE DU 3<sup>EME</sup> PONT

<b>COMMUNE DE GRAND BOURG (97112)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : La Base Nautique du 3 <sup>ème</sup> Pont
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : à la sortie Est de Grand-Bourg, le long de la route départementale 203.
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> : Il s'agit par cette base nautique de développer l'activité nautique et de renforcer l'offre touristique.
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> : Le maître d'ouvrage est la Commune de Grand-Bourg.
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, ou contraintes de mise en œuvre</u></b> :
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> : Les études sont terminées et la demande de Permis de Construire est déposée. Ce dossier est en instruction P.O. L'ouverture du chantier est prévue au 2 <sup>ème</sup> semestre 2010 pour une livraison au 1 <sup>er</sup> semestre 2011.



### Fiche descriptive 45

# CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE GESTION DES DECHETS

<b>COMMUNE DE GRAND BOURG (97112)</b>
<b>Intitulé du projet</b> : Construction d'un complexe de gestion des déchets - première phase
<b>Lieu-dit (ou localisation)</b> : à proximité du Port de Folle-Anse, à Grand-Bourg
<p><b>Description sommaire/ résultats attendus :</b></p> <p>Il est envisagé la construction du centre de transfert des ordures sur la Guadeloupe, d'une déchèterie et d'une plate-forme de compostage des déchets verts.</p> <p>Le périmètre de l'arrêté de protection de biotope à Folle-Anse a été modifié à cet effet par arrêté préfectoral n°2009324AD/1/4 le 13 mars 2009.</p> <p>Le projet répond à une nécessité de fermeture de la décharge de Folle-Anse et de réhabilitation du site.</p> <p>La réalisation du complexe de gestion des déchets est programmée sur les parcelles (AB 72 et AB 74) mises à disposition de la CCMG par le Conseil Général à proximité du Port de Folle-Anse.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.) :</b></p> <p>Le maître d'ouvrage est la communauté des communes, en partenariat avec les institutionnels tels que l'Etat, l'Union Européenne.</p> <p>Le coût total hors taxes de la première phase comprenant les études, les travaux d'équipements, s'élève à 310 000 euros.</p>
<p><b>Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, ou contraintes de mise en œuvre :</b></p> <p>Les installations prévues doivent respecter la réglementation en vigueur au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et se conformer aux documents d'urbanisme de la Zone.</p>
<p><b>Echéance/ calendrier/ étapes :</b></p> <p>Phase initiale du projet ; en cours : lancement des consultations appropriées auprès des bureaux d'études, et l'inscription de l'enveloppe budgétaire nécessaire à cette phase.</p>

# Fiche descriptive 46 CREATION D'UN QUARTIER DE LA PLAISANCE A GRAND-BOURG

COMMUNE DE GRAND BOURG (97112)
<b>Intitulé du projet :</b> Création d'un quartier de la plaisance à Grand-Bourg de Marie-Galante
<b>Lieu-dit (ou localisation) :</b> quartier à proximité de l'hôtel de ville de Grand-Bourg
<b>Description sommaire/ résultats attendus :</b> <p>Le projet comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ un port de plaisance de 50 places, voué surtout à l'accueil (30 places) des voiliers de passage, parmi les plus de 2000 qui croisent dans les Petites Antilles ;</li><li>▪ un port à sec permettant de stocker 50 à 100 voiliers, dans des conditions de protection optimales vis-à-vis du risque cyclonique (technique innovante) ;</li><li>▪ un chantier de carénage et de réparations, respectueux de l'environnement ;</li><li>▪ une zone commerciale et artisanale, reliant le chantier port à sec et le centre ville, avec toutes les activités nécessaires à l'avitaillement et à la maintenance des voiliers de croisière.</li></ul> <p>L'aménagement de ce nouveau quartier devra permettre une redistribution des activités nautiques pour les trois communes de Marie-Galante. En effet:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ à Capesterre, sur la côte au vent, la base nautique sera vouée à la voile légère, à la voile traditionnelle et aux sports de plage ;</li><li>▪ à Saint-Louis, les mouillages sur coffres seront étendus et pérennisés, permettant d'accueillir une quarantaine de voiliers dans la baie principale et à l'anse Canot ;</li><li>▪ à Grand-Bourg, entre la nouvelle marina et Grand-Anse, une quinzaine de mouillages seront aussi aménagés, avec possibilité de gagner en annexe le « Quartier de la Plaisance ».</li></ul> <p>Le projet répond à plusieurs objectifs à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ pallier la pénurie d'équipements nautiques adaptés à la croisière familiale en voilier, dans la Caraïbe et plus particulièrement dans l'archipel de Guadeloupe. Pénurie extrême en équipements où stocker son voilier à terre, en particulier pendant la saison des cyclones. Pénurie en ressources artisanales pour l'équipement et la maintenance des voiliers de croisière.</li><li>▪ offrir un accueil agréable, sécurisant et respectueux de l'environnement aux centaines de voiliers dont la route passe à proximité des côtes de Marie-Galante: mouillages organisés et propres, places pour visiteurs dans une marina écologiquement irréprochable, places sécurisées « au sec » ;</li><li>▪ contribuer au réveil économique de cette île qui souffre d'une dépopulation progressive, touchant en particulier les jeunes et les diplômés, avec un taux de chômage supérieur à 20%, alors qu'elle possède des atouts maritimes, touristiques, environnementaux, agricoles, historiques et culturels majeurs ;</li></ul>

- offrir à des jeunes Marie-Galantais des perspectives d'activité professionnelle dans les métiers liés à la plaisance et plus généralement à la mer ;
- offrir aux pêcheurs professionnels des installations pour la maintenance de leurs embarcations et pour leur mise en sécurité en cas de cyclone ;
- permettre que la marina réponde aux exigences des normes environnementales ;
- proposer des boutiques et des ateliers : mécanique marine, gréementeur, électronique de marine, shipchandler, librairie nautique, point Internet, atelier polyvalent (soudure acier, inox ; réparation bois, polyester etc.), antenne d'une voilerie, une entreprise de nettoyage des voiliers (intérieur et extérieur) ;
- proposer d'autres activités: expertise maritime, assurances maritimes, base de location de voiliers, épicerie fine, vêtements et chaussures, divers autres commerces, bars et restaurants.

Se grefferont aussi des activités culturelles et de formation : au sein même de ce quartier, une antenne de l'Ecomusée de Marie-Galante, une école de croisière, un parcours didactique réalisé avec l'aide des jeunes de l'île, sur les techniques de navigation et sur l'histoire des mouillages à Marie-Galante. En connexion étroite, l'Ecomusée (en particulier l'habitation Roussel) et le Lycée technique de Grand-Bourg sont déjà orientés vers des formations aux métiers de la mer.

Ce nouveau « Quartier de la Plaisance », situé en plein centre ville (concept de « port dans la ville »), à deux pas de l'hôtel de ville, deviendrait à terme un des plus animés de Grand-Bourg. Il sera intégré à cet ensemble un parcours didactique et des lieux d'information sur l'art de naviguer.

### **Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.) :**

Le maître d'ouvrage est la Communauté des communes de Marie-Galante.

### **Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, ou contraintes de mise en œuvre :**

La nouvelle marina, le chantier port à sec et les mouillages seront conçus et organisés de façon à répondre aux impératifs de respect de l'environnement à travers:

- le recueil et le traitement des eaux noires, le carénage avec l'eau de pluie recueillie sur les toits de l'ensemble des installations, les sanitaires munis de chauffe-eaux solaires, le recueil et le traitement des eaux de carénage, sur une aire de carénage et de peinture conforme aux normes européennes ; le recueil des huiles de vidange, le recueil des batteries usagées, le recueil et le tri sélectif de l'ensemble des déchets.

L'impact sur l'environnement de ces installations devrait être positif grâce à: la diminution des mouillages sur ancre dans les zones coralliennes et les herbiers, le recueil des eaux noires et la mise à disposition de sanitaires (actuellement très insuffisants), le recueil des huiles et autres déchets toxiques. L'agrandissement du bassin de la marina se fera aux dépens d'une zone d'avant-port avec un fond de sable et de roches.

### **Echéance/ calendrier/ étapes :**





REGION GUADELOUPE

SAR



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
COMMUNE DU LAMENTIN



REGION  
GUADELOUPE





## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

# Fiche descriptive 47 AMÉNAGEMENT D'UN PORT A BLACHON

### COMMUNE DU LAMENTIN

**Intitulé du projet :** aménagement du port de plaisance et extension du port de pêche à Blachon

**Lieu-dit (ou localisation) :**

Situé dans la Baie de Blachon, à proximité du Bourg, ce site bénéficiera d'un contexte et d'un cadre idéal grâce à l'aspect idyllique du Grand-Cul-de-sac-Marin qui constitue un environnement propice à la navigation ; D'autant plus qu'il est protégé des aléas naturels (cyclones, tsunamis etc....).

La proximité du Grand Cul de Sac Marin en fait également, un lieu propice à la villégiature.

Le Port de Plaisance du Lamentin, profitera également, du passage de plaisanciers, longeant la côte Ouest de la Guadeloupe. Ce, avec plus de facilité car son accès ne nécessite pas le franchissement du Pont de la Rivière Salée.

Un autre atout de ce port est sa proximité avec la Grande Rivière à Goyave qui peut constituer un lieu de découverte, et qui reste à ce jour embryonnaire.

**Description sommaire/ résultats attendus :**

Le Port sera situé dans le prolongement de la zone urbanisée constituant la section de Blachon. Aussi, pourra t'il profiter des réseaux nécessaires à son fonctionnement (Eau, électricité, téléphone, assainissement, voie d'accès etc.....).

Le projet s'articule autour de 3 pôles que sont :

- Le Port de Pêche, déjà existant sur le site du fait de la présence de pontons, de quais de halage, de berge stabilisées et d'abris,
- Le Port de Plaisance, pouvant recevoir à terme, plus de 200 plaisanciers.
- Le développement d'activités nautiques

**Nature des travaux envisagés**

Du fait de l'envasement de la Baie de Blachon, le pré requis de cet équipement est le dragage du chenal d'accès et un entretien régulier des berges.

Programme du port de Pêche

- 1 bâtiment d'avitaillement de 100 m<sup>2</sup>
- 1 local machine à glace de 20 m<sup>2</sup>
- 1 station-service
- 1 Capitainerie
- 50 ml de ponton
- 10 cabanes de pêcheurs
- 1 nouveau quai de halage
- 1 aire de travail stabilisée
- 

### Programme du port de Plaisance

- 250 points d'amarrages
- 500 ml de ponton
- 3 restaurants)
- 3 boutiques de 50 m<sup>2</sup>
- station de récupération des déchets des bateaux (vidanges, huiles, etc.,)
- création de 3 locaux pour recevoir les clubs nautiques
- aménagement paysager du site avec des espaces ludiques et des sentiers de découvertes de la mangrove.

### **Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.) :**

La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par la Mairie du Lamentin sur la base des cofinancements Europe, Etat, Région, Département, Intercommunalité.

**Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, ou contraintes de mise en œuvre :** Un tel projet nécessitera que soit mis en œuvre des mesures de protection du biotope, constitué de la Mangrove et des autres écosystèmes des environs.

Une attention particulière sera apportée à la gestion des déchets issus du dragage du chenal de la Baie.

### **Echéance/ calendrier/ étapes :**

1. Etudes : 2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> trimestre 2010
2. Dragage : 1<sup>er</sup> semestre 2011
3. Démarrage travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2011 à fin 2012

REGION GUADELOUPE



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL

COMMUNE DE MORNE-A-L'EAU



REGION  
GUADELOUPE



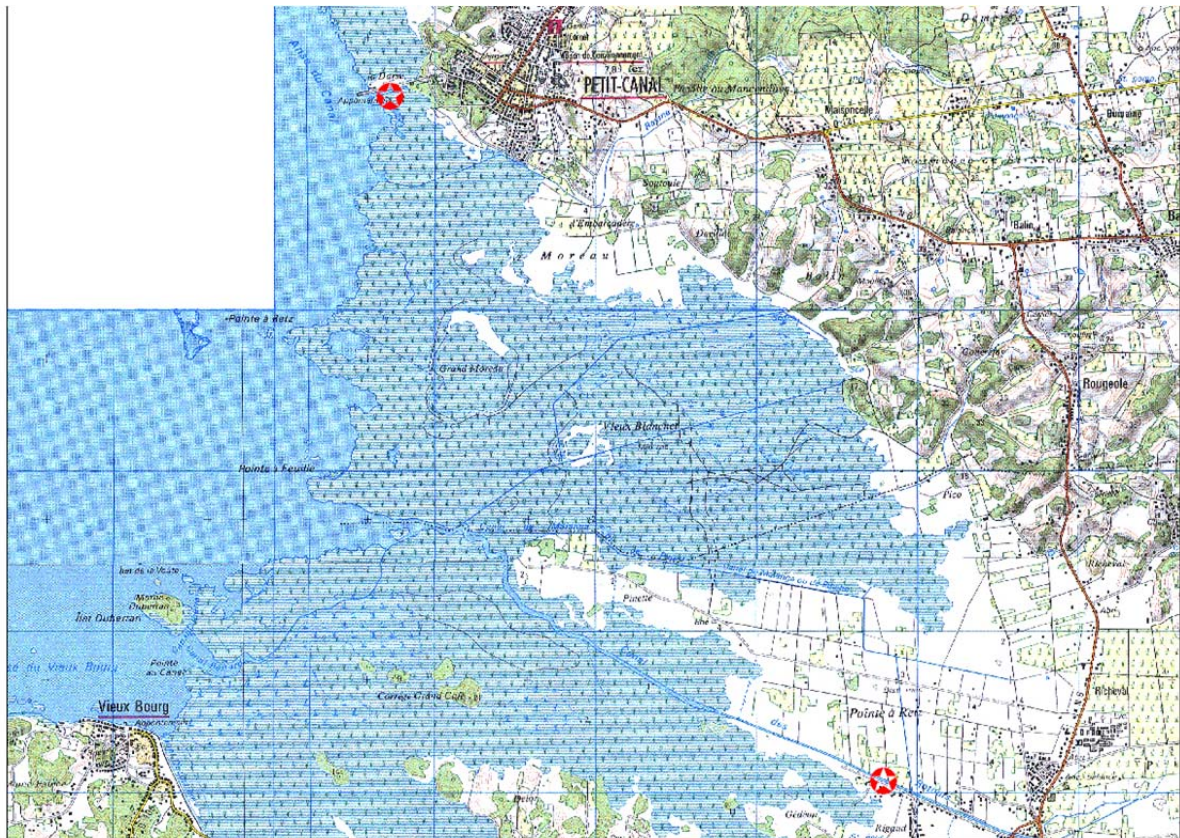
## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

# Fiche descriptive 48 AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DU CANAL DES ROTOURS

<b>COMMUNE DE MORNE-A-L'EAU (97111)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Aménagement et entretien du canal des Rotours.
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : Relie le littoral (à Vieux Bourg) au (nouveau) bourg de Morne-à-l'Eau
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> :  Dans le cadre de l'aménagement du territoire communal, la commune de Morne-à-l'Eau a pour projet la restauration et l'entretien des cours d'eau qui traversent son territoire.  Le canal des Rotours, domaine public fluvial de l'Etat est partie intégrante du tissu urbain. Autrefois, ce cours d'eau était de grande importance économique grâce au transport du sucre et l'intense activité sucrière de la zone. Aujourd'hui, le canal des Rotours doit être valorisé dans le cadre d'un véritable projet de requalification urbaine et éco-touristique de la zone ouest du territoire communal.  La restauration de son lit, l'aménagement des berges, la construction d'un embarcadère permettront la création de promenades plantées, de bandes cyclables, d'une maison HQE du canal, de halles services (relais vélos, sanitaires, parking...) et d'un parc paysager. La mise en valeur écologique de ce patrimoine favorisera l'émergence d'activités économiques nouvelles.
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> : La commune avec une participation de la collectivité régionale.
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> : Cf. étude d'impact à venir.
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> : Le projet est pour le moment au stade des études. Les études de faisabilité préalables sont en cours de réalisation (études juridiques, études de réhabilitation, études de faisabilité déchetterie et quai de transfert).





REGION GUADELOUPE



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
COMMUNE DU MOULE



REGION  
GUADELOUPE



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

### Fiche descriptive 49 CLASSEMENT DU SITE DE LA PORTE D'ENFER

COMMUNE DU MOULE
<b><u>Intitulé du projet :</u></b> Classement du site de la Porte d'Enfer.
<b><u>Lieu-dit (ou localisation) :</u></b> Commune du Moule.
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus :</u></b> Le site de la Porte d'Enfer : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ le littoral présente une succession d'anses remarquables (dont l'impressionnante Porte d'Enfer qui s'ouvre tel un cirque grandiose face à l'océan Atlantique), ainsi que des falaises calcaires abruptes où la végétation est encore relativement préservée.</li><li>▪ L'arrière-pays se singularise par une mosaïque de savanes pâturées, de champs cultivés en canne à sucre et de petits boisements.</li></ul>
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.) :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ DIREN Guadeloupe.</li><li>▪ Etude réalisée en régie.</li></ul>
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre :</u></b> sans objet.
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes :</u></b> Procédure en cours (stade : délimitation du périmètre) NB / délais impossibles à maîtriser du fait de la complexité de la démarche.



REGION GUADELOUPE



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
COMMUNE DE PETIT-BOURG



REGION  
GUADELOUPE





## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

### Fiche descriptive 50 PORT DE PLAISANCE

<b>COMMUNE DE PETIT-BOURG (97170)</b>
<b><u>Intitulé du projet :</u></b> Port de Plaisance
<b><u>Lieu-dit (ou localisation) :</u></b> Face au centre-bourg entre Vinaigrerie et le Sarrault
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus :</u></b> <p>Le projet de port de plaisance s'inscrit dans le cadre de la politique de redynamisation économique du Centre-Bourg et de valorisation de son interface maritime. Le Bourg est en effet confronté à la périphérisation des activités économiques et pâtit d'un déficit d'image.</p> <p>Conformément aux axes du SAR et du SRDE de la Guadeloupe et suivant les objectifs de relance de l'activité économique du Bourg, le port de plaisance participera :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ à la valorisation de l'interface Terre/mer par l'ouverture du Bourg sur sa façade littorale</li><li>▪ au développement d'activités et d'usages avec la mer,</li><li>▪ au développement d'animations et d'événementiels touristiques,</li><li>▪ à l'affirmation des fonctions de centralités urbaines du Bourg par la revitalisation de son centre historique</li></ul> <p>S'appuyant sur différentes études, cette opération s'inscrit dans les orientations dressées par de nombreux documents de prospection sur le développement d'activités liées à la mer en Guadeloupe (le programme de développement de la voile Guadeloupéenne par la Région Guadeloupe, stratégie de reconquête des excursions de croisière aux Antilles française par l'Agence Française d'ingénierie Touristique) et vise à apprécier l'attractivité du centre-Bourg.</p>
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.) :</u></b> Commune de Petit-Bourg
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre :</u></b> Le projet de port de plaisance est soumis à des études d'impact afin de mesurer l'incidence de l'aménagement sur l'environnement terrestre et maritime de l'opération.
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes :</u></b> ° Novembre 2009 à Février 2010 : Lancement du projet ° Février 2010 à Septembre 2011 : Lancement des consultations pour les études, la maîtrise d'ouvrage assistée et la désignation du maître d'œuvre ° Septembre 2011 à Janvier 2013 : Travaux



REGION GUADELOUPE

SAR



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
COMMUNE DE PETIT CANAL



REGION  
GUADELOUPE



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

# Fiche descriptive 51 AMÉNAGEMENT DU QUAI DE LA DARSE ET VALORISATION DU « PETIT-CANAL »

### COMMUNE DE PETIT CANAL (97131)

**Intitulé du projet :** Aménagement de l'apportement de la Darse et développement des activités liées à la mer et mise en valeur du « petit canal »

**Lieu-dit (ou localisation) :** quartiers de la Darse et du Débarcadère dans le Bourg

#### **Description sommaire/ résultats attendus :**

La Commune de Petit-Canal anciennement appelée « Mancellinier » doit sa nouvelle appellation au plus petit canal creusé à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle par la population elle-même.

Ce canal qui passait par le quartier du Débarcadère dans le Bourg permettait le passage des barges vers la commune de Morne-A-L'eau ; il est actuellement à l'abandon. Ce haut lieu de l'histoire de la commune nécessite d'être valorisé.

Par ailleurs, la Commune de Petit-Canal comporte deux façades maritimes à l'Est et à l'Ouest. Le quartier de la Darse fait face à la mangrove qui comporte de nombreux îlots.

La mangrove, réserve naturelle par excellence est un écosystème fragile, insuffisamment connu et utile pour la protection des terres ainsi que la reproduction d'animaux tels que les poissons, les crustacés, les oiseaux, ...

Afin de préserver cet environnement, la commune préconise d'une part, de le protéger et d'autre part, de le valoriser.

Pour ce faire, diverses opérations sont menées pour améliorer la qualité des eaux : la réhabilitation de l'ancienne décharge municipale est l'une des premières. La commune doit poursuivre le travail entamé par la mise en place d'actions de prévention de cet écosystème.

Le développement des activités nautiques sur le territoire de Petit-Canal est aussi un des objectifs de la municipalité. A cette fin, la pêche, les activités de loisirs telles la voile traditionnelle, la planche à voile, le canoë kayak, l'optimisme, l'aviron, et autres, et la mise en valeur de la mangrove par le biais de visites touristiques et pédagogiques sont pressenties.

Pour ce faire, l'aménagement d'un apportement sécurisé et permettant l'organisation de l'intégralité de ces activités est nécessaire.

Pour répondre à une forte demande d'animation par les administrés, le quartier de la Darse sera aménagé.





## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

### **Enjeux :**

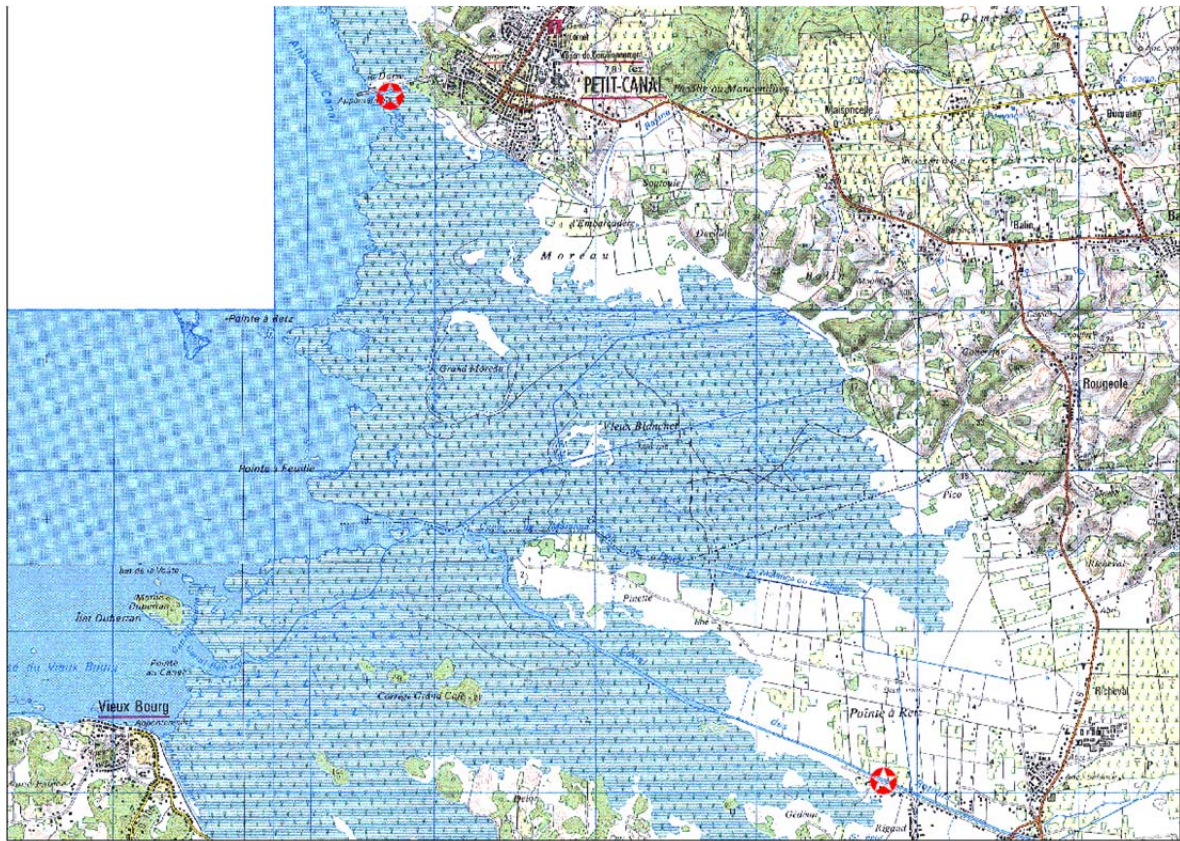
- Historique : appropriation de ce pan d'histoire de la commune ;
- Environnemental : protection et valorisation du canal.
- Sociétal : ouverture de la commune sur son espace maritime ;
- Economique : permettre le développement d'espaces d'emplois et de convivialité (pêche, centre nautique, restauration, magasins, ...) ;
- Environnemental : protection et valorisation de la mangrove.
- Santé publique : Faciliter et augmenter la pratique d'activités physiques et sportives sur le territoire ;
- Touristique : Augmenter le nombre de sites touristiques dans la commune et donc de touristes sur le territoire de la commune ;

**Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.) :** la Commune portera ce projet en partenariat avec divers organismes institutionnels.

**Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, ou contraintes de mise en oeuvre :**

**Echéance/ calendrier/ étapes :** en cours d'étude, non encore définie

# PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL





REGION GUADELOUPE

SAR



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
VILLE DE POINTE A PITRE



REGION  
GUADELOUPE



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

# Fiche descriptive 52 INSTALLATION D'UNE BASE DE REPARATION DE BATEAUX DE GRANDE PLAISANCE

<b>VILLE DE POINTE A PITRE (97110)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Installation d'une base de réparation de bateaux de grande plaisance
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : Port Autonome, site de Pointe-à-Pitre
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> : <p>Dans le cadre de la stratégie de développement du nautisme en Guadeloupe, la région Guadeloupe a choisi de positionner notre destination sur le marché de la grande plaisance, car celui-ci est en pleine expansion et permet d'attirer une clientèle à forte contribution. Afin de permettre à la Guadeloupe de se positionner sur ce marché, il est indispensable qu'elle puisse proposer, outre une plus grande capacité d'accueil, une base de réparation spécialisée dans la grande plaisance. Celle-ci sera installée dans l'enceinte du Port Autonome.</p> <p>Il est envisagé la construction d'une base conjuguant un moyen de levage, des linéaires de quai, un chantier maître d'ouvrage de bonne notoriété, des professionnels spécialisés compétents et de qualité. Dans la mesure où le segment de la réparation, dans son ensemble, est plutôt croissant et qu'il existe déjà en Guadeloupe quelques bons réparateurs spécialisés, il est cohérent de disposer d'une base regroupant les professionnels, avec un moyen de levage suffisant.</p>
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> : <p>La maîtrise d'ouvrage serait assurée par le Port Autonome de la Guadeloupe. Le coût prévisionnel est à évaluer selon les options retenues.</p>
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ En terme économique, la base de réparation de yachts peut permettre la création de 30 emplois au sein du chantier leader et d'environ 90 emplois chez les sous-traitants. Un chiffre d'affaires de 5 à 6 millions d'euros au total en période de fonctionnement normal est envisageable après 3 ou 4 années de lancement.</li><li>▪ En terme environnemental, l'impact de l'installation de cet équipement est limité du fait de son implantation dans l'enceinte du port qui dispose déjà des quais.</li></ul>
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> : <p>Le PAG a validé le principe de ce projet dans l'enceinte de son site de Pointe-à-Pitre, quais 1 et 2.</p>



### Fiche descriptive 53

## CONSTRUCTION DU MEMORIAL ACT

<b>VILLE DE POINTE A PITRE (97110)</b>
<b>Intitulé du projet :</b> Construction du MEMORIAL ACT
<b>Lieu-dit (ou localisation) :</b> Darboussier situé en front de mer
<p><b>Description sommaire/ résultats attendus :</b></p> <p>La région Guadeloupe envisage, au lieu-dit Darboussier situé sur le territoire de la ville de Pointe-à-Pitre, la mise en œuvre d'un équipement touristique de dimension régionale, lieu de mémoire dédié à la traite négrière et à l'esclavage.</p> <p>Le Mémorial s'inscrit également dans un réseau international de mémoire et de défense des droits de l'homme en développant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ des partenariats d'information, de coproduction éventuelle avec les sites, espaces culturels et institutions qui sont focalisées sur la thématique de la traite négrière et de l'esclavage dans le monde,</li> <li>▪ des partenariats de recherche avec les universités et chercheurs internationaux qui travaillent sur ce sujet pour que le site devienne un centre de ressources, d'échanges et de médiation de la recherche.</li> </ul> <p>Cette œuvre de commémoration devra accueillir une cérémonie officielle, une fois par an, pouvant rassembler des milliers de personnes.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Région Guadeloupe, pour une enveloppe financière de l'opération de: 50.000.000 € HT</li> </ul>
<p><b>Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre :</b></p> <p>A l'étude concernant le Front de mer urbain</p> <p>Le site de Darboussier pour le Mémorial est de grande qualité et permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ d'ancrer le projet dans la capitale culturelle de la Guadeloupe,</li> <li>▪ de prolonger la ville ancienne par un acte de modernité affirmé,</li> <li>▪ de transformer le projet en un véritable projet urbain,</li> <li>▪ de valoriser une mixité sociale</li> </ul>
<p><b>Echéance/ calendrier/ étapes :</b></p> <p>Démarrage des travaux</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. morne Mémoire: octobre 2010 durée 12 mois</li> <li>2. bâtiment principal: décembre 2010 - durée 25 mois</li> </ol> <p>A noter que le projet étant en phase APD, le plan de la zone n'est pas encore figé et fait l'objet de discussions.</p>

## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

### Images du projet de Mémorial Acte

Bâtiment principal (projet)



Vue aérienne du site du projet





REGION GUADELOUPE

SAR



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
COMMUNE DE POINTE-NOIRE



REGION  
GUADELOUPE



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

# Fiche descriptive 54 AMÉNAGEMENT ET EXTENSION DU PORT ET DU LITTORAL PROCHE

<b>COMMUNE DE POINTE-NOIRE (97116)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Aménagement et extension du port et du littoral
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : Centre bourg, place CHEIK ANTA DIOP
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> : Revalorisation urbaine et redynamisation économique du centre bourg Projet au stade des études préalables en cours de réalisation Aménagements prévus : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ création d'un abri pour une cinquantaine de petites embarcations</li><li>▪ mise à niveau des infrastructures existantes – ponton du bourg</li></ul> Objectifs du projet : <ol style="list-style-type: none"><li>1. permettre l'escale de navires de cabotage</li><li>2. disposer d'un espace public lors d'évènements nautiques</li></ol>
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> : Commune de Pointe-Noire
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> : mise en valeur de l'environnement
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> : un planning de réalisation sera établi après l'aboutissement des études en cours







REGION GUADELOUPE



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
COMMUNE DE PORT-LOUIS



REGION  
GUADELOUPE



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

### Fiche descriptive 55 AMENAGEMENT DE L'ARRIERE PLAGE PROJET ECO-TOURISTIQUE

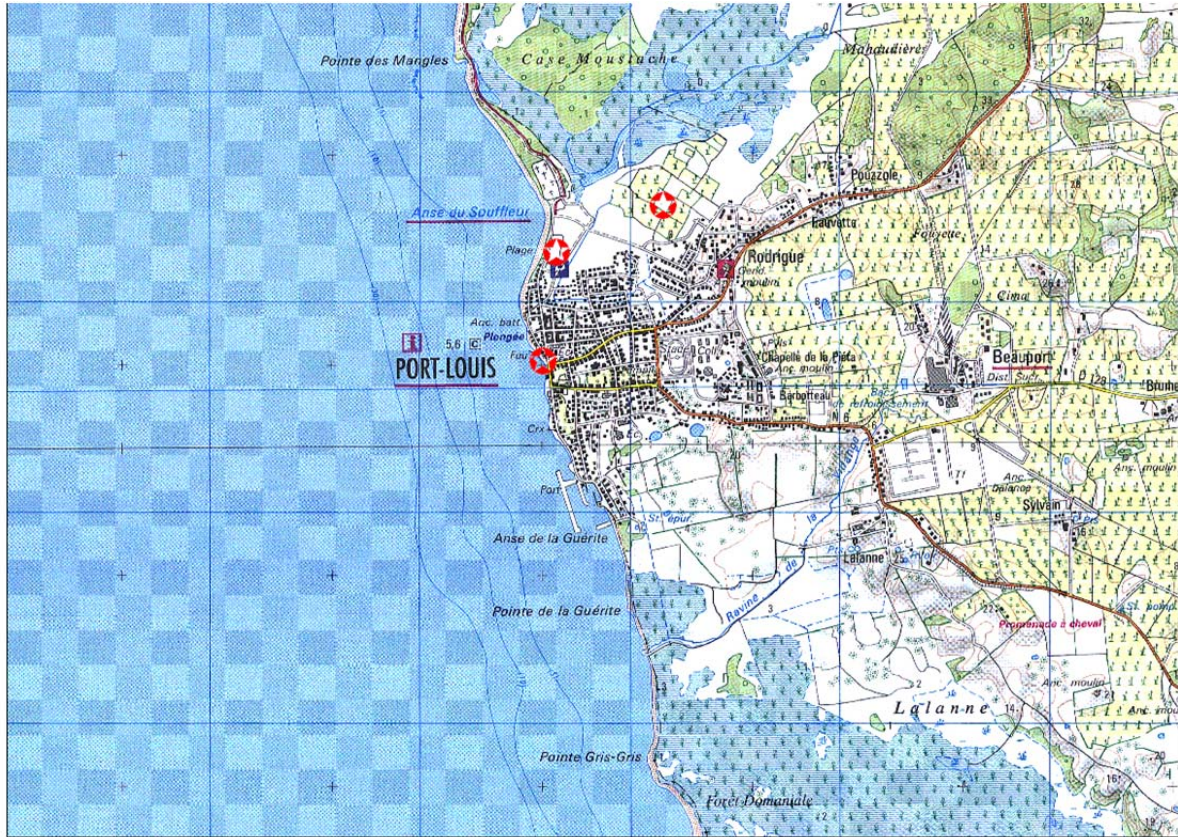
<b>COMMUNE DE PORT-LOUIS (97117)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Mise en valeur éco-touristique de l'arrière plage du Souffleur
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : Arrière plage
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Implantation d'un sentier sous-marin : diversification de l'offre touristique</li><li>▪ Aménagement des marais nord (sentier de découverte terrestre à travers les marais, signalisation...)</li><li>▪ Balisage</li></ul>
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> : Aménagement arrière plage : Commune et Conservatoire du littoral
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> : Forte protection et mise en valeur des espaces
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> :

### Fiche descriptive 56

## AMENAGEMENT D'UN PORT DE PECHE

<b>COMMUNE DE PORT-LOUIS (97117)</b>
<b>Intitulé du projet</b> : Construction du port multimodal de Port-Louis (pêche-plaisance-passagers) et création de la zone économique du sud
<b>Lieu-dit (ou localisation)</b> : Quartier de Zéphyr – Zone sud du bourg de Port-Louis à l'Est de la future zone d'activité sud de Port-Louis ; Implantation de la zone technique au sud et en arrière du port de Port-Louis.
<p><b>Description sommaire/ résultats attendus :</b></p> <p>Les aménagements portuaires à réaliser s'articulent autour de trois activités : l'activité pêche, l'activité plaisance, les échanges maritimes internationaux. L'ensemble ainsi créé représente un potentiel de développement économique important pour la zone du Nord Grande-Terre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Concernant l'activité pêche : la réalisation des travaux d'infrastructures (maîtrise d'ouvrage conseil général) puis l'aménagement des superstructures (Chambres froides, locaux de transformation, aire d'écaillage, étales pour la vente, atelier de maintenance, entrepôts...) permettra la création d'un pôle de pêche pour le Nord Grande-Terre (80 places)</li> <li>▪ Concernant l'activité plaisance: la commune de Port-Louis a fait de la plaisance un des axes moteurs de son développement économique. Le port de Port-Louis a vocation à accueillir 150 anneaux dédiés à la plaisance. La capacité du port sera doublée par la réalisation du port sec au sud du bassin central.</li> <li>▪ Concernant les échanges maritimes internationaux : il est prévu un quai passagers qui pourra accueillir les liaisons vers Antigua et Montserrat. Outre les flux touristiques que cela va générer dans les deux sens, ces liaisons permettront des échanges de marchandises susceptibles de développer l'activité agricole du Nord Grande-Terre ; ainsi que de conforter le pôle pêche</li> <li>▪ Concernant la réalisation d'un port sec : la présence de terrains libres à proximité immédiate du plan d'eau constitue une opportunité très intéressante pour créer un port sec utilisable pour le stationnement des bateaux basés en Guadeloupe (notamment en période cyclonique) ainsi que des yachts basés dans la caraïbe. Le port sec contribuera au développement de la plaisance génératrice de séjours touristiques et des activités de maintenance (mécanique, électricité marine, carénage, accastillage...) génératrices d'emplois.</li> <li>▪ Concernant la création d'une zone d'activité de 2 à 3 hectares pour y implanter un ensemble de services connexes aux activités portuaires (restauration, ateliers, boutiques et service liés à la plaisance et à la pêche, avitaillement, export...). Effets escomptés : création d'emplois.</li> </ul>
<p><b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</b> : Pour ce qui concerne le port multimodal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseil Général : partie pêche</li> <li>▪ Conseil Régional : partie transport passagers</li> <li>▪ Commune : partie plaisance</li> </ul>
<b>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre :</b>
<b>Echéance/ calendrier/ étapes :</b>

# PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL





### Fiche descriptive 57 AMENAGEMENT DU FRONT DE MER

<b>COMMUNE DE PORT-LOUIS (97117)</b>
<b>Intitulé du projet :</b> Aménagement du front de mer et du boulevard maritime de Port-Louis
<b>Lieu-dit (ou localisation) :</b> Frange littorale de Zéphyr à l'Anse du Souffleur
<p><b>Description sommaire/ résultats attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Le boulevard de Port-Louis</b> est un élément majeur de la composition du bourg et l'image de la commune de Port-Louis à l'échelle de la Guadeloupe. Au-delà les aspects techniques et réglementaires, le boulevard maritime présente un véritable potentiel de développement et de redynamisation du centre ville de Port-Louis. Il a vocation à devenir un espace économique au sens plein du terme (accueil d'activités commerciales et touristiques) et à relier la zone d'activité du sud du bourg à dominante maritime (zone du port ) à la zone d'activités du nord à dominante touristiques et balnéaires (ZAC de Rodrigue et plage du Souffleur).</li> </ul>
<p><b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Région Guadeloupe</li> <li>▪ SEMSAMAR (maîtrise d'ouvrage déléguée)</li> </ul>
<p><b>Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ - construction de deux épis de protection du front urbain</li> </ul>
<p><b>Echéance/ calendrier/ étapes :</b></p> <p>Réalisation des travaux à l'échéance 2010 - 2015</p>

### Fiche descriptive 58 AMENAGEMENT DE LA ZAC DE RODRIGUE

<b>COMMUNE DE PORT-LOUIS (97117)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Structuration et aménagement de la ZAC de Rodrigue et de l'arrière plage
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : Quartier de Rodrigue et du Souffleur
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> : <p>La commune de Port-Louis a fait du tourisme, l'axe majeur de son renouveau économique. Dans le prolongement de la réalisation du port, de la zone d'activité économique liée au port et à l'arrière port et du boulevard maritime, la ZAC de Rodrigue est appelée à jouer un rôle central dans le repositionnement économique de Port-Louis. Elle permettra à la ville de disposer d'une zone hébergement touristique de haute qualité à proximité du site remarquable de l'Anse du Souffleur. L'ambition est d'étoffer la capacité d'hébergement touristique tout en favorisant le développement d'une économie de loisir et service. Trois pôles structurent cette zone :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Pôle dédié à l'hébergement touristique (bungalows et résidence de tourisme de petit volume)</li><li>▪ Pole d'habitat résidentiel (lotissement)</li><li>▪ Pôle commercial, de service et d'activité (réalisation d'un EPHAD, restauration, commerces, service, thalassothérapie.. ;)</li></ul>
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> :  ZAC de Rodrigue : Concession à la SEMAG
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> :
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> :

### Fiche descriptive 59

## ZONE TECHNIQUE PORTUAIRE

<b>COMMUNE DE PORT-LOUIS (97117)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Création de la zone économique du sud
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : implantation au sud et en arrière du port de Port-Louis
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Réalisation d'un port sec</b> : la présence de terrains libres à proximité immédiate du plan d'eau constitue une opportunité très intéressante pour créer un port sec utilisable pour le stationnement des bateaux basés en Guadeloupe (notamment en période cyclonique) ainsi que des yachts basés dans la Caraïbe. Le port sec contribuera au développement de la plaisance génératrice de séjours touristiques et des activités de maintenance (mécanique, électricité marine, carénage, accastillage...) génératrices d'emplois.</li> <li>▪ <b>Création d'une zone d'activité de 2 à 3 hectares</b> pour y implanter un ensemble de services connexes aux activités portuaires (restauration, ateliers, boutiques et services liés à la plaisance et à la pêche, avitaillement, export...) Effets escomptés : création d'emplois.</li> </ul>
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ commune et sociétés d'économies mixtes</li> <li>▪ partenaires privés</li> </ul>
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> : Forte protection et mise en valeur des espaces
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> :

REGION GUADELOUPE



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
COMMUNE DE SAINT-FRANCOIS



REGION  
GUADELOUPE



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

# Fiche descriptive 60 REAMÉNAGEMENT ET VALORISATION DU SITE TOURISTIQUE DES RAISINS CLAIRS

<b>COMMUNE DE SAINT-FRANCOIS (97118)</b>
<b>Intitulé du projet</b> : Réaménagement et valorisation du site touristique des raisins clairs.
<b>Lieu-dit (ou localisation)</b> : Raisins Clairs (entrée du bourg).
<b>Description sommaire/ résultats attendus</b> : Périmètre large couvrant les équipements sportifs de l'entrée du bourg, l'ensemble de la plage depuis les résidences « Crystal beach » jusqu'à « Etang buisson ». Aménagements : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ extension des stationnements,</li><li>▪ reprise des voiries,</li><li>▪ aménagement de plaines de jeux,</li><li>▪ aménagements paysagers,</li><li>▪ création d'espaces d'activités et équipements divers,</li><li>▪ traitement des écoulements pluviaux (reprises des réseaux).</li></ul>
<b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</b> : -
<b>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</b> :
<b>Echéance/ calendrier/ étapes</b> : 1 <sup>ère</sup> tranche dès 2010.



# Fiche descriptive 61 CREATION D'UNE VOIE VERTE LE LONG DU LITTORAL

<b>COMMUNE DE SAINT-FRANCOIS (97118)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Voie verte le long du littoral.
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : De la plage des raisins clairs jusqu'à la marina. (Avec donc une possible liaison vers le golf et ainsi une possibilité d'utilisation de moyens doux de transport jusqu'à la Pointe des Châteaux via une piste cyclable prévue par le conseil général).
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> : Il s'agit de créer une passerelle littorale (douce) entre le centre ancien de Saint-François et les sites touristiques.  Il s'agit également de répondre aux contraintes imposées par le littoral et d'apporter une solution pérenne à l'érosion marine.  Aménagements : enrochements de confortement, piste cyclable, voies piétonne, aménagements paysagers.
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> :
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> : La réalisation de cette opération participera au renouveau du territoire, en privilégiant les critères de durabilité.
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> :

### Fiche descriptive 62 AMÉNAGEMENT DES MARAIS DE « GROS BŒUF »

<b>COMMUNE DE SAINT-FRANCOIS (97118)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Aménagement des marais de « Gros Bœuf ».
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : Lieudit « Gros bœuf » (en amont des raisins clairs avant la route touristique).
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> :  Il s'agit d'aménager de façon légère les marais de Gros bœuf, pour une exploitation ludique et pédagogique (tourisme vert).
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> :  - Commune / Conseil Général.
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> :  Valorisation et protection d'un espace naturel remarquable.
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> : 2010/2011.

### Fiche descriptive 63 AMÉNAGEMENT DU SPOT DE SURF AU BOURG

<b>COMMUNE DE SAINT-FRANCOIS (97118)</b>
<b>Intitulé du projet</b> : Aménagement du spot de surf de « Morne à Caye ».
<b>Lieu-dit (ou localisation)</b> : Bourg de Saint-François (littoral).
<b>Description sommaire/ résultats attendus</b> :
<p>Construction d'une guérite (dépôt et point de départ des surfeurs) ;</p> <p>Aménagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ point d'eau,</li> <li>▪ signalétique (sécurité, info vent, vagues, etc....),</li> <li>▪ balisage en mer.</li> </ul>
<b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</b> : -
Commune de Saint-François.
<b>Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</b> :
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ construction de deux épis de protection du front urbain</li> </ul>
<b>Echéance/ calendrier/ étapes</b> : 2010.

### Fiche descriptive 64 BALISAGE EN MER

<b>COMMUNE DE SAINT-FRANCOIS (97118)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Balisage en mer.
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : Littoral de la plage des raisins clairs jusqu'au lagon.
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ délimitation de zones de baignade de zone de passage des engins à moteur et de zones d'activités nautiques.</li><li>▪ notamment, matérialisation du chenal.</li></ul>
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> : Commune.
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> :  Valorisation et protection d'un espace naturel remarquable.
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> : 2 <sup>ème</sup> semestre 2010.

## Fiche descriptive 65 AMÉNAGEMENT LÉGER DE L'ESPACE NATUREL « TERRAIN MILITAIRE, ANSE-A-L'EAU »

<b>COMMUNE DE SAINT-FRANCOIS (97118)</b>
<b>Intitulé du projet</b> : Aménagement léger de l'espace naturel « terrain militaire, Anse-à-l'Eau ».
<b>Lieu-dit (ou localisation)</b> : Entre Dubédou et la limite de la Baie Olive.
<b>Description sommaire/ résultats attendus</b> : Restitution des terrains militaires à la commune et convention de gestion au conservatoire du littoral.
<b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</b> : Commune de Saint-François et /ou conservatoire du littoral.
<b>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</b> : Préservation et protection des terrains sur une zone naturelle sensible.
<b>Echéance/ calendrier/ étapes</b> : 2010 /2011.

### Fiche descriptive 66 AMÉNAGEMENT CHAPELLE BAIE OLIVE

---

**COMMUNE DE SAINT-FRANCOIS (97118)**

**Intitulé du projet** : Aménagement chapelle Baie Olive.

**Lieu-dit (ou localisation)** : Baie Olive

**Description sommaire/ résultats attendus** :

- Réhabilitation du sentier de pèlerinage (marche descendant à la plage).
- Création d'un espace de recueillement et amélioration de la gestion des visites et des déchets. Réflexion sur un système de collecte des déchets.
- Sécurisation du site (pose de Gardes fou).

**Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)** :

Commune de Saint-François (collaboration avec le diocèse de la Guadeloupe).



## Fiche descriptive 67 REHABILITATION ET ENTRETIEN DE LA MARINA

<p><b>COMMUNE DE SAINT-FRANCOIS (97118)</b></p>
<p><b>Intitulé du projet :</b> réhabilitation et entretien de la marina, complément de travaux à la zone technique.</p>
<p><b>Lieu-dit (ou localisation) :</b> Marina de Saint-François</p>
<p><b>Description sommaire/ résultats attendus :</b></p> <p>Poursuite des travaux de la Marina et complément par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ aménagement d'une zone de carénage (anti-fouling, réparations, travaux divers, ...) ;</li> <li>▪ station-service flottante.</li> </ul>
<p><b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.) :</b> Commune</p> <p><b>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre :</b></p> <p>Sous réserve obtention des diverses autorisation pour la station.</p>
<p><b>Echéance/ calendrier/ étapes :</b> 2010/2011</p>

# Fiche descriptive 68 OPERATION GRAND SITE DE LA POINTE DES CHATEAUX

<b>COMMUNE DE SAINT-FRANCOIS (97118)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Opération Grand Site : aménagement de la Pointe des Châteaux
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : L'Opération Grand Site de la Pointe des Châteaux concerne l'ensemble du site classé par décret du 27 mai 1997, ainsi qu'une partie de sa périphérie correspondant au littoral sud, le long de la Route Départementale n°118 à partir du lieu-dit « la Coulée ».
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> : <p>La Pointe des Châteaux à Saint François, déjà site classé en mai 1997 (173 ha de littoral rocheux, de plages sableuses et de salines, et 425 ha de mer.) a été désignée Grand Site National, premier dans les DOM, le 23 décembre 1997 par décret en Conseil d'Etat.</p> <p>Afin d'organiser l'accueil et le développement de la zone, et pour enrayer la dégradation du site dont la qualité paysagère et pittoresque attire près de 500.000 visiteurs par an, un ambitieux programme d'aménagement et de mise en valeur a été initié dans le cadre du plan d'actions, validé par le Comité de Pilotage du 14/12/2001, et financé sur le DOCUP 2000-2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ 1<sup>ère</sup> tranche (réalisée) : aménagement du Morne Pavillon, sentier d'accès et remise en état de la croix (180K€).</li><li>▪ 2<sup>ème</sup> tranche (réalisée) : aménagements des sentiers et des bords de route, signalétique, points de vue, nettoyage des secteurs à forte fréquentation, mobilier de plein air, sanitaires. (600K€).</li></ul> <p>Parallèlement à la réalisation de tous ces travaux, un programme d'animation et d'information est mené. Un agent de développement est chargé d'établir un lien permanent avec la population, d'expliquer la démarche et d'identifier des personnes ressources et des projets de développement.</p>
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> : La Commune de Saint François a pris l'initiative de la maîtrise d'ouvrage des travaux et actions définis à l'article 3, avec le soutien financier des autres partenaires (région Guadeloupe, Europe) notamment dans le cadre du DOCUP 2000-2006 et du programme opérationnel PO 2007-2013.
La SAMIDEG (Syndicat d'Aménagement Intercommunale pour le Développement de l'Est de la Guadeloupe) actuel maître d'ouvrage délégué de la Commune de St François pour les actions d'aménagement et de protection, sera candidat pour être l'organisme de gestion dans le cadre d'une mise en concurrence réglementaire.
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> : Ces dernières années, le site a subi de fortes pressions qui l'ont progressivement dégradé. On a pu

dénombrer par exemple :

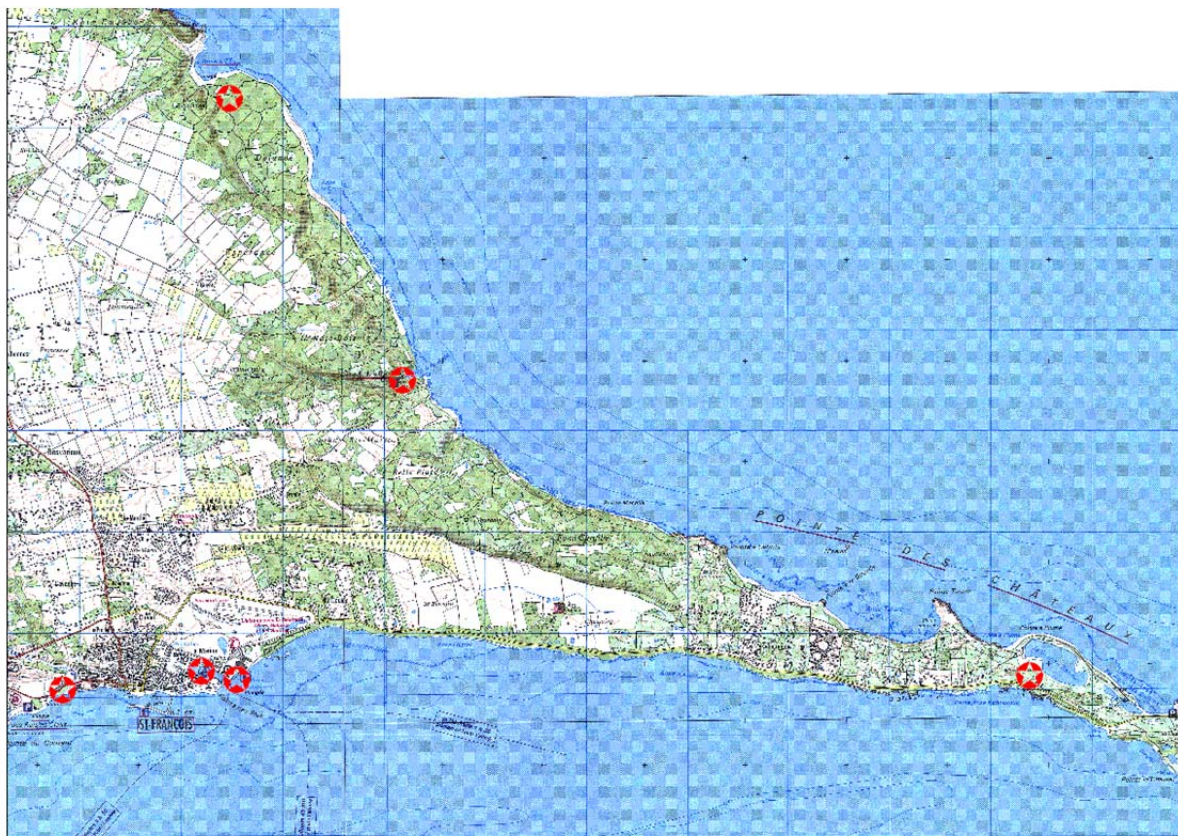
- plus de 67 constructions sans permis dans le secteur de l'Anse à la Gourde ;
- un développement fulgurant des habitations et des structures d'hébergement touristique

On observe par ailleurs de nombreux défrichements et une nette détérioration du couvert végétal.

La réalisation de cette opération participera au renouveau du territoire, en privilégiant les critères de durabilité.

### **Echéance/ calendrier/ étapes :**

- 3<sup>ème</sup> tranche (en cours): aménagement de l'entrée du site, pavillon d'accueil, locaux commerciaux (artisanat, restauration rapide), parking...La demande de financement du projet sur crédits européens dans le cadre du programme opérationnel 2007-2013 est en cours.



REGION GUADELOUPE



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL

COMMUNE DE SAINT-LOUIS  
DE MARIE-GALANTE



REGION  
GUADELOUPE



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

### Fiche descriptive 69 RESERVE NATURELLE NATIONALE DE MARIE-GALANTE

<b>COMMUNE DE SAINT-LOUIS DE MARIE-GALANTE</b>
<b>Intitulé du projet</b> : création de la réserve naturelle nationale de Marie-Galante
<b>Lieu-dit (ou localisation)</b> : plusieurs secteurs terrestres et marins de l'île sont concernés comme la Barre de l'Île, la zone humide de l'Anse du Vieux Fort, le marais de Folle Anse, le Morne Parsonne, la grotte du Grand Trou à Diable...
<b>Description sommaire/ résultats attendus</b> : Il s'agit de protéger des écosystèmes variés de très grande qualité et devenus rares dans les Petites Antilles, car souvent très dégradés par les actions anthropiques. Ces milieux hébergent de nombreuses espèces végétales et animales protégées par arrêté ministériel.  Réserve nationale à but de protection mais aussi de pédagogie et de connaissance d'une faune et d'une flore uniques. Ce projet pourrait s'harmoniser avec celui d'une maison de la nature que souhaite promouvoir la Communauté de communes de Marie-Galante. Avec la réserve naturelle, l'île de Marie-Galante disposerait d'un outil de développement écotouristique de premier ordre (nombreuses sont les communes à rechercher ce qui leur procure un véritable label).
<b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</b> :  Projet instruit par l'Etat qui s'engage à doter le futur gestionnaire des moyens financiers nécessaires tant au fonctionnement qu'à l'investissement.
<b>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, ou contraintes de mise en œuvre</b> :  Projet très intégré dans son contexte environnemental et paysager.
<b>Echéance/ calendrier/ étapes</b> :  La procédure de création est actuellement en cours. Il convient de réactiver ce projet 2013







REGION GUADELOUPE

SAR



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
COMMUNE DE SAINTE ANNE



REGION  
GUADELOUPE



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

### Fiche descriptive 70 PROJET DE PORT COMMUNAL DES GALBAS

COMMUNE DE SAINTE ANNE
<b>Intitulé du projet</b> : projet de port communal des Galbas
<b>Lieu-dit (ou localisation)</b> : anse de Ste-Anne (bourg)
<b>Description sommaire/ résultats attendus</b> : <p>Le port des Galbas de Sainte Anne est un port de pêche départemental dont le nombre de marins pêcheurs enrôlés est inférieur à dix.</p> <p>Ce port a été remis au département en 1986 avec les limites maritimes et terrestres définies.</p> <p>Devant la forte demande des plaisanciers pour pouvoir accéder à ce port, la commune de Sainte Anne a sollicité le département pour qu'il lui transfère cet ouvrage.</p> <p>L'accord de principe sur ce point se trouve dans le schéma département des ports ou le port de Sainte Anne est classé « port à dominante plaisance » « petit port de pêche » où les travaux prévus sont quantifiés : à minima.</p> <p>Le projet communal vise à compléter l'infrastructure existante par la construction d'une contre digue à l'Ouest et la prolongation de la digue principale à l'Est pour y réaliser le port de pêche. Le tirant d'eau du port sera porté à 2.50m. L'importance des travaux est relativement limitée du fait de la situation du port.</p> <p>Le nombre de postes à quai créés pour la plaisance est estimé à 250.</p> <p>Un quai sera construit pour l'accueil des navires de transport de passagers répondant ainsi à un besoin déjà exprimé.</p> <p>Les superstructures terrestres comprendront tout ce qui est nécessaire au bon exercice des métiers de la pêche, à l'accueil des navires de transport des passagers et de leurs passagers, à l'accueil de la plaisance. Ces superstructures répondront aux besoins techniques et commerciaux de l'ensemble et prendront en compte les services qui sont déjà implantés sur le site.</p>
<b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</b> :
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Commune et partenaires institutionnels</li></ul>
<b>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</b> :
<b>Echéance/ calendrier/ étapes</b> : en fonction du schéma départemental de ports et du transfert de compétence à la commune pour la réalisation de ce projet.



REGION GUADELOUPE

SAR



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
COMMUNE DE SAINTE-ROSE



REGION  
GUADELOUPE





## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

# Fiche descriptive 71

## PORT DEPARTEMENTAL A VOCATIONS MULTIPLES

<b>COMMUNE DE SAINTE-ROSE (97115)</b>
<b>Intitulé du projet</b> : Port départemental à vocations multiples
<b>Lieu-dit (ou localisation)</b> : En Nord Basse-Terre sur le front de mer du bourg
<b>Description sommaire/ résultats attendus</b> : <b>Partie Ouest dédiée aux activités de pêche professionnelle</b> : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Appontements (2)</li><li>▪ Cale de halage</li><li>▪ Digue et terre-plein Ouest (1)</li></ul> <b>Partie Sud dédiée aux activités de transport de passagers et à l'accueil du public</b> : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Aménagement du terre-plein sur berge urbaine</li><li>▪ Quai passagers / mail de promenade</li><li>▪ Marché aux poissons</li></ul> <b>Partie Est dédiée à la Plaisance</b> : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Espace de stationnement sur terre-plein existant</li><li>▪ Implantation d'un village artisanal</li><li>▪ Base nautique (délocalisée de son implantation actuelle ouest vers l'est)</li></ul>
<b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</b> : Conseil Général
<b>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</b> :
<b>Echéance/ calendrier/ étapes</b> : Autorisation préfectorale incluant étude d'impact et valant étude d'incidence en cours d'instruction

## Fiche descriptive 72 DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA FACADE MARITIME

<b>COMMUNE DE SAINTE-ROSE</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Développement touristique intégré
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : Façade maritime Ouest (MAMBIA, Nogent, Beauvallon...)
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diversifier les structures d'animation et de loisirs, les activités sur le littoral et dans les pôles ruraux :</li> <li>▪ Associer une destination d'hébergement et d'habitat résidentiel dans les opérations d'aménagement de MAMBIA et Plessis-Nogent.</li> </ul>
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> : Privé
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, ou contraintes de mise en œuvre</u></b> : Approche appropriée en terme d'accès et de protection de l'environnement naturel.
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> : Moyen long terme

### Fiche descriptive 73 AMÉNAGEMENT DU SECTEUR LA RAMEE

COMMUNE DE SAINTE-ROSE
<b><u>Intitulé du projet :</u></b> Extension de l'Agglomération Centre
<b><u>Lieu-dit (ou localisation) :</u></b> La Ramée
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus :</u></b> Ouverture sur des secteurs de Sainte-Marie, de la Ramée et de Saint-Denis en zone d'extension de la ville : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ vocation publique en tant que pôle d'appui d'équipement de dimension communale et régionale (équipements et administrations, structures culturelles, d'animations, d'enseignement, sanitaires, sportifs...)</li><li>▪ vocation résidentielle sur le principe de la proximité</li><li>▪ mise en valeur du littoral (parc public paysager...)</li></ul> A noter que le Lycée de Sainte-Rose est au centre de la zone (pôle enseignement).
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.) :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La Commune</li><li>▪ La Communauté des Communes</li></ul>
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, ou contraintes de mise en œuvre :</u></b>
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes :</u></b> Moyen long terme

# Fiche descriptive 74 AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE CONTOURNEMENT

<b>COMMUNE DE SAINTE ROSE (97115)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Voie sur berge ou sentier piétonnier.
<b><u>Lieu-dit ou localisation</u></b> :  L'aménagement de la rade de Sainte-Rose, depuis les Haies de Bébel jusqu'à la Pointe Madame participe à l'ouverture de la ville sur son environnement maritime capable de développer une activité économique endogène à vocation d'animation, de loisirs et des métiers de la mer cf. aux orientations du schéma de mise ne valeur de la mer (SMVM).  La commune a opté pour une extension des limites de l'agglomération de Sainte-Rose rendu nécessaire par l'évolution démographique. Cette zone possède toutes les caractéristiques d'une zone urbaine inscrite dorénavant dans le schéma d'aménagement global de dynamisation et de revitalisation du Bourg et de son cœur de ville.
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> :  Aménagement d'une voie de contournement de 7 mètres de large, des trottoirs de 2 mètres sur une longueur d'environ 200 mètres sur le terrain vague entre la mer et les parcelles à céder. L'assainissement pluvial sur cette nouvelle voie est assuré par l'aménagement d'un réseau de diamètre 500, raccordé à une buse de diamètre 1000 qui évacue les eaux dans la mer. La présence de parking nécessitera la mise en place d'un séparateur hydrocarbures avant le rejet en mer. Cet aménagement prévoit de doter d'un éclairage adapté avec des candélabres de 9 mètres le long de la voirie et du cheminement piétonnier.
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> :  Agence de 50 Pas géométriques
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, ou contraintes de mise en œuvre</u></b> :
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> :

REGION GUADELOUPE

SAR



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
COMMUNE DE TERRE-DE-BAS



REGION  
GUADELOUPE





## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

### Fiche descriptive 75 AMÉNAGEMENT DE CHEMINEMENTS A GRANDE-ANSE

<b>COMMUNE DE TERRE DE BAS (97136)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Aménagement de cheminements
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : Grande Anse
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> :  Aménagement de cheminements (carbets, bancs, locaux commerciaux de petite taille) entre Grande Anse et l'Anse à Chaux
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> : Commune de Terre de Bas
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> : Aucun impact sur le plan d'eau et permettra la mise en valeur du site par une meilleure appropriation des lieux par la population, ouvrira le site aux visiteurs et permettra un développement d'activités économiques
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> :  Janvier 2012



**Fiche descriptive 76**  
**CONSTRUCTION DE 2 STATIONS D'EPURATION**  
**A GRANDE-RAVINE ET A GRANDE-ANSE**

<b>COMMUNE DE TERRE-DE-BAS (97136)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Construction de 2 stations d'épuration
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : Grande ravine et Grande Anse.
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> :  Construction de 2 stations d'épuration.
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> :
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> :  Aucun impact sur le plan d'eau, étude loi sur l'eau obligatoire.
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> :  Décembre 2010

### Fiche descriptive 77

## PROJET D'AQUACULTURE

<b>COMMUNE DE TERRE DE BAS (97136)</b>
<b>Intitulé du projet :</b> Mise en eau de structures légères pour la reproduction et l'élevage de poissons
<b>Lieu-dit (ou localisation) :</b> Anse Pajot
<b>Description sommaire/ résultats attendus :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménagement d'un local technique et administratif</li> <li>▪ Aménagement d'une chambre froide</li> <li>▪ Aménagement d'un ponton flottant</li> </ul>
<b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.) :</b> Commune de Terre de Bas
<b>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre :</b> Aucun impact majeur prévisible
<b>Echéance/ calendrier/ étapes :</b>  Janvier 2012

### Fiche descriptive 78 AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS A ANSE A DOS

<b>COMMUNE DE TERRE DE BAS (97136)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Aménagement d'espaces publics (carbets, bancs, cheminement piétons) sur l'arrière-port
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : Anse à Dos
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> :  <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Aménagement d'espaces publics (carbets, bancs, cheminement piétons) sur l'arrière-port</li></ul>
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> : Commune de Terre de Bas
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> : Aucun impact sur le plan d'eau, permet la mise en valeur du site par une meilleure appropriation des lieux par la population
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> :  Septembre 2011



# Fiche descriptive 79 AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC A GRANDE-ANSE

<b>COMMUNE DE TERRE DE BAS (97136)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Aménagement d'un espace public en forme d'amphithéâtre
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : Grande Anse
<p><b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> :</p> <p>Dans le prolongement de la plage et à l'intersection avec le départ des traces, cet espace permettra d'avoir un point de vue de grande qualité qui assurera le lien entre l'espace balnéaire et l'espace naturel.</p> <p>Il permettra l'organisation de manifestations culturelles.</p>
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> : Commune de Terre de Bas
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> : Aucun impact sur le plan d'eau ou l'espace balnéaire
<p><b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> :</p> <p>Mars 2011</p>

### Fiche descriptive 80 AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS A PETITES ANSES

<b>COMMUNE DE TERRE DE BAS (97136)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Aménagement d'espaces publics (carbets, bancs, cheminement piétons) sur l'arrière-port
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : Petites Anses
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> :  Aménagement d'espaces publics (carbets, bancs, cheminement piétons) sur l'arrière-port
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> : Commune de Terre de Bas
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> : Aucun impact sur le plan d'eau, permet la mise en valeur du site par une meilleure appropriation des lieux par la population
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> :  <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Juillet 2011</li></ul>

### Fiche descriptive 81 AMÉNAGEMENT DE L'ARRIERE-PORT

<b>COMMUNE DE TERRE DE BAS (97136)</b>
<b>Intitulé du projet</b> : Aménagement de l'arrière-port
<b>Lieu-dit (ou localisation)</b> : Anse des Muriers
<p><b>Description sommaire/ résultats attendus</b> :</p> <p>Aménagement de l'arrière-port qui comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ réhabilitation d'un ancien hôtel (point info, locaux associatifs, aménagement de chambres pour les invités de la commune, salle de réunion) ;</li> <li>▪ aménagements paysagers ;</li> <li>▪ mise en valeur de la mare ;</li> <li>▪ construction de boxes de pêcheurs.</li> <li>▪ liaison quai roulier/RD avec parkings ;</li> <li>▪ pose de mobilier urbain assurant l'accueil des touristes ;</li> <li>▪ déplacement du poste d'avitaillement vers le quai roulier.</li> </ul>
<b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</b> : Commune de Terre de Bas
<b>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</b> : Aucun impact sur le plan d'eau, mais reconquête et remise en valeur de la plage, protection de la mare, retrait des encombrants et déchets liés à l'activité de pêche ou du fret du quai roulier
<p><b>Echéance/ calendrier/ étapes</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Septembre 2010</li> </ul>

# Fiche descriptive 82 AMÉNAGEMENT D'UN POINT DE BAIGNADE A GRANDE-RAVINE

<b>COMMUNE DE TERRE DE BAS (97136)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Aménagement d'un point de baignade (ponton et structures flottantes)
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : Grande-Ravine
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> :  Aménagement de carbets
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> : Commune de Terre de Bas
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> : Impact mineur sur le plan d'eau, mais protection du site par l'appropriation des lieux par la population
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> :  Septembre 2010



REGION GUADELOUPE



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
COMMUNE DE TERRE DE HAUT



REGION  
GUADELOUPE





## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

### Fiche descriptive 83 AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE MOREL

<b>COMMUNE DE TERRE-DE-HAUT (97137)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Route de Morel.
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : Morel/Marigot.
<b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> :  <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Désenclavement d'une zone technique de pêche, d'une déchetterie.</li></ul>
<b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> :  Mairie de Terre de Haut.
<b><u>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> :  Zone classée et située sur le littoral.
<b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> :  Fin 2010 : début des travaux.

# PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL



REGION GUADELOUPE



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
COMMUNE DE VIEUX-HABITANTS



REGION  
GUADELOUPE



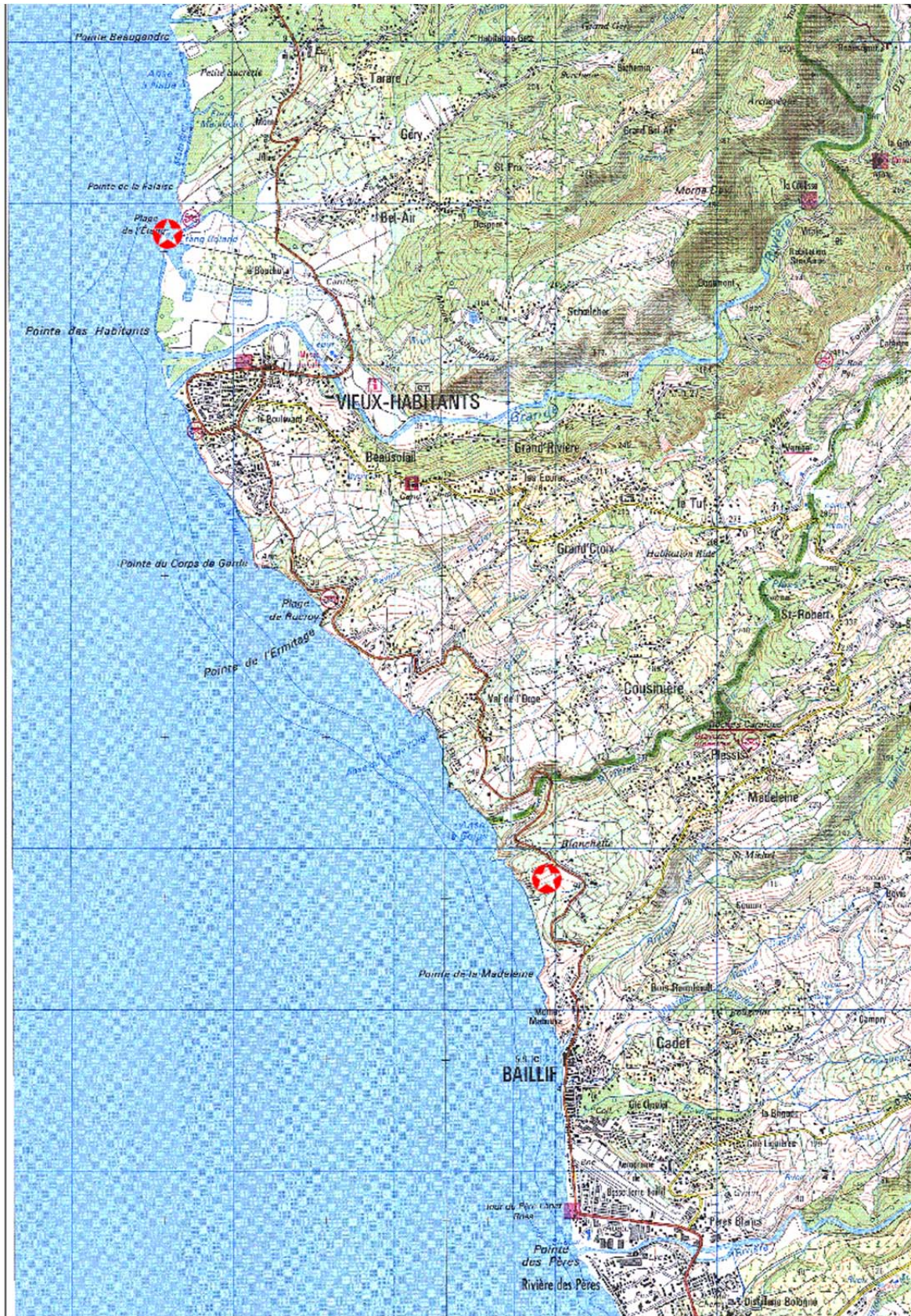
## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

### Fiche descriptive 84 AMÉNAGEMENT DU SECTEUR « LE BOUCHU »

<b>COMMUNE DE VIEUX-HABITANTS (97119)</b>
<b>Intitulé du projet</b> : Aménagement du secteur de Bouchu
<b>Lieu-dit (ou localisation)</b> : Le Bouchu
<b>Description sommaire/ résultats attendus</b> :
Le projet consiste en une requalification du site du Bouchu qui aurait donc plusieurs vocations, à savoir : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ - la réorientation du site en base de nature et de loisirs ;</li><li>▪ - l'aménagement de ce lieu-dit « le Bouchu » du littoral en espace destiné aux activités liées à la mer.</li></ul>
L'aménagement de cet espace en base accueillant des activités ludiques, culturelles et d'animation, vise selon la commune plusieurs objectifs dont ceux listés ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ créer une coupure à l'urbanisation entre le bourg et Géry/Morne-à-Jules ;</li><li>▪ développer les métiers liés à l'environnement et à l'animation touristique et culturelle ;</li><li>▪ proposer à la région du Sud -Basse-Terre un espace dédié aux activités ludiques et d'animation ;</li><li>▪ créer un nouveau pôle touristique devant s'inscrire dans la trame locale et régionale des itinéraires et circuits de randonnée et découverte existants, s'intégrant au musée du café et assurant la promotion des produits issus des activités traditionnelles. Ce projet suppose l'aménagement d'aires d'accueil et la valorisation du site.</li></ul>
<b>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</b> : Commune de Vieux-Habitants
<b>Impacts majeurs (environnementaux...), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</b> :
<b>Echéance/ calendrier/ étapes</b> :







REGION GUADELOUPE

SAR



PROJETS D'AMENAGEMENT  
SUR LE LITTORAL  
FICHES GENERALES



REGION  
GUADELOUPE



## PROJETS D'AMENAGEMENT SUR LE LITTORAL

---

### Fiche descriptive 85 INSTALLATION D'UNE HALTE LEGERE DE PLAISANCE

**COMMUNES CONCERNEES : BOUILLANTE (97125), DESHAIES (97126), PORT-LOUIS (97117), SAINT-LOUIS (97134), TERRE DE HAUT (97137), VIEUX-HABITANTS (97119)**

**Intitulé du projet:** Installation d'une Halte Légère de Plaisance (HLP)

**Lieu-dit (ou localisation) :** dans chaque commune concernée

**Description sommaire/ résultats attendus :**

Cet équipement s'inscrit dans la stratégie régionale du nautisme qui prévoit la création d'un réseau de haltes de plaisance au sein de l'archipel pour susciter l'envie aux plaisanciers de séjourner le plus longtemps possible en Guadeloupe.

Une HLP est une structure d'accueil permettant à un plaisancier de trouver sur un site donné une qualité de confort, de sécurité, d'environnement et de services, qui l'inciteront à y séjourner et à y revenir. La HLP combine une offre de services à partir de l'organisation du stationnement des bateaux de plaisance séjournant dans un mouillage.

**Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.) :**

La maîtrise d'ouvrage serait assurée par la commune.

Le coût prévisionnel d'une halte légère de plaisance complète est évalué à 300.000 €

**Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre :**

- en terme économique, la HLP permettra d'attirer une clientèle qui consommera des services dans la commune, l'installation de cet équipement est donc créateur d'activité et d'emplois.
- en terme environnemental, l'impact de l'installation de cet équipement est neutre car c'est une installation légère.

**Echéance/ calendrier/ étapes :**

L'étude préfiguration est déjà réalisée. Les travaux peuvent se réaliser en moins d'une année.

# Fiche descriptive 86 CREATION D'UN PORT DE PLAISANCE A DESHAIES ET GOYAVE

<b>COMMUNES : DESHAIES (97126), GOYAVE (97128)</b>
<b><u>Intitulé du projet</u></b> : Création d'un port de plaisance
<b><u>Lieu-dit (ou localisation)</u></b> : Bourg
<p><b><u>Description sommaire/ résultats attendus</u></b> :</p> <p>Le développement et l'aménagement de ports de plaisance correspond aux orientations du plan régional pour le nautisme qui prévoit d'augmenter significativement les capacités d'accueil des bateaux de plaisance en passant le nombre de places de 1600 à 3000 places.</p> <p>Le projet proposé répond aux logiques suivantes : proximité de bassins de population significatifs, sites touristiques, conditions de mer satisfaisantes pour les pratiques de nautisme, accès aisé par la mer et la terre, « équilibrage » de la côte. Le projet vise à créer un port à activités mixtes, mais à dominante de plaisance.</p> <p>Le nombre de places envisagé est, dans un premier temps, de 100 anneaux, puis de 200 anneaux, dans un second temps.</p>
<p><b><u>Maître d'ouvrage du projet (moyens humains / financiers / etc.)</u></b> :</p> <p>La maîtrise d'ouvrage serait assurée par chaque commune.</p> <p>En ce qui concerne Deshaies, le coût prévisionnel est évalué à 6 713 520 € pour les investissements relatifs au nautisme.</p> <p>Concernant Goyave, le coût prévisionnel est évalué à 5,4 millions € pour les investissements de la partie terrestre.</p>
<p><b><u>Impacts majeurs (environnementaux....), si répertoriés, contraintes de mise en œuvre</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en terme économique, le port de plaisance permettra d'appuyer l'activité touristique, facteur essentiel de développement pour cette commune.</li> <li>- en terme environnemental, l'impact de l'installation de cet équipement est mineur car il existe déjà une infrastructure (port de pêche). Il s'agit d'une mise à niveau et non d'une création ex-nihilo.</li> </ul>
<p><b><u>Echéance/ calendrier/ étapes</u></b> :</p> <p>L'étude de préfiguration est déjà réalisée, de même que les premières études d'aménagement.</p>